

ÉTUDE STRATEGIQUE SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME EN TUNISIE

PHASE 2 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

Version finale

Mai 2008



L'équipe du projet :

- Mr. Ahmed SMAOUI
- Mme. Nassima AYADI
- Mr. Bernard MOSNIER DE ROCHECHINART
- Mr. Samir MEDDEB

SOMMAIRE

ETAT DE L'ECOTOURISME EN TUNISIE : SYNTHÈSE DE LA PHASE I	4
CHAPITRE 1 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES.....	8
1.0. POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECOTOURISME.....	8
1.0.1. <i>Potentiels et conditions de développement.....</i>	8
1.0.2. <i>Éléments d'une stratégie de développement de l'écotourisme.....</i>	9
1.0.2.1. <i>Axe stratégique n° 1 : Reconnaissance de l'écotourisme comme une activité touristique à part entière.....</i>	9
1.0.2.2. <i>Axe stratégique n° 2 : Lever les contraintes actuelles, administratives et réglementaires, au développement des projets privés.....</i>	10
1.0.2.3. <i>Axe stratégique n° 3 : Appuyer la mise en place de moyens de financement adaptés aux projets privés d'écotourisme.....</i>	10
1.0.2.4. <i>Axe stratégique n° 4 : Assurer sur les budgets publics la réalisation en temps voulu des infrastructures, équipements et services publics en complément et en appui aux projets privés.....</i>	11
1.1. CADRE REGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL	11
1.1.1. <i>Encadrement, assistance, accompagnement et législation</i>	11
1.1.1.1. <i>Ministère du tourisme et de l'artisanat (Office National du Tourisme de Tunisie) : Tutelle</i>	12
1.1.1.1.1. <i>Principes :</i>	12
1.1.1.1.2. <i>Modalités d'agrément :</i>	12
1.1.1.2. <i>Ministère de l'environnement et du développement durable et ses agences, notamment l'ANPE : contrôle de l'impact sur l'environnement.....</i>	13
1.1.1.3. <i>Ministère chargé de l'agriculture</i>	13
1.1.1.3.1. <i>Rôle du Ministère</i>	13
1.1.1.3.2. <i>Direction Générale des Forêts</i>	13
1.1.1.4. <i>Ministère de l'intérieur et des collectivités locales.....</i>	15
1.1.2. <i>Financement et gestion des projets d'écotourisme</i>	15
1.1.2.1. <i>Financements publics.....</i>	15
1.1.2.2. <i>Financements par les promoteurs privés</i>	16
1.1.2.2.1. <i>Optimisation des outils institutionnels existants</i>	16
1.1.2.2.2. <i>Le FOSDEC : Fonds Spécial de Développement de l'Ecotourisme</i>	16
1.1.2.3. <i>Subventions et avantages</i>	17
1.1.2.4. <i>Modes de gestion et statuts.....</i>	18
1.2. VULGARISATION, SENSIBILISATION ET FORMATION	19
1.2.1. <i>Vulgarisation – Sensibilisation</i>	19
1.2.1.1. <i>Objectifs généraux.....</i>	19
1.2.1.2. <i>Principes.....</i>	20
1.2.1.3. <i>Populations cibles</i>	20
1.2.1.4. <i>Objectifs spécifiques par catégorie de population.....</i>	20
1.2.1.4.1. <i>Les Planificateurs et les promoteurs des projets écotouristiques</i>	20
1.2.1.4.2. <i>Acteurs et gestionnaires</i>	20
1.2.1.4.3. <i>Population locale</i>	21
1.2.1.4.4. <i>Clients potentiels</i>	21
1.2.1.4.5. <i>Administration.....</i>	21

1.2.2. Formation.....	23
1.2.2.1. Objectifs généraux.....	23
1.2.2.2. Principes.....	23
1.2.2.3. Populations cibles	23
1.2.2.4. Objectifs spécifiques par catégorie de population.....	23
1.2.2.4.1. Les professionnels de l'écotourisme :	23
1.2.2.4.2. L'administration	26
1.3. STRATEGIE DE PROMOTION.....	28
1.3.1. Caractéristiques du marché de l'écotourisme : multiplicité des cibles	28
1.3.2. Promouvoir l'écotourisme : diversité des messages et des canaux de commercialisation	29
1.3.2.1. Promouvoir l'image des régions plutôt que celle du pays	29
1.3.2.2. Communiquer autour de la diversité des paysages et des cultures locales	30
1.3.2.3. Diversifier les messages en fonction de la clientèle ciblée	30
1.3.2.4. Diversifier vs cibler les supports de communication et de promotion.....	31
1.3.3. Acteurs en charge de la promotion	31
CHAPITRE 2 : PROPOSITION DE MODELES D'UNITES ECOTOURISTIQUES... 33	
PREAMBULE	33
2.1. CARACTERISTIQUES DES MODELES D'UNITES ECOTOURISTIQUES (MUE)	33
2.1.1. Modèle 1 : Découverte de la nature : cas du parc national d'Ichkeul	34
• 2.1.1.1. Principales caractéristiques écologiques, géologiques et humaines de l'Ichkeul.....	34
• 2.1.1.2. Principaux produits et activités du MUE.....	35
• 2.1.1.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires	36
• 2.1.1.4. Opérateurs et mode de gestion.....	37
• 2.1.1.5. Effets socio-économiques sur les populations locales : emplois et revenus	38
2.1.2. Modèle 2 : Découverte de la nature : cas des oasis de montagne	39
• 2.1.2.1. Principales caractéristiques écologiques et humaines des oasis.....	39
• 2.1.2.2. Principaux produits et activités du MUE.....	40
• 2.1.2.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires	40
• 2.1.2.4. Opérateurs et mode de gestion.....	41
• 2.1.2.5. Effets socio-économiques sur les populations locales : emplois et revenus	41
2.1.3. Modèle 3 : Découverte du milieu marin: cas de l'archipel de kerkennah.....	42
• 2.1.3.1. Principales caractéristiques de Kerkennah	42
• 2.1.3.2. Principaux produits et activités du MUE.....	43
• 2.1.3.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires	43
• 2.1.3.4. Opérateurs et mode de gestion.....	44
• 2.1.3.5. Effets socio-économiques sur les populations locales	44
2.1.4. Modèle 4 : Randonnées, trekking et spéléologie : cas de Zaghouan	45
• 2.1.4.1. Principales caractéristiques de Zaghouan.....	45
• 2.1.4.2. Principaux produits et activités du MUE.....	45
• 2.1.4.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires	45
• 2.1.4.4. Opérateurs et mode de gestion.....	46
• 2.1.4.5. Effets socio-économiques sur les populations locales	47
2.1.5. Modèle 5 : Tourisme rural : cas de l'agritourisme à Hazoua	47
• 2.1.5.1. Principales caractéristiques de Hazoua	48

• 2.1.5.2. Principaux produits et activités du MUE.....	48
• 2.1.5.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires	49
• 2.1.5.4. Opérateurs et mode de gestion.....	49
• 2.1.5.5. Effets socio-économiques sur les populations locales	50
2.1.6. Modèle 6 : Villages et traditions : cas des ksours et jessours de Béni Kheddache	50
• 2.1.6.1. Principales caractéristiques de Béni Kheddache.....	50
• 2.1.6.2. Principaux produits et activités du MUE.....	51
• 2.1.6.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires	51
• 2.1.6.4. Opérateurs et mode de gestion.....	52
• 2.1.6.5. Effets socio-économiques sur les populations locales	53
2.2. GESTION ENVIRONNEMENTALE DES MUE	53
2.2.1. Objectifs de la gestion environnementale	53
2.2.2. Principes généraux.....	53
2.2.3. Principes spécifiques.....	54
• 2.2.3.1. Gestion et préservation des ressources naturelles.....	54
• 2.2.3.2. Lutte contre les nuisances	55
• 2.2.3.3. Réduction et atténuation des inconvénients	55
• 2.2.3.4. Gestion énergétique rationnelle et écologique.....	56
• 2.2.3.5. Gestion paysagère adaptée	56
2.2.4. Modes de gestion environnementale	56
• 2.2.4.1 Gestion environnementale des parcs et des sites naturels continentaux	56
• 2.2.4.2 Gestion environnementale du milieu marin	57
• 2.2.4.3 Gestion environnementale du milieu rural et de ses composantes agricoles	57
• 2.2.4.4 Gestion environnementale du patrimoine humain et culturel.....	58
2.3. FAISABILITE FINANCIERE DES MUE	58
2.3.1. Principes communs	58
2.3.2. Résultats des simulations	59
2.3.3. Commentaires par modèle d'unité écotouristique	62
2.3.3.1. Parc national de l'Ichkeul.....	62
2.3.3.2. Les oasis de montagne.....	62
2.3.3.3. L'archipel des Kerkennah	63
2.3.3.4. La montagne de Zaghouan.....	63
2.3.3.5. La palmeraie de Hazoua	64
2.3.3.6. Béni Khédèche.....	64
MISSION DE LA PHASE III : PROPOSITION D'UN PLAN D'ACTIONS.....	66
ANNEXES.....	67

ETAT DE L'ECOTOURISME EN TUNISIE : SYNTHESE DE LA PHASE I

Dans l'optique d'asseoir un développement durable de l'écotourisme en Tunisie, nous avons procédé au cours de la précédente phase à l'analyse des potentialités écotouristiques du pays en termes de ressources naturelles, humaines, économiques et institutionnelles. Nous présentons dans ce qui suit les principales caractéristiques du secteur et les contraintes entravant son essor. Au préalable, il convient de rappeler l'approche retenue dans le cadre de cette étude car la diversité des sensibilités et des motivations induit des définitions variées qui divergent parfois de celle que nous préconisons.

L'écotourisme est entendu ici comme une approche de développement favorisant la conservation des ressources naturelles pour les générations futures tout en contribuant à l'amélioration des conditions et qualité de vie des populations locales (Lequin, 2001). L'écotourisme est une approche de développement local et durable, intégrant le social, l'environnemental et l'économique, maîtrisé par et pour les communautés hôtes. Quatre principes majeurs sont ainsi attribués à l'écotourisme :

- **Valorisation de la conservation et de la protection de l'environnement** : il s'agit de donner une valeur économique à des espaces naturels soumis à une forme d'exploitation non durable.
- **Contribution équitable au développement économique et social** : il s'agit là d'un principe distinguant l'écotourisme du tourisme classique. L'écotourisme est un vecteur de développement justifiant la conservation de l'environnement à des fins d'activités économiques tout en générant des ressources aux populations locales dans une optique d'équité.
- **Prise en compte des besoins des communautés hôtes** : les communautés locales doivent prendre part au processus écotouristique aussi bien dans la planification et la conception des projets que dans leur exploitation. Il est indispensable de tenir compte des besoins des populations locales, de soutenir leur bien-être et d'améliorer leur condition de vie. L'écotourisme constitue un projet de territoire et de développement local.
- **Promotion d'une expression touristique responsable** : l'écotourisme confère au visiteur la possibilité de découvrir un système touristique dans lequel l'espace et son occupant constituent un ensemble intégré qui se matérialise par le projet écotouristique. Le touriste doit s'y introduire et occuper un place durant un séjour sans bousculer les traditions et les spécificités du milieu naturel et culturel.

La promotion de cet écotourisme en Tunisie se justifie à plus d'un titre car le pays se caractérise par un capital naturel fragile et limité et soumis à des pressions de plus en plus fortes pour satisfaire les besoins de la population en croissance et de plus en plus consommatrice de ressources naturelles. La pression excessive exercée sur ces ressources limitées dégradent les sols et amplifie le phénomène de la désertification.

Ainsi, les objectifs visés par le développement de l'écotourisme en Tunisie sont multiples :

- protection des sites naturels ;
- procuration de compléments de revenus aux populations locales ;
- lutte contre la désertification ;
- diversification et adaptation des produits touristiques tunisiens en fonction de la mutation du marché marquée par la sensibilisation grandissante des voyageurs aux pratiques touristiques responsables.

Certains efforts ont été déployés pour promouvoir l'écotourisme notamment par le biais d'études et d'aménagement de quelques circuits écotouristiques et sites naturels. Certaines initiatives écotouristiques ont été portées par des entrepreneurs ou des associations nationales et internationales mais l'aboutissement de leurs projets se heurtent souvent à des contraintes réglementaires, institutionnelles ou culturelles.

Nous résumons dans ce qui suit les principales caractéristiques de l'écotourisme en Tunisie :

- **Un potentiel naturel et humain avéré**

L'inventaire des potentialités écotouristiques a été établi suivant une méthodologie respectant les principes de l'écotourisme inscrit dans une démarche de développement durable : les potentialités naturelles des sites ont été croisées avec la propension qu'aurait un projet écotouristique de lutter contre la désertification, d'impliquer les populations locales, et de lutter contre la pauvreté. Ainsi, le territoire tunisien abrite plus d'une soixantaine de sites qui présentent des dispositions à accueillir des projets écotouristiques susceptibles d'impulser une dynamique de développement local.

La diversité des ressources enrichie le portefeuille d'activités possibles : observation de la nature (géologie, ornithologie, flore, faune, plongée et observation de la faune et flore marine, sea watching...); randonnées et activités sportives (pédestres, équestres, chamelières, parapente, spéléologie, escalade, delta plane...); agritourisme (cueillette des olives et plantes aromatiques, vendanges, caves, élevage, dattes dont les dattes biodynamiques...); art & traditions populaires (pêche traditionnelle, corail, gastronomie, tissage, poterie, mosaïque, thermalisme traditionnel, traditions et villages berbères...).

- **Une pépinière d'initiatives individuelles ou collectives**

Le niveau de sensibilisation des acteurs au processus de développement local durable autour d'un projet touristique est variable d'une catégorie d'acteurs à une autre. Nous avons en effet rencontré lors de la réalisation de cette mission des expériences écotouristiques variables, portées par des acteurs différents et mises en œuvre suivant des démarches également différentes même si les motivations sont au final identiques. Les organisations socio-économiques locales, les institutions et le statut des acteurs ayant initié les projets font apparaître deux catégories d'approches de l'écotourisme :

L'une, est initiée par les associations nationales d'appui au développement (ADD ; GDABD...) et internationales (PAOTIC...) : l'écotourisme est considéré dans cette démarche comme une activité pouvant générer des revenus complémentaires aux communautés locales tout en réduisant le recours aux ressources naturelles limitées comme la terre et l'eau... . C'est le cas de Hazoua, Chebika-Tamerza, Midès et de Jebel Bargou. Mais la pertinence de ces démarches et leur viabilité sont tributaires de l'adhésion des populations locales qui n'est

pas toujours acquise, et c'est ce qui explique souvent l'échec de ces initiatives (Bargou, Chebika et Tamerza).

L'autre, est le fait d'initiatives de promoteurs privés. Ce sont des projets non intégrés dans une démarche de développement local en ce sens qu'ils n'associent pas les populations locales dans le processus écotouristique, et fournissent par conséquent, de faibles retombées en matière de création d'emploi et de compléments de revenus. Néanmoins, ces initiatives ont le mérite d'être portées par des entrepreneurs qui croient en leurs produits, sont au fait des exigences des marchés et méritent d'être sensibilisés au concept de l'écotourisme et à ses pratiques durables et équitables.

- Barrières culturelles et absence d'un consensus

L'écotourisme est un processus consensuel impliquant l'adhésion de toutes les parties impliquées dans le projet, ce qui suppose une même compréhension du concept et un même niveau de sensibilisation. Or, l'échec des projets impulsés par des organismes externes aux communautés a souvent été constaté du fait de divergence d'intérêts entre les catégories d'acteurs (source de conflits) et d'absence de culture écotouristique dans la région. L'écotourisme renvoie à des processus lents de changement des mentalités impliquant des efforts déployés au niveau national en matière de sensibilisation, de promotion et de formation.

- Non maîtrise des standards de qualité dans l'élaboration des produits et des services

L'offre écotouristique actuelle connaît des insuffisances en terme de qualité des services et des équipements :

- insuffisance ou inadéquation des infrastructures et des aménagements (manque d'information et de signalétique, insuffisance de postes d'observation panoramique, insuffisance des gîtes ruraux ...)
- absence de guides qualifiés ;
- faible proximité entre les écotouristes et les populations locales pour un meilleur partage des traditions culturelles ;
- valorisation insuffisante des produits des terroirs....

- Peu d'efforts de promotion et non prise en compte des éléments économiques du marché

L'élaboration des projets écotouristiques en Tunisie se fait actuellement en déconnexion quasi-totale du marché et sans connaissance des motivations et attentes des écotouristes. La faisabilité d'un projet écotouristique porteur de retombées positives sur la protection de l'environnement naturel et sur le bien-être socio-économique des populations suppose tout de même un nombre important de clients (sans que ce soit l'invasion du tourisme de masse) afin de rentabiliser les investissements et de pourvoir les communautés de revenus complémentaires suffisants à leur assurer ce bien-être.

- Absence d'un cadre réglementaire

La contrainte majeure à l'essor de l'écotourisme en Tunisie demeure l'absence d'un cadre légal propre à l'écotourisme. Certaines professions liées à l'écotourisme ne sont pas reconnues, c'est le cas des guides spécialisés, des moniteurs.... Les porteurs de projets écotouristiques ne peuvent pas prétendre aux mêmes avantages que ceux initiants des projets touristiques.

L'écotourisme s'appuie sur des sites relevant de plusieurs administrations (tourisme, agriculture, intérieur, santé, environnement, domaine de l'Etat), d'où des difficultés d'exercice et d'obtention d'agrément.

L'hébergement dans des fermes agricoles ou dans des résidences soumises à des régimes spéciaux (forêts et parc nationaux) est entravé par des agréments non octroyés du fait du statut du foncier et les porteurs de projets se trouvent privés des avantages en matières de fiscalité et de régime douanier et d'autorisation d'exploitation.

Les projets écotouristiques se heurtent par ailleurs à des difficultés de financement du fait de l'insuffisance des garanties exigées par les banques (statut foncier, titre de propriété). Par ailleurs, la méconnaissance des revenus potentiels et l'absence d'un système d'incitation officiel (constituant une garantie en soi) induisent le désintérêt des banques à contribuer aux financements des projets écotouristiques.

Outre ces contraintes et ces potentialités, le développement de l'écotourisme en Tunisie est encouragé par : des opportunités du marché qui consistent en une croissance appréciable de ce segment et l'essor du tourisme responsable et respectueux des milieux naturels et humains ; volonté perceptible à l'échelle locale et nationale.

Dans le cadre de cette deuxième phase de mission, nous proposons dans un premier temps des orientations stratégiques qu'il convient d'asseoir afin de garantir la faisabilité de tout projet écotouristique, et ce en matières de cadre réglementaire, de politiques nationales de formations, de sensibilisation, et de promotion. Dans un second temps, nous proposerons des exemples de projets écotouristiques sur la base des initiatives identifiées lors de la phase du diagnostic, et qui pourraient s'ériger en modèles d'unités écotouristiques

CHAPITRE 1 : ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1.0. Politique de développement de l'écotourisme

La faisabilité de tout projet d'écotourisme demeure tributaire d'un cadre réglementaire adapté et favorable, d'un engagement des opérateurs autour de projets de développement durable comprenant des composantes humaines, économiques et environnementales, ce qui suppose des efforts de sensibilisation et de formation permanents. L'aboutissement des projets et leur essor dépendent également d'une stratégie promotionnelle ciblée, diversifiée, et correspondant aux attentes et motivations des clientèles.

1.0.1. Potentiels et conditions de développement

La possibilité de réalisation et de réussite d'un projet d'écotourisme tient à la conjonction et à la synergie de plusieurs éléments:

- Un site, une région, un itinéraire,... abritant des ressources naturelles ou culturelles rares ou d'un intérêt certain et reconnu : faune et flore, forêt, montagne, milieu lacustre, milieu marin, désert, villages et traditions rurales, architectures locales, parfois monuments,... et susceptibles d'attirer une clientèle fortement motivée, locale ou internationale pour des séjours ou de simples excursions;
- l'organisation d'activités valorisant ces ressources : observation scientifique ou vulgarisée, découverte, escalade, spéléologie, plongée, randonnées pédestres et équestres, VTT,... ;
- l'existence sur le site ou à proximité de facilités d'hébergement et de restauration destinées à des groupes restreints ;
- des infrastructures et équipements facilitant l'exercice des activités motifs du séjour ou du circuit : aménagements de routes et pistes, points de repos et d'observation, balisages, centres d'information et de documentation, écomusées,... à caractère presque toujours public, le parrainage et l'évergésie étant de pratique peu courante en Tunisie.

Les recherches engagées dans la première phase de l'étude ont permis d'identifier quelque 64 sites, régions ou circuits répondant au premier de ces critères et, pour nombre d'entre eux, à un ou deux autres critères ; chacun de ces sites potentiels d'écotourisme, particulièrement pour les régions identifiées comme favorables, peut faire l'objet de plusieurs projets ou unités d'écotourisme. Rares sont ceux qui répondent pleinement aujourd'hui aux quatre conditions ; la raison en est essentiellement qu'il n'y a pas encore de politique de coordination entre les différents promoteurs potentiels, privés, communautaires et publics.

Malgré cela, et à un rythme de plus en plus soutenu, se développent de nombreuses initiatives privées, parfois publiques, qui, malgré les contraintes relevées dans le diagnostic, montrent d'indéniables succès et de forts espoirs de développement. Pratiquement, toutes les régions de Tunisie peuvent accueillir, à des degrés divers, des projets d'écotourisme, avec des caractéristiques (milieu, activités, saisonnalités,...) très différentes d'une région à l'autre. Le caractère régional des projets d'écotourisme est en ce sens fondamental, d'une part pour la perception de ce secteur par la clientèle (produits variés et spécifiques, voire labellisés), d'autre part pour l'implication des populations locales dans la promotion et la gestion des projets et unités.

1.0.2 Éléments d'une stratégie de développement de l'écotourisme

Fondamentalement, les projets d'écotourisme, qu'ils soient de mode sédentaire ou itinérant, à dominante scientifique, culturelle, sportive ou simplement de détente, diffèrent peu des autres formes de développement touristique, à ceci près :

- ils sont exceptionnellement localisés sur la frange littorale (réservée de fait au tourisme balnéaire) ou en ville, et, marginalement, dans les zones sahariennes ;
- ils sont de petite taille, ne requièrent pas d'aménagements fonciers lourds et les investissements mis en jeu pour les réaliser sont, dans la pratique, sensiblement en dessous des montants habituels consacrés au tourisme traditionnel ;
- ils font intervenir, bien souvent, de nombreuses catégories de prestataires aux métiers très variés et aux ressources limitées ;
- leurs modes de commercialisation sont atypiques et très différents des canaux habituels.

Ces différences expliquent (comme il l'a été développé dans le rapport de diagnostic) que les administrations de promotion du tourisme, les institutions financières et les autres acteurs publics n'ont pas toujours des procédures adaptées à cette catégorie de projets, avec deux genres d'attitude : ignorer et laisser faire (c'est ainsi que des projets ont pu se réaliser, mais de manière quasiment confidentielle et en nombre très réduit) ou développer des exigences inadéquates, qui reviennent à bloquer des initiatives louables et allant bien dans le sens et vers les objectifs que l'on prétend donner à l'écotourisme.

La politique de développement de l'écotourisme devra répondre aux attentes des opérateurs et des clientèles potentiels, par la mise en place d'une stratégie que nous pensons devoir décliner selon quatre axes majeurs.

1.0.2.1. Axe stratégique n° 1 : Reconnaissance de l'écotourisme comme une activité touristique à part entière

L'écotourisme est un tourisme écologique et durable, bien que spécifique doit être considéré comme un enrichissement du produit touristique national. Il pourra ainsi contribuer au changement de l'image touristique du pays. C'est également une activité rentable en raison des prix élevés pratiqués en contrepartie de prestations de qualité, et confère une plus large diffusion de ses retombées (environnementale, sociale et économique).

La reconnaissance de l'écotourisme comme une activité touristique pourrait être développée au moyen de quatre actions ciblées :

- d'une campagne nationale de sensibilisation sur l'intérêt pour les Tunisiens de promouvoir ou de participer à des projets d'écotourisme (télévision, radio, mise en valeur d'exemples réussis)
- de l'organisation de consultations régionales ouvertes pour recueillir l'avis des populations locales, leurs idées, leurs suggestions et arriver à redéfinir de manière précise les potentiels régionaux
- de la mise en place au sein de l'administration du tourisme d'un service chargé, en collaboration avec les directions et services de deux autres ministères impliqués au

premier plan dans la stratégie (MEDD, MARH), de l'identification des potentiels et de leurs priorités de développement

- de l'élaboration d'une procédure de certification (avec label éventuel) de la conformité des projets d'écotourisme avec les objectifs nationaux : préservation et mise en valeur des ressources naturelles, création de revenus et d'emplois pour les populations locales et rurales.

1.0.2.2. Axe stratégique n° 2 : Lever les contraintes actuelles, administratives et réglementaires, au développement des projets privés

Les quelques réformes à adopter dans cet axe portent sur les droits d'usage de sites et de locaux :

- étendre au maximum possible de parcs nationaux et réserves naturelles la constitution de plans de gestion permettant, d'après la loi sur les concessions, d'ouvrir largement au secteur privé la gestion des équipements publics dans ces sites et la création de moyens d'accueil de la clientèle
- revoir de manière officielle (et non, comme aujourd'hui, au coup par coup) la règle de réservation à de stricts usages de production agricole des bâtiments de ferme
- permettre aux possesseurs de terres agricoles de construire des bâtiments à usage d'hébergement touristique (gîtes ruraux, hôtels de charme), en plus ou conjointement à des bâtiments d'exploitation agricole car l'écotourisme est souvent exercé en complément à l'Agriculture
- étendre à d'autres catégories d'opérateurs que les agences de voyage (telles et selon les critères qu'elles ont agréées aujourd'hui par l'ONTT) la possibilité d'effectuer des transferts de touristes (randonnées équestres,...) avec d'autres critères plus souples.

1.0.2.3. Axe stratégique n° 3 : Appuyer la mise en place de moyens de financement adaptés aux projets privés d'écotourisme

Comme le montre l'analyse financière de quelques modèles d'unités d'écotourisme donnée dans le chapitre 2, les dispositifs actuels de financement permettent celui de pratiquement tous les différents composants d'un projet d'écotourisme ; cependant, les aides et subventions sont encore limitées par certaines règles qu'il conviendrait d'assouplir :

- limitation à 10 lits au minimum des unités d'hébergement pouvant bénéficier des primes touristiques au lieu de 40
- extension au secteur du tourisme des financements de la BFPME
- assouplissement de certains critères assez limitatifs d'accès de privés (à titre personnel) aux financements de la BTS et du fonds de l'emploi 21-21
- Avec le développement du micro crédit et des nouvelles lignes ouvertes à cet effet, reconnaissance des projets d'écotourisme à y être éligible
- Création d'un fonds spécial dédié à l'écotourisme : FOSDEC (Fonds Spécial de Développement de l'Ecotourisme).

1.0.2.4. Axe stratégique n° 4 : Assurer sur les budgets publics la réalisation en temps voulu des infrastructures, équipements et services publics en complément et en appui aux projets privés

Le bon fonctionnement d'un projet d'écotourisme passe la plupart du temps par l'utilisation d'espaces et d'équipements publics (voir le chapitre 2 et les quelques modèles analysés) qui ne sauraient être financés par le privé, car de nature publique ; en fonction de chaque projet identifié comme intéressant dans l'écotourisme, il faudra que les budgets des différents ministères et agences publiques puissent, à temps, financer la réalisation :

- Des aménagements de routes et pistes (Équipement, Agriculture)
- Des centres de documentation, d'accueil, d'écomusées, ... supports des activités de découverte (Environnement, Patrimoine, Agriculture, Forêts,...).

1.1. Cadre réglementaire et institutionnel

Il y a là un champ d'amélioration des pratiques institutionnelles et financières qui doit être défriché de façon très pragmatique et réaliste, faute de quoi le développement attendu serait retardé ou inférieur aux espoirs que comporte l'écotourisme pour l'économie nationale, l'amélioration des revenus et la protection de l'environnement.

Nous examinerons dans ce qui suit ce qui devrait être, ce qu'il en est dans la pratique (d'après le diagnostic) et proposerons, quand il y a lieu, des réformes de fond ou de simples ajustements.

1.1.1. Encadrement, assistance, accompagnement et législation

Qu'on les classe en : « écotourisme », tourisme vert, agritourisme, tourisme écologique, etc., tous les projets identifiés en Tunisie sont avant tout des projets de tourisme, avec des installations d'hébergement et de restauration chargées d'accueillir et de servir une clientèle locale et internationale, comme toute autre forme de tourisme. À ce titre, leur tutelle naturelle est celle du ministère chargé du Tourisme et, plus directement, de l'Office National du Tourisme de Tunisie.

Mais la particularité est que le développement de ces projets s'appuie sur des ressources naturelles en milieux forestier et rural, dont la gestion, la mise en valeur et la préservation relèvent d'autres ministères (agriculture, environnement et développement durable). Il n'est ainsi pas concevable que l'agrément et la reconnaissance d'un projet d'écotourisme par l'ONTT puissent être obtenus sans l'aval préalable de ces deux ministères, que ce soit au coup par coup ou via des plans de développement auparavant décidés d'un commun accord.

D'autres ministères sont, bien entendus, impliqués et au premier plan un des ministères de souveraineté, le ministère de l'Intérieur, chargé de la sécurité et de la protection des biens et des personnes, et qui peut, dans le cadre de ses responsabilités, interdire, restreindre et réglementer l'accès à certains sites. Cette nécessaire coordination entre plusieurs départements ne change en rien les responsabilités respectives de chacun, mais peut leur donner d'autres responsabilités dans la facilitation du développement de l'écotourisme.

1.1.1.1. Ministère du tourisme et de l'artisanat (Office National du Tourisme de Tunisie) : Tutelle

1.1.1.1.1. Principes :

Le Ministère du Tourisme aura pour principale mission la réglementation des activités écotouristiques par l'établissement des normes et procédures d'agrément des projets écotouristiques.

Les attributions de l'ONTT portent essentiellement sur l'agrément des projets et le contrôle de l'exploitation (inspection). Une structure dédiée à l'écotourisme doit être créée au sein de la Direction des nouveaux produits.

Depuis peu, l'ONTT se penche sur l'instauration de normes pour de nouveaux types d'hébergement et de restauration (chambres d'hôte, gîtes ruraux, hôtels de charme, tables d'hôte, etc.) plus adaptés aux besoins de l'écotourisme.

Pour ces nouveaux types d'établissements, les fonctions de l'ONTT devraient être les mêmes que pour les autres unités touristiques. Nous préconisons que la direction des nouveaux produits intègre l'écotourisme en tant que tel, avec agrément et reconnaissance des projets, reconnaissance de labels, inscription dans les registres de commissariats régionaux (aujourd'hui inexistante) et assistance à la promotion et à la commercialisation.

1.1.1.1.2. Modalités d'agrément :

Les procédures actuelles d'agrément sont inadaptées en ce sens qu'elles sont lourdes et nécessitent de multiples pièces et documents administratifs dont l'obtention est souvent difficile notamment par les autorités régionales et locales. Six étapes sont nécessaires avant d'obtenir l'agrément :

- a- Accord de principe (60 jours) ;
- b- Accord technique sur l'esquisse (30 jours) ;
- c- Autorisation préalable (30 jours) ;
- d- Accord technique sur l'avant projet (30 jours) ;
- e- Accord technique sur le projet d'exécution (30 jours) ;
- f- Attestation de dépôt de déclaration (ou accord définitif) (60 jours).

La procédure d'agrément des projets écotouristiques pourrait se scinder en trois étapes :

1. Accord de principe :

Il s'agira d'examiner dans un premier temps l'idée et le contenu du projet :

- localisation, site ;
- composantes du projet : activités et services ;
- clientèle visée ;
- retombées sociales, économiques et environnementales

2. Agrément technique et architectural :

Une fois l'accord de principe obtenu, le porteur du projet écotouristique pourra se pencher sur la collecte des pièces constituant son dossier technique : études de faisabilité technique y compris l'étude d'impact environnemental; accords des structures concernées (DGF, locales)...

3. Agrément du montage financier (accord définitif) :

Une fois l'agrément technique obtenu, le promoteur fournira en dernière étape une étude détaillée de la faisabilité financière de son projet : les impacts socio-économiques, le montage financier, la liste des souscripteurs, accord bancaire pour l'octroi des crédits... .

La commission d'agrément des projets écotouristiques : en raison de la multiplicité des intervenants, l'agrément doit être octroyé par une commission composée de représentants de la structure de tutelle (Tourisme et ONTT) et des représentants des Ministères de l'Environnement et du Développement Local, de l'Agriculture (et de la DGF), des Collectivités locales et de la Culture.

1.1.1.2. Ministère de l'environnement et du développement durable et ses agences, notamment l'ANPE : contrôle de l'impact sur l'environnement

Le MEDD (via l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement) est responsable du contrôle de l'impact potentiel de tous les projets de quelque importance sur l'environnement et les ressources naturelles. La plupart des projets d'écotourisme, en raison de leur taille limitée, ne rentrent pas dans les catégories des projets soumis à étude, voire notice d'impact. Nous préconisons de ce fait, l'élargissement des études d'impact aux projets écotouristiques puisque l'un des principes de l'écotourisme est le respect de l'environnement.

Mais, comme les projets d'écotourisme s'inscrivent en priorité dans des zones d'intérêt environnemental majeur, Le MEDD est responsable du contrôle de l'étude d'impact et devrait être obligatoirement associé à l'instruction des dossiers de ces projets, soit au cas par cas, soit dans le cadre de plans régionaux ou locaux de développement (responsabilité : directions et services chargés de la biodiversité et de la protection des ressources naturelles).

En amont, une de ses missions (comme il l'a déjà fait pour des projets tels que la « Route de l'Eau », la découverte des monts du Mogod,...) sera de contribuer à l'identification et à la promotion des valeurs écologiques et patrimoniales des projets, sites, régions, circuits (argumentaires sur la biodiversité, les espèces endémiques, les sites et paysages majeurs, etc.).

1.1.1.3. Ministère chargé de l'agriculture

1.1.1.3.1. Rôle du Ministère

Le ministère a un rôle fondamental (en collaboration avec le ministère des domaines de l'État et des affaires foncières) dans la protection et la gestion des terres agricoles et des domaines forestiers (publics et privés), qui sont les espaces préférentiels de beaucoup de projets d'écotourisme. Ses directions centrales et régionales (CRDA) devront obligatoirement être associées à la promotion, à l'agrément et au contrôle des projets d'écotourisme installés dans les territoires dont le ministère est statutairement responsable.

1.1.1.3.2. Direction Générale des Forêts

Pour la Direction Générale des Forêts (direction chargée des parcs nationaux), la mission principale dans l'écotourisme est de permettre la mise en valeur économique et éducative de ces patrimoines naturels. Ce rôle est déjà formalisé, pour beaucoup de parcs, et souvent avec des appuis techniques et financiers de la coopération multilatérale (GEF,...), bilatérale ou non gouvernementale (WWF,...).

Il s'agit, dans un futur proche, de renforcer ses actions pour la concrétisation des objectifs :

- établissement des plans de gestion des parcs (fréquentation, circuits, implantations des équipements de visite et d'observation, activités permises, modes de gestion, investissements publics à programmer,...) ;
- établissement, sur cette base, des cahiers des charges pour la mise en concession de la gestion économique des parcs ;
- appels à la concurrence et conclusion des contrats de concession, conformément à la loi de 2004 organisant la délégation au secteur privé de la gestion économique des parcs.

En dehors des parcs nationaux ou régionaux, la direction générale des forêts devra, en concertation avec les professionnels intéressés (agences de voyage, associations,...) : préparer et/ou agréer des projets de chemins de randonnée (équestre, pédestre, VTT), des règles d'utilisation et de fréquentation, des règles d'usage des équipements publics (maisons forestières, points d'eau), des dessins de circuits, avec leur codification et leur balisage, ainsi que des aménagements physiques éventuels permettant une fréquentation aisée et raisonnée des domaines forestiers.

Pour les directions impliquées dans la gestion et la protection des terres agricoles (en concertation avec le ministère chargé des domaines de l'État et des affaires foncières et avec le ministère chargé de l'urbanisme), il s'agira d'assouplir et de faciliter l'utilisation d'immeubles agricoles à d'autres usages que de pure production. **Il convient de considérer l'écotourisme comme une activité complémentaire à l'Agriculture** (source de revenus additionnels).

De récents exemples montrent que les règles de protection et d'affectation d'usage peuvent permettre l'établissement de projets à caractère touristique.

Cette reconnaissance *de facto* que des bâtiments d'exploitation agricole (fermes, résidences de l'exploitant), sauf quand leur réservation à un usage strictement agricole est impérative, puissent être utilisés à des fins touristiques (hébergement et restauration, écuries de randonnée,...), devrait cependant être formalisée, pour rassurer les investisseurs potentiels. La matière est juridiquement complexe, mais il n'est pas certain que la procédure législative soit nécessaire (ceci devrait faire l'objet d'un audit systématique des textes traitant du foncier agricole et rural, depuis le début du siècle passé jusqu'aux textes les plus récents – à prévoir dans la mise en place des plans d'action).

Les pistes à explorer seront :

- **pour les terres domaniales**, dissociation – sans refonte cadastrale – entre les terres productives et les bâtiments qui y sont installés, avec droit du gérant de sous-louer une partie de ceux-ci pour d'autres usages, en particulier d'hébergement touristique ;

- **pour les terres privées**, assouplissement des règlements de construction sur les terrains agricoles, pour y permettre d'autres bâtiments que le logement principal de l'exploitant et des bâtiments d'exploitation.

Sur ce dernier point, et pour peu qu'il n'y ait pas d'empêchement législatif *de jure* à utiliser un bâtiment d'exploitation agricole à des fins touristiques, la distinction entre logement principal et logements d'hébergement de tiers deviendrait caduque et seule la limite des droits de construire (telle qu'en vigueur aujourd'hui ou aménagée) subsisterait.

1.1.1.4. Ministère de l'intérieur et des collectivités locales

Ce ministère est responsable, entre autres fonctions, d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur tout le territoire de la République. En particulier, les services de la protection civile doivent fournir, ou agréer, les personnels et moyens d'assurer la protection des personnes (agents et clients) dans les lieux d'activité touristique. Ce qui est assuré aujourd'hui dans les zones touristiques balnéaires de manière relativement simple (contrôle des installations des bâtiments et équipements, centres d'intervention et de secours, maître nageurs, gardes côtes) va devenir un peu plus complexe pour les activités d'écotourisme, surtout celles qui ont un aspect plus ou moins sportif : randonnées équestres, spéléologie, escalade, plongée, sports lacustres... et qui sont pratiquées sur l'ensemble du territoire.

Il va falloir à ces services s'adapter, en fonction des projets d'écotourisme et de leurs spécificités, pour :

- déterminer les sites, circuits, micro zones,... où une interdiction ou une restriction d'accès sont indispensables et ceux dont l'accès devra être soumis à autorisation
- se préparer à la formation de personnels spécialisés dépendant de leur administration ou agréés.

Ces tâches incombent à une échelle décentralisée aux Conseils Régionaux (Gouvernorats) et aux Conseils Municipaux (Communes).

1.1.2. Financement et gestion des projets d'écotourisme

1.1.2.1. Financements publics

Dans la plupart des modèles analysés d'unités écotouristiques qui sont analysés dans la deuxième partie du présent rapport, un des attraits réside dans l'existence d'équipements d'accueil, de vulgarisation, de documentation, généralement sous forme d'écomusées plus ou moins spécialisés. Il a toujours été admis que ces équipements seraient gérés et entretenus par les promoteurs et/ou concessionnaires des projets ; mais il a été aussi admis que la responsabilité de conception et de financement de ces équipements d'intérêt publics resteraient à la charge des pouvoirs publics, quels qu'ils soient.

D'ailleurs, dans beaucoup de ces projets, les financements existent déjà - sur budget national ou en coopération (dons et crédits) multinationale ou bilatérale. En contrepartie, le ou les concessionnaires assureront l'entretien de ces installations et, si et quand les cash-flow dégagés le permettent, verseront au concédant (cas des parcs nationaux) une redevance annuelle de concession.

1.1.2.2. Financements par les promoteurs privés

Deux options stratégiques peuvent être envisagées dans le cas du financement privé des projets écotouristiques : le réajustement des outils institutionnels disponibles ou bien la création d'un fonds spécifique à l'écotourisme.

1.1.2.2.1. Optimisation des outils institutionnels existants

Généralement, les projets écotouristiques ne nécessitent pas des financements colossaux, si les aménagements lourds sont financés sur fonds publics, ne resteraient alors à la charge du (ou des) promoteurs privés que le financement de leurs biens propres (bâtiments, équipements, matériels, moyens de transport, fonds de roulement). Les montants en jeu sont relativement modestes et, dans la plupart des cas, inférieurs à 30 000 dinars (exception faite de la construction – ou aménagement – de gîtes ruraux). Les dispositifs de financement mis aujourd'hui en Tunisie à la disposition des investisseurs, dans leur grande variété (crédits bancaires classiques, banque de financement des petites et moyennes entreprises, BTS 26-26, fonds pour l'emploi 21-21, micro crédits,...), peuvent couvrir, moyennant quelques ajustements, aisément les besoins des participants aux projets d'écotourisme.

Cependant, certains de ces modes de financement *a priori* très avantageux présentent des contraintes non compatibles avec les projets d'écotourisme, d'où des adaptations :

- la **Banque de Financement des PME (BFPME)** exclut de ses interventions les activités touristiques, il faudrait dans ce cas **envisager une révision de ses champs d'intervention vers l'écotourisme**, qui, pour ses composantes les plus coûteuses, relève bien de la petite et moyenne entreprise. Rappelant que la BFPME finance les investissements pouvant aller de 80 000 dinars à 4 millions de dinars.

- pour **les avantages accordés par agrément de l'ONTT**, le seuil minimum d'hébergement éligible aux avantages du développement régional est fixé à 40 lits, ce qui excède largement la taille des projets raisonnables en écotourisme : avec la reconnaissance des nouveaux modes d'hébergement (chambres d'hôte, gîtes ruraux) **ce seuil devrait être abaissé substantiellement à 10 lits** ;

- le **fonds de l'emploi 21-21** va jusqu'à 80 000 dinars de financement, mais avec la réserve d'un diplôme d'enseignement supérieur pour le promoteur : c'est très envisageable pour des concepteurs de séjours ou circuits d'écotourisme (guides et organisateurs de voyages spécialisés), mais très réducteur pour un projet de simple hébergement et/ou restauration.

- la **Banque Tunisienne de Solidarité (BTS)** peut aller jusqu'à 30 000 dinars, avec des apports personnels réduits (3,18% au minimum, 10 % au maximum) et des taux d'intérêt (5%) réduits et des remboursements sur 7ans avec 1 à 3 années de grâce : cette formule conviendrait parfaitement, pour peu que la zone d'implantation soit éligible, à toutes les « petites » composantes des projets d'écotourisme: tables d'hôte, écuries de randonnée équestre, parcs de calèche, commerces de produits locaux et de souvenirs ; l'hébergement, sauf quand il s'agira simplement d'aménagements mineurs de bâtiments existants, en serait presque partout exclu, mais le secteur bancaire, y compris la BFPME, si son statut était aménagé, devrait en assurer le financement.

1.1.2.2.2. Le FOSDEC : Fonds Spécial de Développement de l'Écotourisme

Certains investissements ne sont pas éligibles aux modes de financement précédemment développés, dans ce cas nous préconisons la création d'un Fonds Spécial de Développement de l'Écotourisme (FOSDEC).

Ce fonds pourrait être destiné à des projets écotouristiques permettant la préservation de l'environnement, et ayant des impacts réels en termes de création d'emploi et l'amélioration du bien-être des populations des localités les abritant.

Les ressources et gestion du FOSDEC :

Le fonds pourrait être alimenté par des dons ou des prêts à des conditions avantageuses. La coopération internationale (bilatérale, multilatérale –BEI, GEF, d'ONG, partenariats régionaux décentralisés) est déjà prête à investir dans des projets écotouristiques. Il conviendrait de fusionner les ressources garanties dans le FOSDEC et de contribuer partiellement au financement de projets privés.

La gestion du FOSDEC pourrait être assurée par une banque, la BFPME ou la BTS.

Conditions d'éligibilité au FOSDEC :

Tout projet écotouristique agréé par l'ONTT peut prétendre à bénéficier des financements attribués dans le cadre du FOSDEC avec bien évidemment un plafond (à définir). Néanmoins, les projets et/ou leurs porteurs (promoteurs) doivent remplir certaines conditions :

- personnes physiques de nationalité tunisienne, regroupées ou non en société (GIE) et qui justifient d'un apport minimum (à définir) ;
- investissement répondant aux normes établies pour le respect de l'environnement ;
- projet justifiant la création de l'emploi au niveau local et prévoyant la formation du personnel non spécialisé ;
- projet ayant obtenu l'accord de principe de l'ONTT.

1.1.2.3. Subventions et avantages

La plupart, sinon la totalité, des projets écotouristiques se situent dans des zones de développement régional, avec d'importants avantages pour les promoteurs (dont, pour ceux qui peuvent concerner ce genre de projets) :

- primes de 15 à 25 % sur l'investissement initial (fonds de roulement exclu), et même 30 % quand il s'agit d'un nouveau promoteur ;
- pour les sociétés, prise en charge par l'État de la contribution patronale au régime de sécurité sociale pendant 5 années, avec, en zones de développement régional prioritaires, renouvellement sur 5 années de plus ;
- exonération totale de l'impôt sur les bénéfices pendant les 10 premières années et de 50 % pour les 10 années suivantes ;
- exonération des droits de douane et des taxes d'effet, suspension des droits de consommation et limitation à 10 % de la TVA sur les équipements importés sans équivalent local.

1.1.2.4. Modes de gestion et statuts

La crédibilité et les garanties apportées par ce genre de projets résident pour beaucoup dans l'association de plusieurs opérateurs (opérateur principal - concessionnaire ou non, et sous-traitants locaux). La formule des GIE (groupements d'intérêt économique) nous semble relativement bien adaptée au montage de tels projets, chacun des participants concourant aux actions communes (promotion, commercialisation, etc.) au prorata de ses intérêts et mises de fonds dans l'opération globale. L'intérêt de cette formule tient aussi au fait qu'elle ne se limite pas nécessairement à des opérateurs privés, mais que des municipalités, associations, syndicats d'initiative, etc. peuvent y adhérer.

Dans le cas où une partie des immobilisations entrant dans le périmètre de gestion du projet restent nécessairement publiques (cas des concessions dans les parcs, des bâtiments de ferme des domaines agricoles de l'État, autres immeubles financés par l'État), les règles introduites pour la concession (entraînant constitution de droits réels) pourraient être aisément étendues et procurer ainsi les sûretés exigées par le système bancaire.

1.2. Vulgarisation, sensibilisation et formation

La sensibilisation des principaux acteurs agissant et intervenant dans le domaine de l'écotourisme aux bonnes pratiques et leurs finalités ainsi que leur formation dans les aspects correspondants constituent deux principaux piliers sur lesquels le développement et la promotion du secteur doivent s'appuyer dans l'avenir.

Il est inconcevable de croire à un développement de l'écotourisme en Tunisie sans que le marché ne dispose d'une population d'acteurs et d'intervenants qui soit parfaitement imbibée de l'esprit écotouristique que ce soit au niveau des objectifs et des missions qu'au niveau des pratiques courantes.

Un programme national parfaitement réfléchi et programmé doit être mis en place dans le cadre de la stratégie afin de combler les graves lacunes observées aujourd'hui en termes de sensibilisation et de formation dans le domaine de l'écotourisme.

Comme nous l'avons déjà mis en évidence au cours de la première phase de l'étude, ces lacunes touchent les différents aspects de la chaîne de conception, de développement et de gestion d'un produit écotouristique.

Tous les acteurs et intervenants dans le domaine de l'écotourisme sont de ce fait concernés par ce programme de sensibilisation et de formation. Il s'agira d'impliquer globalement dans ce programme : Les planificateurs et les concepteurs des produits écotouristiques, les promoteurs, les gestionnaires des projets, les populations locales touchées et concernées par les projets, les clients potentiels et l'administration amenée à se prononcer sur le projet.

Toutefois, il y a lieu de distinguer dans le cadre de ce programme entre les objectifs de la sensibilisation et ceux de la formation. La première composante du programme, à savoir la sensibilisation, vise à faire évoluer les mentalités et les pratiques quotidiennes dans certain nombre de domaines en relation avec l'écotourisme et ceci à travers des campagnes de vulgarisation et de communication, la deuxième composante, à savoir la formation est plus concrète, elle vise à outiller les différents acteurs en leur octroyant un savoir faire et un apprentissage au niveau des différents métiers de l'écotourisme tel que nous pensons le développer en Tunisie.

1.2.1. Vulgarisation – Sensibilisation

1.2.1.1. Objectifs généraux

La vulgarisation et la sensibilisation des acteurs dans le domaine de l'écotourisme doivent porter essentiellement sur l'amélioration des connaissances respectives des principales composantes d'un projet écotouristiques et le renforcement du respect mutuel entre les différents intervenants.

Ces composantes sont particulièrement l'environnement naturel du projet, la population et ses spécificités, le promoteur et les gestionnaires du projet et les clients.

1.2.1.2. Principes

Les programmes de sensibilisation et de vulgarisation à développer dans le cadre de la stratégie de promotion de l'écotourisme s'appuieraient sur les principes suivants :

- Valorisation du patrimoine naturel du projet
- Valorisation de la population locale et de son apport potentiel dans la réussite et l'enrichissement du projet.
- Valorisation et promotion des modes de gestion écologique et respectueux de l'environnement et des ressources naturelles.
- Valorisation des relations et des modes de partenariats entre les principaux intervenants et particulièrement la population locale, les gestionnaires et les clients.

1.2.1.3. Populations cibles

La population qui sera concernée par le programme de sensibilisation à concevoir et à mettre en application dans le cadre de la promotion de l'écotourisme en Tunisie appartient à tous les maillons de la chaîne de l'activité à savoir les planificateurs et les concepteurs, les promoteurs, les gestionnaires, les populations locales, les clients potentiels et l'administration centrale et locale.

Toutefois chaque partenaire sera concerné par un aspect de la sensibilisation en fonction de sa position dans la chaîne et la nature de sa contribution dans le processus de développement du projet.

1.2.1.4. Objectifs spécifiques par catégorie de population

1.2.1.4.1. Les Planificateurs et les promoteurs des projets écotouristiques

Les planificateurs et les promoteurs de projets écotouristiques doivent être imbibés dans leur démarche par les fondements de l'écotourisme. Ils doivent prendre en considération dans leurs processus de planification les différentes composantes de tels projets à savoir les composantes environnementales, sociales et économiques. La conciliation entre ces différentes composantes constitue le principal apport des concepteurs et des promoteurs.

Il convient à ce titre de sensibiliser les Tours Opérateurs et les concepteurs de voyages aux avantages que procurerait l'élargissement de leurs portefeuilles produits et de proposer l'écotourisme. La sensibilisation doit être axée sur le partage des gains en vue de contribuer au développement local (réduire les voyages de transit à destination des régions à fort potentiel écotouristique).

Les promoteurs individuels doivent être sensibilisés à inscrire leurs projets écotouristiques dans une dynamique globale de développement local.

1.2.1.4.2. Acteurs et gestionnaires

Les acteurs et les gestionnaires d'un projet écotouristique, à travers leurs pratiques quotidiennes, sont constamment en relation et même en interaction avec les principales composantes de leur projet à savoir l'environnement, la population locale et les clients. Leur sensibilisation est de ce fait focalisée essentiellement sur ces trois composantes.

Les acteurs et les gestionnaires d'un projet écotouristique doivent se familiariser avec différents outils et méthodes d'une part au respect et à la préservation de l'environnement naturel, base de leur activité, à travers une meilleure connaissance de ses composantes et de son fonctionnement et d'autre part à la découverte et à l'appréciation de la population locale et surtout à son apport potentiel au niveau de l'enrichissement du projet.

Une amélioration de la vision, de la connaissance et de l'appréciation de la clientèle du projet nationale et internationale que ce soit de la part de la population locale ou bien des gestionnaires même du projet est indispensable dans le cadre d'un tel projet. Elle aura le mérite de rapprocher l'ensemble de ces acteurs et de contribuer à lever toute forme d'ambiguïté ou d'interprétation négative qui freinerait et même entraverait le bon fonctionnement du projet.

1.2.1.4.3. Population locale

La population locale est un acteur principal dans un projet écotouristique, il est d'une part le garant de la préservation de l'environnement naturel et socioéconomique sur le quel se développe le projet écotouristique et d'autre part il est en étroite relation avec les deux autres composantes principales du projet à savoir le promoteur et son staff de gestionnaire du projet et les clients en visite des lieux.

De ce fait la sensibilisation de cette population locale doit porter essentiellement sur des aspects relatifs premièrement au concept même de l'écotourisme et ses retombées potentielles, deuxièmement sur la valeur de leur environnement naturel et ou socioéconomique et son importance dans la promotion et le développement du produit écotouristique et troisièmement sur la place du client dans le projet et sur l'intérêt et les modalités d'un rapprochement entre le client et la population.

1.2.1.4.4. Clients potentiels

Les clients d'un projet écotouristique constituent le seul élément externe au projet qu'il faut aller chercher en dehors de l'environnement du projet. La clientèle est de ce fait souvent considérée comme étrangère et même néfaste pour le milieu et la population locale.

Cette appréciation et ce sentiment sont d'autant plus marqués chez la population locale quand la clientèle manifeste une méconnaissance et par conséquent un manque de respect au patrimoine local naturel et humain.

La sensibilisation à cultiver auprès de la clientèle doit porter essentiellement sur la connaissance et le respect des spécificités locales tant naturelles qu'humaines et socioéconomiques.

1.2.1.4.5. Administration

L'affirmation des choix de développement de l'Etat en matière de diversification des produits touristiques, par notamment le développement d'une politique d'écotourisme, a besoin d'être portée haut et relayée auprès de l'ensemble des acteurs administratifs régionaux et locaux.

L'administration à travers sa position de décideur, conditionne la faisabilité des projets dans le domaine de l'écotourisme. Son apport à ce niveau et particulièrement sa contribution à l'essor et au développement du secteur est en grande partie conditionné par sa parfaite connaissance du secteur et par son degré de sensibilité à ses difficultés réelles.

Les programmes de sensibilisation destinés aux agents de l'administration couvriraient ces aspects.

1.2.2. Formation

1.2.2.1. Objectifs généraux

La formation a été jugée tout le long des analyses effectuées comme une composante fondamentale dans la promotion et le développement de l'écotourisme en Tunisie. Il s'avère en effet et de plus en plus que l'écotourisme est un métier à part entière avec des caractéristiques spécifiques qui doivent être maîtrisées par l'ensemble des acteurs.

La maîtrise des différents métiers de l'écotourisme est le garant de son rayonnement, source d'adhésion des différents acteurs et particulièrement des clients.

1.2.2.2. Principes

Les programmes de formation à développer dans le cadre de la stratégie de promotion de l'écotourisme s'appuieraient sur les principes suivants :

- Maîtrise du concept de l'écotourisme, de ses fondements, de ses objectifs et son fonctionnement.
- Maîtrise des modalités de conception de projets écotouristiques sur la base des caractéristiques et des atouts naturels et socioéconomiques ainsi que sur la base des attentes des clients.
- Maîtrise des modalités de conception de projets écotouristiques économiquement rentables et environnementalement et socialement viables.
- Maîtrise des métiers écotouristiques tels que les gestionnaires des unités d'hébergement et d'accueil, les différents guides, les moniteurs et les accompagnateurs.

1.2.2.3. Populations cibles

La population qui sera concernée par le programme de formation à concevoir et à mettre en application dans le cadre de la promotion de l'écotourisme en Tunisie appartient à tous les maillons de la chaîne de l'activité. Nous distinguons essentiellement deux groupes, premièrement celui des professionnels de l'écotourisme à savoir les planificateurs et les concepteurs, les promoteurs, les gestionnaires des unités d'accueil et d'hébergement, les guides et les accompagnateurs et deuxièmement l'administration constituée essentiellement des responsables en charge des autorisation dans le domaine et les gestionnaires des aires protégées éléments essentiels dans les circuits et les projets écotouristiques.

Chaque partenaire sera concerné par un aspect de la formation en fonction de sa position dans la chaîne et la nature de sa contribution dans le processus de développement du projet.

1.2.2.4. Objectifs spécifiques par catégorie de population

1.2.2.4.1. Les professionnels de l'écotourisme :

- Les concepteurs de produits écotouristiques

Les concepteurs des produits écotouristiques constituent, par leurs apports, des acteurs fondamentaux dans la réussite des projets, ils doivent maîtriser d'une part les attentes des clients et d'autre part les modalités de valorisation des potentialités disponibles.

L'articulation entre ces deux composantes principales d'un projet écotouristique est à la base du métier du concepteur de produits écotouristiques.

Pour cela la formation destinée à cette catégorie de professionnels doit porter essentiellement sur trois aspects, la connaissance parfaite des attentes des différentes catégories de clients, la connaissance des principales potentialités écotouristiques de la Tunisie et enfin le mode de valorisation de ces potentialités en vue de les traduire en produits commercialisables et en même temps respectueux des exigences environnementales.

- Les promoteurs

Les promoteurs désireux d'investir dans le domaine de l'écotourisme et malgré une volonté souvent favorable de s'engager dans de telles initiatives, manquent le plus souvent de connaissances et surtout de sensibilité pratique en matière de valorisation des potentialités écotouristiques, d'adaptation de ces potentialités aux clients mais également de mise en conformité de leurs projets avec les exigences environnementales et socioéconomiques.

La formation à accordée à cette tranche d'acteurs portera en même temps sur les aspects environnementaux que sur les aspects socioéconomiques relatifs à de tels types de projets. Elle s'articulera autour des exigences du marché, celles relatives à la protection des milieux et des populations concernées et aussi celles qui conditionneraient la rentabilité de leurs activités.

- Les gestionnaires des unités d'hébergement

Les gestionnaires des unités d'hébergement conditionnent fortement l'image de leurs établissements auprès des clients et au niveau du marché d'une manière générale. Ils constituent l'élément déterminant de la valeur des unités d'hébergement, ils participent de cette manière au rehaussement du produit écotouristique dont l'unité d'hébergement est souvent un élément essentiel.

L'unité d'hébergement n'est pas uniquement un espace dortoir, c'est surtout un espace de découverte, d'apprentissage et de rencontre. De découverte de nouvelles pratiques, de nouvelles manières de gestion de l'espace et du milieu, de nouvelles traditions....., d'apprentissage de nouveaux modes relationnels entre l'homme et son environnement et de rencontre d'individus ayant développé des dynamiques différentes dans leurs processus de survie et de développement.

Les gestionnaires doivent, à travers la formation qui leur sera accordée, apprendre à développer les pratiques qui répondraient aux attentes ci-dessus mentionnées.

En même temps, les gestionnaires des unités d'hébergement doivent maîtriser les fondements écologiques de la gestion de tels établissements, à savoir particulièrement la gestion des déchets et des eaux usées et la rationalisation de l'utilisation de l'énergie.

- Les guides

Le métier de guide est vraisemblablement l'un des métiers les plus déterminants dans un projet écotouristique, il assure la liaison entre les richesses écologiques et environnementales d'une manière générale et les clients. Le guide fait découvrir aux clients le patrimoine écologique d'une région, son niveau de professionnalisme conditionne la réussite du projet. Le guide écotouristique doit pouvoir communiquer les secrets et les valeurs du patrimoine, objet du projet, aux différents clients. Le guide doit pouvoir transmettre sa passion aux visiteurs et aux clients.

Pour cela et afin qu'il puisse accomplir convenablement cette mission, les compétences du guide ne doivent pas se limiter à la maîtrise scientifique du patrimoine qu'il doit faire connaître aux visiteurs, mais il doit être, en plus, animé d'une passion envers ce patrimoine.

➤ Guide nature

En plus des aspects généraux évoqués dans le paragraphe précédent, un guide nature doit disposer d'une connaissance rigoureuse des aspects naturels relatifs au patrimoine qu'il est amené à faire connaître aux visiteurs.

Cette rigueur ne suppose pas une profonde connaissance scientifique, mais précisément une maîtrise des données et surtout une capacité à transmettre correctement les informations.

La formation préconisée portera ainsi sur deux aspects, un aspect scientifique et ceci afin de maîtriser les connaissances dans les domaines retenus et un aspect communicatif dans le but de développer les capacités des guides en la matière.

➤ Guide ornithologie

L'ornithologie, étant une discipline assez pointue drainant souvent une clientèle relativement spécialisée, le guide en la matière est de ce fait conditionné à une maîtrise et une connaissance plus approfondie du domaine.

La formation portera sur les principales espèces de Tunisie en terme de reconnaissance, de comportements et de relations respectives avec les milieux correspondants.

Une spécificité et une spécialisation entre guides, seront accordées de ce fait en fonction des milieux. Nous distinguerons grosso modo en Tunisie trois milieux d'observation ornithologiques, un milieu humide, un milieu saharien et enfin un milieu montagnoux à steppique.

• Les accompagnateurs

Certains projets écotouristiques ont besoin d'accompagnateurs pour accomplir correctement leurs activités, nous pensons particulièrement aux randonnées équestres ou équivalents. Les accompagnateurs assurent dans ce domaine la gestion des animaux et facilitent leur utilisation. Il s'agit souvent de personnes qui maîtrisent ce genre de pratique et qui disposent d'une connaissance en la matière.

La formation supplémentaire qui doit leur être octroyée porte essentiellement sur les relations qu'ils doivent entreprendre avec une nouvelle clientèle ainsi que sur les produits écotouristiques dans les quels ils seront impliqués.

- Les moniteurs

Les moniteurs intervenant dans des projets écotouristiques sont amenés à communiquer un savoir faire dans un domaine donné, nous avons retenu la plongé sous marine et la spéléologie. Il s'agit de deux activités spécifiques qui nécessitent une connaissance parfaite du milieu d'exploration et une maîtrise des techniques correspondantes et des approches sécuritaires d'intervention en cas d'accidents.

- Les moniteurs en plongée sous marine

Ces moniteurs en plongé sous marine doivent disposer au préalable d'une solide formation dans le domaine à la quelle il est indispensable d'ajouter la composante écotouristique en terme de contact avec les clients, amélioration des connaissances en matière de spécificités et caractéristiques du milieu sous marin et modalité d'intervention urgente en cas d'accidents.

- Les moniteurs en spéléologie

La spéléologie est une activité spécifique qui demande une connaissance parfaite dans le domaine de la géologie et particulièrement en matière de comportement des roches carbonatées à l'altération aquifère.

Ce phénomène d'altération est à l'origine de la formation des reliefs karstiques, objet des visites et des explorations spéléologiques. La maîtrise de la stabilité des grottes est au centre des préoccupations d'un moniteur en spéléologie.

La formation supplémentaire dont un moniteur de spéléologie a besoin doit porter essentiellement sur la manière à adopter pour valoriser le patrimoine géologique sous terrain tout en assurant aux visiteurs la sécurité requise.

- Les intervenants dans les activités agritouristiques

L'agritourisme a été retenu comme un produit écotouristique. Il s'agit de faire connaître à des visiteurs intéressés et souvent avertis et partager avec eux les spécificités et les caractéristiques d'une telle activité.

La réussite d'un tel produit est conditionnée par la maîtrise des techniques agritouristiques, la capacité de valorisation des approches les plus spécifiques au contexte tunisien et le niveau d'aptitude d'intégration de ces approches dans un produit global.

1.2.2.4.2. L'administration

L'administration aussi bien centrale que régional et même locale est amenée dans le cadre du développement des activités écotouristiques à intervenir directement ou indirectement et par conséquent à jouer un rôle déterminant dans la promotion du secteur. Elle conditionne la faisabilité des projets du fait qu'elle se prononce à différents stades sur les différentes opportunités de développement qui lui sont soumises pour avis et approbation.

L'administration jouera à ce niveau le rôle de facilitateur tout en garantissant la protection du patrimoine et la préservation des intérêts individuels et publics.

Afin qu'elle mène parfaitement cette double mission, l'administration doit être parfaitement imbibée des enjeux du développement de l'écotourisme, de ses contraintes actuelles et des défis qu'il est amené à surmonter dans l'avenir.

Une formation continue dans ce sens est préconisée, elle doit être effectuée dans le cadre d'un dialogue et d'une concertation avec les différents acteurs.

Les métiers de l'écotourisme	Formation et compétence de base	Formation	
		Connaissance et savoir faire à développer	Modalité de la formation
Les concepteurs de produits écotouristiques	Professionnels du tourisme avec sensibilité environnementale notable	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance environnementale et des potentialités écologiques Mode de valorisation des potentialités 	<ul style="list-style-type: none"> Cours théoriques appuyés par des exercices de cas. Aussi des formations intensives de courtes durées.
Les promoteurs	Investisseurs animés d'un sens d'initiative et d'innovation	<ul style="list-style-type: none"> Exigences du marché Rentabilité des projets Connaissance des milieux et des populations Communication et relations publiques 	<ul style="list-style-type: none"> Cours théoriques appuyés par des exercices de cas
Les gestionnaires des unités d'hébergement	Maîtrise des langues et ouverture culturelle	<ul style="list-style-type: none"> Connaissances des milieux Maîtrise des fondements d'une gestion écologique d'un établissement 	<ul style="list-style-type: none"> Cours théoriques appuyés par des exercices de cas ; visite d'expériences similaires dans d'autres pays.
Guide nature	Connaissance de base dans les sciences naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Communication des connaissances ; relations publiques 	<ul style="list-style-type: none"> Cours théoriques et sorties de terrains
Guide ornithologie	Connaissance de base dans les sciences naturelles	<ul style="list-style-type: none"> Communication des connaissances ; relations publiques 	<ul style="list-style-type: none"> Cours théoriques et sorties de terrains
Les accompagnateurs	-	<ul style="list-style-type: none"> Nature de la clientèle Produits écotouristiques 	<ul style="list-style-type: none"> Applications
Les moniteurs plongée	Technique de plongé et de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance du milieu marin Communication 	<ul style="list-style-type: none"> Cours théoriques et plongées
Les moniteurs de spéléologie	Connaissance de base en géologie et technique de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> Connaissance et valorisation des produits de la spéléologie Communication 	<ul style="list-style-type: none"> Cours théoriques et exploration de grottes
Les gestionnaires des projets d'agritourisme	Maîtrise des techniques de l'agritourisme	<ul style="list-style-type: none"> Communication Valorisation des produits 	<ul style="list-style-type: none"> Cours théoriques et sorties de terrains ; visite d'expériences similaires dans d'autres pays.
Administration	Administrateurs	<ul style="list-style-type: none"> Contraintes et défis du secteurs 	<ul style="list-style-type: none"> Concertation avec les différents acteurs ; stages de formation de courtes durées.

1.3. Stratégie de promotion

La promotion de l'écotourisme en Tunisie concerne à la fois la promotion du concept de l'écotourisme, de ses principes et de ses objectifs, et la promotion des produits, des activités et des expériences locales dans le but d'attirer une clientèle suffisante permettant de générer des revenus complémentaires aux communautés hôtes et de rentabiliser les investissements engagés par les promoteurs.

Le premier volet de la promotion s'apparente davantage à des actions de sensibilisation des consommateurs de ce segment touristique et des futurs consommateurs car en effet on ne peut prétendre toucher une clientèle qui est étrangère à la pratique de l'écotourisme ou qui en ignore les codes d'éthique. La promotion des produits et des activités écotouristiques n'est efficace et percutante que si les cibles sont averties et correctement sensibilisées. Ces aspects ont été abordés dans le chapitre précédent, nous mettrons l'accent dans le cadre de cette section sur le deuxième volet à savoir la promotion des destinations locales et des activités dans le but de commercialiser les produits et d'atteindre les clientèles ciblées. Ainsi, nous rappellerons (i) les principales caractéristiques du marché de l'écotourisme afin de (ii) proposer des orientations en matière de promotion, et (iii) les acteurs en charge de la promotion.

1.3.1. Caractéristiques du marché de l'écotourisme : multiplicité des cibles

L'écotourisme est un segment du tourisme au carrefour du tourisme nature, culture, éthique et responsable. Il est fondé sur le respect de l'environnement naturel et humain des régions visitées et des pratiques culturelles des populations locales. Les écotouristes privilégient ainsi des destinations qui leur offrent la possibilité de s'instruire au cours du voyage, de découvrir de nouveaux paysages, de nouvelles pratiques et cultures, et de contribuer en contrepartie au bien-être de leurs hôtes et à la sauvegarde des espaces naturels.

Les principales caractéristiques du marché ont été détaillées dans le rapport de la première phase (chapitre 4 : analyse de la demande écotouristique nationale et internationale), nous les résumons dans ce qui suit :

- Diversité des segments :

Les écotouristes sont éclectiques, certains sont très spécialisés et recherchent des produits spécifiques comme l'ornithologie, la découverte de la culture berbère, oasisienne ou saharienne (ethnographie), ou alors un espace adapté pour pratiquer des activités sportives (parapente, spéléologie...).

D'autres, sont généralistes privilégiant la simple immersion dans la nature et la découverte de paysages spécifiques (terrestres ou marins) au cours d'une randonnée, d'un trekking ou d'une plongée.

Néanmoins, le point commun entre les écotouristes, quelque soit leur motivation première, est l'entrée en contact avec les populations hôtes pour s'imprégner de leurs valeurs sociales et culturelles. Ils aspirent à participer dans le cadre de leur voyage à un processus de développement durable ayant des impacts positifs sur les plans social, économique et environnemental.

- Profil des écotouristes, leurs exigences et attentes :

Les écotouristes appartiennent dans la majorité des cas à des couches socioprofessionnelles aisées et consacrent un budget relativement conséquent par voyage. Ils veillent cependant à ce que les populations des régions visitées bénéficient économiquement de leur passage. Ils sont également très exigeants sur la qualité de l'environnement des lieux où ils séjournent et sont sensibles à la qualité des services qu'ils reçoivent (hébergement, restauration, accueil, guides...).

L'abondance de l'information sur les destinations (et les composantes de leurs séjours), et sa disponibilité conditionnent leurs choix et constituent des éléments à part entière de l'offre écotouristique (en amont).

- Facteurs déterminant le choix des destinations :

Les études de marchés commanditées par l'OMT (Organisation Mondiale du Tourisme) et celle réalisée dans le cadre de cette mission (à titre exploratoire) mettent en évidence plusieurs facteurs décisifs, conditionnant le choix des écotouristes :

- Qualité des paysages et spécificité des sites naturels ;
- Qualité de l'environnement et des politiques nationales de sauvegarde et de protection de la biodiversité et des écosystèmes ;
- Qualité du contact avec les communautés locales, leur implication dans le processus écotouristique (circuits proposés, services...) et leur appropriation d'une partie des dépenses du voyage ;
- Qualité des guides et des accompagnateurs pour un contenu pédagogique et culturel riche et instructif.

1.3.2. Promouvoir l'écotourisme : diversité des messages et des canaux de commercialisation

La demande en écotourisme apparaît ainsi comme multiforme, variée et émanant de personnes averties. Les canaux traditionnels de promotion et de commercialisation des produits touristiques de masse (balnéaire et Sahara) en Tunisie sont par conséquent inadaptés sur ces segments de niches.

Il convient en effet d'asseoir une stratégie promotionnelle de l'écotourisme ciblée et basée sur la connaissance des motivations et attentes des clientèles cibles. Les principales orientations de cette stratégie sont :

1.3.2.1. Promouvoir l'image des régions plutôt que celle du pays

Actuellement, l'écotourisme en Tunisie subit le désavantage de l'image touristique : « bon marché », de masse, et balnéaire. Le défi sera de contourner cette contrainte et d'en faire un atout en communiquant autour des avantages de la politique touristique menée par le pays notamment en matière de diversité des attractions touristiques et qui pourraient intervenir comme compléments aux activités écotouristiques particulièrement en fin de séjour. Le développement du tourisme en Tunisie a permis également l'essor du secteur des infrastructures (routes, aéroports, électricité, téléphones, eau...) avec pour corollaire l'accessibilité des régions et des sites les plus éloignés en toute sécurité.

Le fer de lance de la promotion de l'écotourisme sera cependant les régions et non le pays. En effet, les écotouristes sont intéressés par un thème particulier plutôt que par un pays, il convient de ce fait de mettre en avant les sites et leurs spécificités. Il s'agira en quelque sorte de faire l'apologie des terroirs et de leurs richesses.

Cela pourrait être : la découverte de la nature à Ichkeul ou dans les oasis et le désert, la découverte du milieu marin, le tourisme rural dans les villages de montagne ou les palmeraies du sud... .

1.3.2.2. Communiquer autour de la diversité des paysages et des cultures locales

L'écotouriste est à la recherche d'authenticités et d'expériences humaines enrichissantes, la communication doit porter ainsi sur les ressources spécifiques des destinations :

- Ressources naturelles : nature et caractéristiques de l'écosystème ou des écosystèmes de la destination ou des circuits (car la pratique de l'écotourisme n'est pas statique, elle est itinérante) en sachant que le pays constitue une mosaïque d'écosystèmes différents (Montagneux, côtier, insulaire, zones humides, steppique, désertique et oasien) et chaque écosystème recèle de ressources distinctes.

Certaines régions abritent des richesses uniques au monde qui méritent d'être valorisées et communiquées aux amateurs d'ornithologie comme le golfe de Gabès qui accueille en hiver la moitié de l'effectif des oiseaux d'eau hivernant en Méditerranée.

- Cultures locales : contrairement au touriste généraliste qui pourrait se contenter d'une mise en scène des traditions et des coutumes caractérisant les régions qu'il visite, l'écotouriste, lui, voudra s'imprégner de la culture locale en partageant le mode de vie des personnes qu'il côtoie durant son séjour. Promouvoir l'écotourisme en Tunisie implique aussi la communication sur la richesse culturelle des régions écotouristiques : culture berbère à Matmata et les villages avoisinants ou la culture oasienne, les sites et vestiges des civilisations punique, romaine, chrétienne, turque, les traditions andalouses... .

La communication doit porter essentiellement sur la participation effective des populations à la gestion des produits écotouristiques et l'authenticité des démarches écotouristiques.

1.3.2.3. Diversifier les messages en fonction de la clientèle ciblée

La construction d'une image de destination écotouristique se base aussi sur des messages forts propres à chaque cible car il n'y a pas de profil statique de l'écotouriste. Les messages doivent en effet être adaptés en fonction de l'attractivité écotouristique que l'on souhaite promouvoir et de la cible que l'on veut atteindre.

Il convient de mettre l'accent sur :

➤ **La qualité des produits** : Bien évidemment cette qualité ne doit pas se limiter au niveau de la promotion mais doit être une réalité, attestée par certains témoignages. En effet, les écotouristes sont sensibles aux expériences de leurs compères et apprécient les destinations recommandées. La qualité est elle-même un moyen promotionnel. Fournir une garantie de la qualité en adhérant à des chartes internationales ou à des labels crédibilise les efforts promotionnels.

- **La qualité des enrichissements intellectuels** : mettre en avant les efforts déployés dans la formation des guides écotouristiques ; faire l'étalage des différentes spécialités des guides et de l'importance accordée au contenu pédagogique des interprétations fournies aux écotouristes.
- **La participation des populations et l'écologie locale** : mettre en avant des expériences portées par des communautés locales et communiquer autour de leur engagement pour s'adapter à leur environnement et le protéger (exemple : projet de l'agriculture biodynamique à Hazoua, pêcheurs de Kerkennah, berbères du Sud est...).
- **Développement durable** : afficher les objectifs visés par les produits écotouristiques en mettant l'accent sur les impacts positifs sociaux, économiques et environnementaux.

1.3.2.4. Diversifier vs cibler les supports de communication et de promotion

La diffusion de l'information est capitale car les destinations écotouristiques et les composantes du voyage se décident et se planifient en fonction de la disponibilité des informations. L'abondance de l'information et sa qualité confèrent aux produits écotouristiques des chances certaines de trouver des échos auprès des écotouristes.

L'information doit être détaillée, éducative et surtout non porteuse de contre vérités justifiées au nom du marketing. Elle doit concerner toutes les composantes du voyage : lieu, écologie locale, culture et spécificités locales, infrastructures, équipements, acteurs clés, codes de conduite à adopter afin de respecter l'environnement naturel et culturel....

Plusieurs supports doivent être combinés :

- Internet ; mailing (notamment en diffusant des newsletters) ; blogs ;
- Brochures ;
- Bouche à oreille grâce à l'établissement de réseaux nationaux et transnationaux ;
- Voyagistes et Tours Opérateurs locaux et étrangers ;
- Médias : presse écrite spécialisée et généraliste ; télévision...
- Salons spécialisés ou généralistes
- Educ-tours
- Conférences et manifestations
- Programmes de formation et d'éducation pour les tunisiens notamment.

1.3.3. Acteurs en charge de la promotion

La promotion de l'écotourisme est l'affaire de tous les intervenants : l'administration, les promoteurs, les populations impliquées, les autres acteurs en charge de la commercialisation et les clients eux-mêmes. A l'échelle nationale, il convient de confier cette mission à l'ONTT, institution en charge de la promotion du tourisme, disposant déjà d'un réseau de représentations à l'international. Néanmoins, la promotion de l'écotourisme requiert un savoir-faire différent de celui du tourisme classique. La clientèle doit être convaincue, les arguments commerciaux doivent être chargés de messages propres à chaque cible et suivant des canaux de commercialisation distincts.

Une promotion efficace implique la multiplicité des niveaux d'action : les promoteurs, qu'ils soient individuels ou regroupés (association, GIE...) se doivent de promouvoir leurs produits et de disposer eux aussi régulièrement d'un plan marketing au même titre que les entrepreneurs des autres secteurs d'activités car la réussite de leur projet est largement tributaire d'un niveau de fréquentation suffisant.

Dans ce cas, l'instauration de partenariats avec les Tours Opérateurs et voyagistes (nationaux et étrangers), ou avec des associations engagées dans les démarches écotouristiques s'avère indispensable. L'établissement de réseaux multiples (avec des porteurs d'expériences similaires dans d'autres pays, partenaires étrangers...) conditionne en effet la réussite des efforts promotionnels.

CHAPITRE 2 : PROPOSITION DE MODELES D'UNITES ECOTOURISTIQUES

Préambule

La phase diagnostic a révélé la diversité des ressources écotouristiques du pays méritant valorisation et conservation. Elle a aussi mis en exergue l'existence d'initiatives locales individuelles et collectives souhaitant promouvoir des projets écotouristiques et requérant soutien, appui et encouragements. Dans le cadre de ce chapitre, notre mission consiste à proposer des projets écotouristiques qui pourraient s'ériger en modèles pour tout projet écotouristique se développant dans des conditions et contexte similaires. Le point de départ des modèles sont les initiatives écotouristiques identifiées lors de la précédente mission (phase 1) et qui ont fait l'objet d'une analyse détaillée mettant à nu d'une part, les facteurs freinant leur aboutissement et d'autre part, les potentialités enfouies non encore valorisées. Ces expériences concernent aussi bien les démarches collectives impulsées par des associations et organisations nationales ou étrangères que celles émanant des promoteurs privés.

Dans un souci de représentativité, nous avons choisi de proposer six modèles, offrant chacun des caractéristiques distinctes en termes de produits, clientèle cible et de contenu pédagogique de la destination. Dans la pratique, ces modèles ne sont pas exclusifs, ils peuvent être combinés selon la motivation du voyageur mais ils sont liés à leurs milieux naturel et socio-économique. Les intitulés des modèles reprennent l'attractivité écotouristique dominante, chaque modèle comprend une ou des activité (s) liée (s) à la nature mais aussi la découverte des cultures locales et le contact avec les populations autochtones :

- Modèle 1 : Découverte de la nature / Ornithologie et botanique : cas du parc national d'Ichkeul
- Modèle 2 : Découverte de la nature dans le sud : cas des oasis de montagne
- Modèle 3 : Découverte du milieu marin : cas de l'Archipel de kerkennah
- Modèle 4 : Randonnée, trekking, spéléologie : cas de Zaghouan
- Modèle 5 : Tourisme rural : cas de l'agritourisme à Hazoua
- Modèle 6 : Villages et traditions : cas des ksours et jessours de Béni Kheddache

Par Modèle d'Unité Ecotouristique, nous entendons un ensemble d'activités lié à un site naturel, combiné à des services (hébergement, restauration, loisirs, information...), impliquant les populations locales et ayant par conséquent des retombées sur leur bien-être socio-économique, préservant l'environnement et respectueux de la biodiversité, et rentables pour les promoteurs. Ainsi, les six modèles proposés seront présentés en respectant la définition retenue, à savoir : (i) caractéristiques des MUE et leurs impacts sur les populations locales, (ii) gestion environnementale requise, et (iii) faisabilité financière.

2.1. Caractéristiques des Modèles d'Unités Ecotouristiques (MUE)

Au regard des potentialités naturelles et humaines des sites, il est question de présenter des produits et des activités écotouristiques qui pourraient y être proposés dans le but de valoriser les patrimoines naturel et culturel sans les altérer, et enfin d'estimer leur impact en termes de compléments de revenus escomptés pour les populations locales et les effets sociaux induits.

2.1.1. Modèle 1 : Découverte de la nature : cas du parc national d'Ichkeul

Le développement de l'écotourisme en Tunisie ne peut se faire sans prise en compte des ressources des parcs nationaux au regard de leur richesse faunistique, floristique et humaine. Le parc national de l'Ichkeul est retenu comme exemple de modèle d'unité écotouristique du fait de sa valeur écologique, reconnue à l'échelle internationale et nécessitant protection, de l'organisation humaine existante, et de l'existence d'une initiative visant le développement de l'écotourisme et qui suppose un cadre juridique spécifique.

- **2.1.1.1. Principales caractéristiques écologiques, géologiques et humaines de l'Ichkeul**

Le parc national de l'Ichkeul se caractérise par la coexistence de deux écosystèmes, conférant ainsi originalité et richesse écologiques. Il combine à la fois une zone humide (le lac et les marécages) et une zone montagneuse. Il est retenu comme réserve de la Biosphère par l'UNESCO depuis 1977 dans le cadre du programme MAB puis classé depuis 1979 par l'UNESCO comme patrimoine mondial naturel. Le lac d'Ichkeul est considéré comme une zone humide d'importance internationale et a été inscrit à la convention RAMSAR depuis 1980.

Populations végétale et animale du parc:

Le djebel, le lac et les marécages confèrent au parc un atout indéniable en la beauté des paysages. La richesse faunique et floristique du parc est source d'intérêt pour les curieux de la nature et les amateurs d'espèces typiques venant de contrées diverses. On y trouve sans exhaustivité et à titre d'exemple, le scirpe, le potamogeton, les philaires (*Phillyrea angustifolia*), les asperges et des espèces méditerranéennes plus répandues comme l'oléastre, le lentisque et le caroubier.

La faune phare du parc est constituée d'oiseaux nicheurs et hivernants : oies cendrées, l'érismaire à tête blanche, les vautours percnoptères, la rubiette de moussier. D'après les statistiques, le parc peut abriter près de 100 000 à 200 000 individus (oiseaux) par an. La population faunique du parc comprend d'autres espèces comme les mammifères (buffle, chacal doré, renard, chauve souris...), les reptiles (tortue d'eau douce, tortue terrestre, caméléon, vipérine...), les batraciens (grenouille rieuse, triton, discoglosse, crapauds verts...), et des poissons (l'anguille, barbeau, sole...).

Ressources géologiques :

Le djebel d'Ichkeul (508 mètres d'altitude) se caractérise par la présence de roches calcaires dolomitiques, de marbre datant du Trias et du Jurassique, et de grottes karstiques. La roche poreuse du djebel permet l'infiltration des eaux de pluie qui descendent jusqu'aux profondeurs, elles s'enrichissent en minéraux notamment en soufre et en sels, une fois réchauffées naturellement à plus de 40°C, elles remontent au pied de la montagne sous formes de sources sulfureuses thermales qui sont d'ailleurs aménagées en « Hammams ».

Population humaine :

Une soixantaine de familles réside dans le parc d'Ichkeul. Leurs revenus sont générées essentiellement d'une agriculture de subsistance, d'un élevage extensif et accessoirement de

la commercialisation de quelques produits spécifiques (fromages à base de lait de buffle) ou issus de l'artisanat (poterie). La pêche, activité exercée dans le parc n'est pas exploitée par les autochtones, elle a été concédée à une société privée (pêche à la bordigue, aux filets trémails, et la capétheades). Un Groupement de Développement Agricole et de Pêche (GDAP) créé en mars 2006, veille à l'exploitation durable et la conservation des ressources du parc, il représente les intérêts de 300 familles.

- **2.1.1.2. Principaux produits et activités du MUE**

Les caractéristiques du parc confèrent un éventail d'activités écotouristiques très large. Trois produits phares peuvent être cependant proposés aux écotouristes et qui constituent la spécificité de l'Ichkeul et de sa région : Ornithologie, botanique et la découverte des ressources géologiques du parc.

- **Ornithologie** : activité saisonnière qui s'étale sur quatre mois (novembre à février), elle s'adresse à une clientèle essentiellement spécialisée (chercheurs, scientifiques, photographes, amateurs et passionnés) et étrangère (à dominante anglo-saxonne).

- **Découverte de la botanique** : elle se pratiquerait de mars au mois de mai (trois mois) par des amateurs et des spécialistes aussi bien nationaux qu'étrangers.

- **Activités liées à la géologie** : la découverte des roches et des grottes du parc, et la spéléologie s'étalent sur huit mois de l'année. Quelques amateurs s'y donnent à ces activités, mais le potentiel est sous-exploité et valorisé.

Le parc est aussi un lieu privilégié pour faire du **trekking¹ et des randonnées (pédestres, équestres et en VTT)** tout en entrant en contact avec les populations locales, et partager avec elles des moments privilégiés (un petit déjeuner ou un repas) ou encore en découvrant leurs pratiques agricoles et artisanales. L'écotouriste peut contribuer directement à leur créer des compléments de revenus en achetant les produits de terroir qu'elles pourraient proposer.

Au printemps, l'écotouriste peut assister et prendre part au festival du printemps de l'Ichkeul, un évènement culturel lui permettant de découvrir les mœurs et coutumes locales et de se mêler aux autochtones (traditionnelles fêtes d'El Hadhra, ezzerda, chansons populaires, pièces de théâtre...).

La clientèle susceptible d'être intéressée par les activités du parc sont les nationaux (familles, individuels et les élèves des classes vertes) et les étrangers qui viendraient pour une excursion d'une journée ou pour un séjour. Il s'agira de la clientèle qui fréquente actuellement le parc et de celle qui pourrait être séduite grâce aux efforts de promotion à déployer pour assurer la viabilité de ce MUE.

¹ « **Le trekking** (de l'anglais *to trek*, cheminer) peut se définir comme un type de randonnée. Il s'en distingue par le fait de se dérouler de façon itinérante sur plusieurs jours dans des régions du monde, sauvage, éloignée de toute infrastructure, seulement accessible à pied. L'hébergement se fait suivant les cas en bivouac, chez l'habitant, en gîte ou en refuge. Le trekkeur se déplace généralement avec un équipement léger pour la journée. Son équipement lourd suit, transporté par les moyens locaux (mulets, dromadaires, lamas, 4x4) du pays visité ou par des porteurs professionnels ». Source : <http://www.boni-voyages.com/?rep=lexique&ido=2&trekking>

- **2.1.1.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires**

Le parc de l'Ichkeul abrite actuellement certaines infrastructures qui nécessitent cependant des rénovations. Dans le cadre du MUE et afin de conférer les conditions idoines à la pratique des activités écotouristiques, nous prévoyons quatre types d'infrastructures de base qu'il convient de fournir ou qui existent déjà mais qui méritent des travaux de restauration :

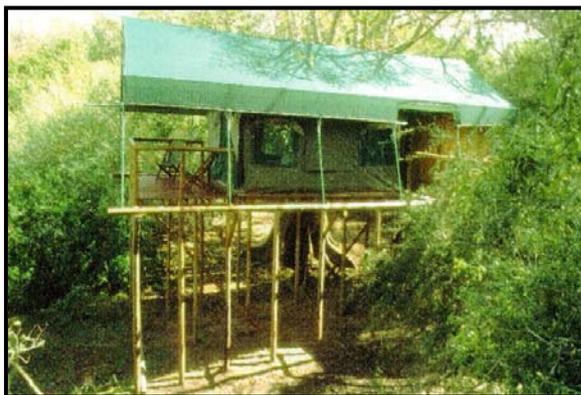
- Eléments pédagogiques et informationnels :

- Equipement du centre d'accueil (qui existe) en supports et moyens pédagogiques notamment pour les classes vertes ;
- Actualisation et enrichissement de l'exposition de l'écomusée (informations et supports).
- Traçage et balisage des circuits (signalétique) y compris l'aménagement de l'accès à la grotte et au site à fossiles du côté de Tinja.

La pédagogie et la diffusion des informations doit se faire aussi de vive voix grâce aux guides locaux (ou guides de site) spécialisés dans les ressources locales (écologiques, géologiques et culturelles) dont l'absence actuelle est pesante et pénalisante pour un échange interactif entre les visiteurs et leurs guides. La création de ce corps de métier ne doit pas entrer en concurrence avec le guide nature de circuit accompagnant le groupe d'écotouristes qui lui est polyvalent et est à la charge du TO (Tours Opérateur).

- Postes d'observation des oiseaux :

L'observation des oiseaux nécessite l'aménagement de postes d'observation autour du lac. Le nombre optimal serait de sept abris. Ce sera des cabanes en bois sur pilotis avec visières et accès par rampe dotées d'une signalétique et équipés de télescopes (idéalement, 2 télescopes par cabane).



- Moyens de déplacement :

Les randonnées équestres et en VTT nécessitent d'équiper le parc en équidés qui pourraient être au nombre de 20 dont 10 chevaux et 10 ânes et en VTT (également une dizaine). Par ailleurs, il convient de doter le parc de deux minibus qui permettraient de se déplacer à l'intérieur sur de longues distances pour les non randonneurs (rappelons que la superficie totale du parc est de 12 600 hectares).

L'écurie du parc (à l'entrée) doit être dans ce cas rénovée et équipée en vingt stalles et équiper en harnachements (petit équipement : selles...).

- Hébergement et restauration :

Le MUE d'Ichkeul prévoit l'aménagement d'un restaurant-buvette au centre d'accueil à l'entrée du parc. En effet, du fait de la modestie du mode de vie des populations locales et de leur manque d'initiation et d'expérience dans l'accueil des visiteurs et des écotouristes, il convient d'engager des investissements dans l'aménagement d'un restaurant-buvette selon des normes internationales, respectueuses du cadre environnant. Ces investissements permettront néanmoins de créer des emplois aux habitants de la région, qu'ils soient membres du GDAP ou parents des membres du GDAP. Par ailleurs, les ingrédients de la cuisine qui sera proposée devront provenir en priorité de l'agriculture locale (fruits é légumes, lait, fromage, boissons typiques...). Ce sera une manière d'assurer un débouché supplémentaire aux agriculteurs de la région et de contribuer à la diversification de leurs revenus.

L'observation des oiseaux requiert la présence dans le parc à des heures matinales, l'idéal aurait été d'aménager les anciens bâtiments du parc en gîte rural, mais pour des raisons de sécurité une telle option est à écarter. Nos propositions dans le cadre de ce MUE s'orientent vers l'aménagement de deux gîtes ruraux l'un à Sejenane et l'autre à Mateur d'une capacité chacun de 10 lits. Ces gîtes seront tenus par les habitants de la région et contribueront à la création de quelques postes d'emplois.

Par ailleurs, il n'est pas exclu par ce MUE de recourir en sus à l'hébergement dans les hôtels de la région de Bizerte. Cela contribuerait à impulser une dynamique économique locale d'autant plus que la région profite essentiellement du flux des estivants. Le reste de l'année, le taux d'occupation de ces hôtels est faible.

- Espaces de valorisation des produits du terroir :

Outre la création d'emplois, ce MUE suggère l'ouverture de deux boutiques pour exposer et vendre les produits locaux issus de l'agriculture ou de l'artisanat (miel, herbes médicinales, fromages, câpres...) ainsi que divers produits (cartes postales, tee-shirts, livres et magazines, presse...). Ces boutiques seront tenues par les habitants et permettant de générer des revenus supplémentaires aux locaux.

• **2.1.1.4. Opérateurs et mode de gestion**

Le parc national d'Ichkeul est juridiquement sous l'autorité de la Direction Générale des Forêts, laquelle ne peut s'adonner à des activités commerciales en exploitant les ressources du parc à des fins touristiques. L'exploitation du parc doit donc faire l'objet d'une concession et un plan de gestion doit être défini. Les cahiers de charge de la concession sont bien établis et attendent validation pour pouvoir mettre en exécution la procédure.

Le concessionnaire s'acquittera d'un droit de concession au profit de l'administration qui agira elle, en tant qu'autorité du parc (DGF, le Tourisme et l'Environnement) et veillera au contrôle et à la conformité des infrastructures et des pratiques. Elle veillera également à l'association des professionnels locaux et des membres du GDAP au projet écotouristique comme sous-traitants et personnels pour les gîtes, le restaurant-buvette, les moyens de déplacement, et les boutiques.

Les missions d'ordre scientifique incomberont toujours à l'administration qui continuera à inventorier les espèces et à définir la signalétique. La définition des règles d'accès au parc et des normes de construction et d'aménagement des infrastructures est du ressort de l'administration également.

Le concessionnaire aura pour mission la gestion des infrastructures de service (l'écomusée, les postes d'observation des oiseaux, les moyens de déplacement, le centre d'accueil et les guides locaux). Il veillera à la qualité des services et au respect des cahiers des charges, prendra en charge la promotion de son projet. Il percevra les droits d'accès au parc et les recettes générées de la location des services dont le déplacement, et les loyers des sous-traitants.

En effet, un droit d'accès au parc doit être instauré afin de faire contribuer les visiteurs à la gestion du parc (et sa protection et conservation). Ces droits seront perçus par le concessionnaire et seront redistribués sous formes de salaires, de paiement des charges et de marge bénéficiaire. Ces droits d'entrée varient selon la catégorie du visiteur : 1 TND pour les scolaires tunisiens ; 2 TND pour les individuels tunisiens et étrangers et 10 TND pour les groupes organisés.

- **2.1.1.5. Effets socio-économiques sur les populations locales : emplois et revenus**

Ce Modèle d'Unité Ecotouristique présente des avantages indéniables pour les populations locales en termes d'opportunités de compléments de revenus (postes d'emploi) et de débouchés à leurs produits. Ce MUE, au regard des investissements prévus, permettra la création de 25 postes d'emplois directs répartis comme suit :

Postes d'emploi	Effectif
Guide nature/site	3
Guide nature / circuit	4
Accompagnateurs, lads	3
Chauffeurs	2
Animateurs	2
Gérant du centre d'accueil	1
Personnel des boutiques	2
Personnel du restaurant-buvette	4
Personnel des gîtes	8
Total	25

Annuellement, les revenus supplémentaires générés par la création de ces postes seront de 192000 TND, soit en moyenne 7 680 TND/emploi. Le plein emploi ne sera atteint qu'à partir de la cinquième année. Des efforts en formation doivent être déployés pour permettre aux populations impliquées d'assurer les services requis dans des conditions professionnelles et satisfaisant les attentes des écotouristes souvent très exigeants.

En plus de ces emplois, les boutiques et le restaurant généreront des revenus supplémentaires grâce à la vente des produits d'artisanat ou agricoles.

2.1.2. Modèle 2 : Découverte de la nature : cas des oasis de montagne

Le MUE des oasis de montagne est caractéristique du tourisme saharien et soulève par conséquent la problématique de la faisabilité d'un positionnement de cette destination sur le segment de l'écotourisme du fait de sa fréquentation touristique de masse et non valorisante (destination de transit) et ce en dépit de sa valeur écotouristique incontestable. La faisabilité de ce MUE est tributaire de l'intérêt qu'il pourrait susciter ou pas auprès des écotouristes. Elle est dépendante également d'une réglementation rigoureuse de l'accès aux sites, des ventes ambulantes, des ventes à proximité des cascades et d'une promotion ciblée.

Les tentatives d'asseoir un écotourisme dans les oasis de Chebika, Tamerza et Midès se sont soldées par un échec car elles n'ont pas émanés des populations elles mêmes mais de structures externes (PAOTIC). Les facteurs d'échec des projets initiés ont été résumés lors de la précédente phase et que nous reprenons ici :

- le changement des mentalités est un processus lent d'autant plus que l'esprit entrepreneurial n'est pas localement ancré ;
- le tissu associatif local et les institutions ne sont pas très opérationnels du fait d'un manque d'esprit d'initiative émanant de la base ; ils sont davantage réceptifs aux impulsions de l'équipe du PAOTIC que porteurs d'idées et de projets ;
- le développement local est un projet communautaire et consensuel or, des conflits d'intérêts ont émaillé l'initiative du PAOTIC ;
- la non prise en compte des aspects économiques du marché a par ailleurs compromis la durabilité des dynamiques impulsées.

L'aboutissement du MUE est ainsi résolument assujéti à une démarche entrepreneuriale volontaire produite par des promoteurs individuels ou un groupe de promoteurs regroupés au sein d'une association ou d'un Groupement d'Intérêt Economique (GIE).

- ***2.1.2.1. Principales caractéristiques écologiques et humaines des oasis***

Les oasis de Chebika, Tamerza et Midès offrent des paysages non communs composés des oasis, du djebel, de la source, des cascades et des chotts. Le climat aride et désertique permet le développement d'une végétation particulière pouvant intéresser les amateurs de la Botanique ainsi qu'une population faunique typique (Mouflon à Manchette, Perdrix Gamba, Goundi de l'Atlas, Fouette Queue...).

Les Botanistes et fans de l'observation de la nature pourront y apprécier également diverses espèces (Mauve sauvage, câprier, thym, armoise blanche, pistachier de l'Atlas, les grenadiers...).

Cependant, l'exploitation écotouristique des oasis nécessite une gestion environnementale rigoureuse et de nouvelles mesures de mise en valeur du fait de l'état de dégradation qu'elles subissent généré par l'érosion, le surpâturage, les taux élevés d'occupation des sites (rejets polluants, piétinement et sollicitation excessive du milieu naturel), et la disparition progressive de la culture à trois étages notamment à Tamerza en raison de la prolifération des sangliers dont la chasse est interdite rendant ainsi difficile la culture du maraîchage.

- **2.1.2.2. Principaux produits et activités du MUE**

Les principales activités pouvant s'exercer à Chebika, Tamerza et Midès sont le trekking et la découverte du milieu oasien (découverte de la culture de dattes et du système d'irrigation adopté). Ce sont les produits les plus attractifs et pouvant attirer une clientèle conséquente. L'ornithologie, la botanique, la géologie et l'hydrologie pourraient s'y exercer aussi mais par une clientèle plus restreinte et plus spécialisée.

Ces activités sont saisonnières, elles s'étaleraient sur huit mois (octobre à mai).

Parallèlement, aux activités liées au milieu naturel, les écotouristes pourront participer à la vie des oasis et partager la culture de ses habitants dans le cadre d'ateliers divers : tissage de flij, tissage de laine de mouton, de chèvre et de chameaux, vannerie, tapisserie, pâtisserie locale à base de dattes, récoltes de dattes durant la saison... .

Le challenge de ce MUE est d'attirer une clientèle écotouristique propre au site qui voudrait cohabiter avec des touristes généralistes au nombre élevé (21 000 touristes par mois en moyenne) transitant par la région.

- **2.1.2.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires**

Le projet écotouristique des oasis de montagne suppose des investissements en infrastructures d'accueil, d'hébergement et de restauration, et d'ateliers d'initiation. Il prévoit également des équipements et des aménagements :

Eléments pédagogiques et informationnels :

- Un centre d'information et de documentation dans l'un des villages ;
- Traçage et balisage des circuits, les doter d'une signalétique

Postes d'observation des oiseaux :

Il convient de construire des postes d'observation des oiseaux pour les amateurs d'ornithologie. Quatre postes répartis sur Chebika (2) et Tamerza (2) équipés chacun de deux télescopes devront être construits pour permettre aux ornithologues de s'adonner à leur passion.

Moyens de déplacement :

Le trekking et les randonnées supposent l'acquisition d'équidés : une trentaine de chevaux et une trentaine également d'ânes. Pour ce faire, une écurie devrait être aménagée par village, détenue et gérée par les habitants.

Hébergement et restauration :

La découverte de la culture locale ne peut se faire qu'à travers l'amélioration de la proximité du contact avec les habitants ; l'hébergement chez l'habitant est l'un des moyens privilégié pour obtenir cette qualité de contact. Le MUE encourage ainsi l'hébergement chez l'habitant

et prévoit par ailleurs, la restauration et la réhabilitation d'une ancienne maison dans chaque village (d'une capacité de 10 lits chacune).

Pour la restauration, le MUE prévoit l'aménagement de deux tables d'hôtes par village (soit 6 dans l'ensemble). Ces tables d'hôtes peuvent également être proposées dans les oasis. Cependant, des efforts de sensibilisation au respect des règles d'hygiène et à la composition des mets (produits essentiellement locaux et typiques) sont à déployer par les promoteurs en faveur des habitants partenaires du projet (personnel permanent ou saisonnier). Le PAOTIC a entamé des actions de sensibilisation mais celles-ci doivent perdurer.

Espaces de valorisation des produits du terroir : ateliers- boutiques

Outre le contact avec les populations, la découverte et la valorisation de la culture des oasis et villageois impliquent la participation des écotouristes aux activités locales proposées dans le cadre d'ateliers divers (de tissage, tapisserie, pâtisserie....). Ces ateliers font lieu également de boutiques où les produits d'artisanat et du terroir seront exposés et vendus (un atelier-boutique par village).

- **2.1.2.4. Opérateurs et mode de gestion**

L'inertie de l'essor de l'écotourisme dans les oasis de montagne, malgré leur valeur écotouristique indéniable, est attribuable au manque d'esprit entrepreneurial. L'une des conditions majeure pour la faisabilité de ce MUE est la prise en charge des composantes du projet par des promoteurs locaux justifiant d'esprit d'engagement dans la démarche écotouristique. Ces promoteurs pourraient se regrouper en GIE (Groupement d'Intérêt Economique) pour mutualiser leurs efforts notamment dans les actions promotionnelles. L'Association pour la Promotion Humaine et l'Auto développement de Tamerza (ASPHADT) sera un partenaire de taille notamment dans la sensibilisation et la formation des habitants impliqués.

- **2.1.2.5. Effets socio-économiques sur les populations locales : emplois et revenus**

Les avantages d'un projet écotouristique dans la région sont multiples : revalorisation des traditions et des coutumes (plans social et culturel), revalorisation des ressources naturelles de la région (redécouverte de la beauté des paysages et des ressources des sites).

Sur le plan économique, le MUE permettra la création de 47 postes d'emploi directs (permanents et saisonniers) dans les trois villages répartis comme suit :

Postes d'emploi	Effectif
Guides nature locaux	6
Accompagnateurs, lads	12
Gérant du centre d'accueil	1
Animateurs d'ateliers-boutiques et assistants	7
Personnel table d'hôtes	12
Personnel gîtes	9
Total	47

Ces emplois seront à l'origine d'un gain économique de 273 000 TND par an à partir de la quatrième année de l'entrée en exploitation du projet (soit 5 800 TND/emploi en moyenne).

Parallèlement, des emplois indirects seront créés dans d'autres secteurs comme l'artisanat et l'agriculture et des revenus supplémentaires aux résidents de la région, à titre complémentaire, seront induits.

2.1.3. Modèle 3 : Découverte du milieu marin: cas de l'archipel de Kerkennah

L'écosystème marin de la Tunisie recèle de ressources halieutiques caractéristiques de la Méditerranée et qui peuvent être une source d'attraction écotouristique. Le MUE proposé ici pourrait s'appliquer aux régions côtières présentant un potentiel écotouristique susceptible d'être exploité par les communautés locales et contribuant à l'amélioration de leur bien-être.

La caractéristique de ce MUE est son applicabilité à des zones côtières connaissant un flux touristique estival de masse. La pratique de l'écotourisme viendra ainsi en complément au tourisme balnéaire durant le reste de l'année (essentiellement en automne et au printemps).

- **2.1.3.1. Principales caractéristiques de Kerkennah**

Les Îles de Kerkennah se caractérisent par une richesse naturelle et culturelle indéniable conférant à l'archipel une valeur écotouristique indiscutable. En effet, son éloignement des principales sources de pollutions industrielles lui a permis de conserver sa biodiversité et sa richesse écologique. Les pratiques agricoles et de pêche à caractère traditionnel accroissent l'attractivité de l'archipel.

Aussi, la stagnation de la population depuis les années quarante autour de 14 500 habitants confère au lieu un intérêt supplémentaire et réduit la pression sur les ressources naturelles. En effet, la densité par habitant s'établit à près de 93 hab/km² contre 283 hab/km² pour l'Île de Jerba.

L'écotourisme à Kerkennah permettra d'assurer aux populations locales des revenus additionnels à ceux générés par l'agriculture et la pêche d'autant plus que la production halieutique connaît une baisse. Entre 2000 et 2006, elle est de 50% moins que celle obtenue au cours des années 80. Par ailleurs, la stagnation de la population témoigne de l'importance du phénomène de l'immigration et de l'exode, le développement de l'écotourisme atténuera ces phénomènes.

Outre la beauté des paysages (côtes rectilignes dans la partie orientale et septentrionales dans la partie occidentale²), Kerkennah abrite une population d'oiseaux composée de près de 94 espèces réparties en oiseaux d'eau (les limicoles, les laridés-sternidés...), oiseaux de proies et oiseaux terrestres (perdrix gabra...).

La flore de l'archipel est à la fois terrestre et marine (posidonie, cymodocées, caulerpes...). La particularité de l'Île est sa palmeraie (20 000 pieds) naturelle (issue de noyaux multipliés naturellement).

² La côte occidentale se distingue par une succession de falaises, de rochers, les sebkhas et des marais maritimes.

La richesse du patrimoine archéologique et culturel de Kerkennah constitue un atout supplémentaire de la région. Les vestiges datant de la haute antiquité ainsi que les techniques traditionnelles de pêche constituent une motivation pour les écotouristes.

Néanmoins, le lieu requiert une gestion environnementale rigoureuse car sa vulnérabilité est grande en raison de la montée du niveau de la mer, de l'érosion continentale et marine, et de la salinisation des terres.

- **2.1.3.2. Principaux produits et activités du MUE**

La richesse naturelle et culturelle de l'archipel de Kerkennah offre une panoplie d'activités écotouristiques possibles : Sea watching, tour de l'île en bateaux ; trekking et promenades à pied en mer (marche). Le lieu se prête également à la découverte des richesses écologiques terrestres (dont l'ornithologie) et marines (grâce à la plongée), et archéologiques.

La découverte des techniques de pêche traditionnelles en accompagnant les pêcheurs en mer à pied ou en bateau est une activité potentielle qui permettrait d'entrer en contact direct avec les autochtones et de partager leurs coutumes. Rappelons que les techniques de pêche traditionnelles se caractérisent par l'utilisation de matériaux naturels et se présentent sous diverses formes : les pêcheries fixes (pêche aux poissons) ; les filets maillants (pêche aux poissons) ; les nasses (pêche aux poissons) ; les palangres de gargoulettes (pêche aux poulpes) ; et les harpons (pêche aux éponges).

Accessoirement, les écotouristes pourront être mis à contribution dans la construction des elloud (bateaux d'embarcation).

- **2.1.3.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires**

Il est vrai que les activités proposées sont variées et s'adressant à une clientèle éclectique mais des efforts en termes d'infrastructures de services adaptées aux goûts des écotouristes doivent être déployés :

Eléments pédagogiques et informationnels et autres aménagements :

- Un centre d'accueil et d'orientation
- Un musée de la mer et de la biodiversité qui s'intéresse à la pêche, aux techniques de pêche
- Traçage et balisage des circuits
- Une station spécialisée où seront exposées et interprétées les traditions locales et les pratiques agraires
- Des relais de randonnées au nombre de cinq
- Des clubs de plongée et de Sea watching au nombre de deux.

Moyens de déplacement :

Les moyens écologiques sont privilégiés : les équidés (10 chevaux et 10 ânes) ; les VTT (10) ; charrettes (5) ; et des barques des pêcheurs pour le Sea watching et les randonnées en mer.

Hébergement et restauration :

L'hébergement chez l'habitant est fortement préconisé dans cette unité écotouristique car les statistiques indiquent une croissance du nombre de logement contre une stagnation de la population. Cela atteste de l'inoccupation d'un grand nombre de demeures. Ces demeures pourraient accueillir les visiteurs.

Par ailleurs, il est préconisé la construction de trois maisons d'hôtes d'une capacité chacune de 10 lits.

En dépit du nombre important de restaurants à Kerkennah, ce MUE prévoit la possibilité de proposer trois tables d'hôtes chez l'habitant (avec possibilité d'accueillir un groupe de 10 personnes par table).

- **2.1.3.4. Opérateurs et mode de gestion**

Les prestations décrites plus haut peuvent être proposées par des promoteurs individuels (pêcheurs, agriculteurs ou autres) ou en groupement (GIE). Les opérateurs s'engageront à respecter les cahiers des charges (d'exploitation ou de gestion environnementale). Le commissariat régional du tourisme se chargera du contrôle et veillera aux respects des normes.

- **2.1.3.5. Effets socio-économiques sur les populations locales**

L'entrée en exploitation de ce projet écotouristique à Kerkennah réduirait la vulnérabilité de la région et sa dépendance des ressources générées par la pêche. De réels compléments de revenus seront octroyés aux communautés locales. En effet, le projet prévoit la création de 43 postes d'emploi supplémentaires (permanents et saisonniers) et un gain économique annuel de près de 269 000 TND.

Postes d'emploi	Effectif
Guide nature / site	5
Gérant centre de plongée	2
Logistique de plongée	2
Guide de plongée	4
Accompagnateurs, lads	4
Conducteurs de charettes	5
Gérant du centre d'accueil	1
Animateurs et assistants	5
Personnel tables d'hôtes	6
Personnel gîtes	9
Total	43

Ce gain supplémentaire permettra certainement la revalorisation des techniques de pêche traditionnelles dont le recours tend à diminuer au profit de techniques plus intensives et plus modernes. Le coût croissant de mise en place et d'entretien des filets et des équipements nécessaires affecte la rentabilité des pratiques traditionnelles.

2.1.4. Modèle 4 : Randonnées, trekking et spéléologie : cas de Zaghouan

Le Modèle de l'Unité Ecotouristique de Zaghouan pourrait s'appliquer à toutes les régions du Nord du pays dotées des mêmes potentialités écologiques et socio-économiques. Il se propose d'inclure les expériences écotouristiques déjà existantes mais qui ne sont pas encore intégrées dans un projet régional de développement. C'est un MUE qui offre des activités diverses, susceptibles d'intéresser aussi bien les écotouristes étrangers que les nationaux.

La proximité géographique de la région des grands centres urbains constitue un atout supplémentaire pour le projet car il drainerait aussi les visiteurs d'une journée ou d'un week-end, certainement plus nombreux.

- **2.1.3.1. Principales caractéristiques de Zaghouan**

Le massif et la forêt de Jebel Zaghouan sont très riches en flore, ils offrent un étagement altitudinal bien diversifié de la végétation. Jebel Zaghouan est l'une des trois uniques stations à érable du pays. La région présente un intérêt hydrologique non négligeable, le temple des eaux et l'aqueduc témoignent de l'importance de l'eau dans la région à travers l'histoire.

Outre les ressources naturelles, la région de Zaghouan recèle de richesses culturelles. La Médina implantée à flanc de montagne abrite un tissu urbain traditionnel de l'époque andalouse.

- **2.1.3.2. Principaux produits et activités du MUE**

Les ressources naturelles et culturelles de la région confèrent à Zaghouan une palette diversifiée de produits et d'activités écotouristiques saisonnières mais étalés sur toute l'année. Le trekking, les randonnées pédestres, équestres et en VTT, et la spéléologie sont les activités phares de la région. L'ornithologie, la découverte de la flore et des chiroptères, et la géologie sont également possibles et y sont actuellement pratiquées.

L'agritourisme fait partie des activités potentielles pour les visiteurs intéressés par la vie à la ferme et le partage des activités des agriculteurs.

La visite de la Médina datant de l'époque andalouse, de ses hammams et du mausolée de Sidi Ali Azouz enrichit le séjour de l'écotouriste.

La clientèle de Zaghouan est très diversifiée : les étrangers spécialisés ou généralistes, les tunisiens en famille, en individuels ou en groupes organisés y compris les classes vertes.

- **2.1.3.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires**

Eléments pédagogiques et informationnels et autres aménagements :

- Un centre d'information avec aménagement d'un espace de vente de produits de la région
- Signalétique des circuits de randonnées et des stations écologiques

- Ecomusée avec des guides nature spécialisés au nombre de trois
- Miradors d'observation des rapaces (avec signalétique) au nombre de trois équipés chacun de 2 télescopes
- Aménagement de l'accès au gouffre pour la spéléologie
- Aménagement du Temple des eaux pour des projections historiques (son et lumières).

Moyens de déplacement :

La pratique des activités mentionnées exige des équidés (10 chevaux et 10 ânes) et des VTT. Aménager une écurie au sein du parc est de ce fait une nécessité. Certains exploitants agricoles disposent déjà d'équidés qui pourraient être sollicités en sus pour des randonnées en dehors du parc.

Hébergement et restauration :

Pour le bien être des visiteurs qu'ils soient écotouristes, randonneurs ou excursionnistes, le MUE prévoit l'aménagement au sein du parc d'un restaurant-buvette et de cinq relais de randonnées qui seront gérés et exploités par les locaux.

Quant à l'hébergement, les fréquentations espérées dans le cadre du MUE nécessiteraient trois gîtes ruraux ou d'étape d'une capacité de 15 lits chacun. Deux gîtes existent déjà, il s'agit de « Dar Zaghouan », un gîte dans une ferme agricole offrant quatre suites (andalouse, berbère, bey et coloniale) et deux chambres d'hôtes (chambre des oliviers et chambre des amandiers), et le projet de l'aménagement par l'Association Randonnée et Environnement (de spéléologie) d'un gîte d'étape au Mausolée de Sidi Bougabrine d'une capacité de 15 lits.

Espaces de valorisation des produits du terroir : boutiques

La valorisation des produits locaux qu'ils soient agricoles ou d'artisanat s'effectuera dans l'espace « boutique nature » aménagé dans le centre d'accueil à l'intérieur du parc. Les écotouristes pourront également contribuer à générer des suppléments de revenus aux populations en achetant des produits directement aux producteurs.

Le MUE prévoit par ailleurs la construction de deux boutiques à Bougabrine où les produits du terroir seront exposés et proposés aux visiteurs.

• **2.1.3.4. Opérateurs et mode de gestion**

Ce MUE a le privilège de rassembler une diversité d'opérateurs présentant des statuts juridiques différents : un concessionnaire du parc de Zaghouan qui se chargera de l'exploitation du parc à des fins écotouristiques, les promoteurs privés des gîtes ruraux, l'Association Randonnées et Environnement (ARE) et indirectement les agriculteurs et artisans locaux.

Tout comme le parc national d'Ichkeul, le parc de Zaghouan est juridiquement sous l'autorité de la Direction Générale des Forêts, celle-ci doit concéder l'exploitation touristique du parc à un promoteur privé. L'administration agira cependant en tant qu'autorité suprême du parc et veillera au respect des cahiers des charges relatifs à la concession, à la conformité des

infrastructures et à la qualité des services. Elle veillera également à l'association des populations locales au projet écotouristique.

Ces acteurs pourront agir à titre individuel en tant que promoteurs privés ou se regrouper au sein d'un Groupement d'Intérêt Economique pour mutualiser leurs efforts notamment dans la promotion.

- **2.1.3.5. Effets socio-économiques sur les populations locales**

Les services proposés dans le cadre du projet écotouristique de Zaghouan et les aménagements et infrastructures qu'il suggère permettront de créer des emplois directs et indirects et générer des revenus supplémentaires aux habitants de la région. Les estimations font état de 26 postes dont un seul (guide circuit) pourrait ne pas être attribué aux résidents de la région.

Postes d'emploi	Effectif
Guide nature /site	3
Guide nature / circuit	1
Accompagnateurs, lads	3
Guide spéléologie	1
Animateurs	2
Gérant centre d'accueil	1
Personnel boutiques	2
Personnel restaurant	3
Personnel des gîtes	10
Total	26

Certains emplois nécessitent des compétences spécifiques comme le guide de spéléologie et les guides nature du site, dans ce cas, une bonne formation est incontournable. Les autres corps de métier requièrent également des formations, un encadrement et des actions de sensibilisation.

Les retombées du projet consistent aussi en la valorisation de l'image de la région et de ses ressources naturelles et culturelles. Les efforts de promotion doivent être soutenus pour prétendre attirer une clientèle suffisante permettant au projet d'être rentable.

2.1.5. Modèle 5 : Tourisme rural : cas de l'agritourisme à Hazoua

Ce modèle de projet écotouristique est caractéristique des régions recelant de potentialités agricoles valorisées par des pratiques innovantes, originales et riches d'enseignements. L'attractivité des régions n'est pas forcément fondée sur le caractère enchanteur des paysages ou sur l'abondance des ressources écologiques mais relève davantage d'une expérience ambitieuse, porteuse d'un message, engagée et impulsant le développement de la région l'accueillant.

En choisissant ce type de destinations, l'écotouriste en plus des enseignements qu'il acquière (techniques, scientifiques et humains), participe au soutien des initiatives locales et contribue au processus de développement de la région. Ce segment de l'écotourisme s'apparente au tourisme solidaire et responsable.

Le MUE de Hazoua illustre cette démarche, en ce sens qu'il s'appuie sur une initiative collective d'agriculteurs engagés dans un processus de production de dattes biodynamiques dans un milieu hostile (aride).

- **2.1.5.1. Principales caractéristiques de Hazoua**

Hazoua, localité située au sud ouest du pays (4 500 habitants), à soixante kilomètres de Tozeur, abrite une expérience mobilisant une soixantaine d'agriculteurs exploitant des parcelles dans l'oasis en mode biodynamique. Ces agriculteurs regroupés en GDABD (Groupement de Développement de l'Agriculture Biodynamique) produisent des dattes biodynamiques destinées exclusivement à l'exportation, commercialisées sous des labels bio, de commerce équitable et sont certifiées « Demeter ». Le GDABD est associé dans ce projet à une société de conditionnement (Béni Ghrib) employant 6 salariés permanents et près de 80 à 100 employés saisonniers principalement des femmes. Celle-ci est en association avec des partenaires suisses (Vitaterre, Acacia, Oekologie & Innovation et Sativa) qui se chargent de commercialiser les dattes sur des circuits spécialisés fortement rémunérateurs (produits équitables et biologiques).

Outres les dattes, les parcelles biodynamiques offrent des semences biologiques et quelques cultures maraîchères qui sont appelées à se développer pour étendre l'activité des agriculteurs au-delà de la saison des dattes afin de leur permettre d'avoir des sources de revenus complémentaires.

- **2.1.5.2. Principaux produits et activités du MUE**

Autour de cette expérience agricole, une offre écotouristique pourrait se greffer. Elle comprendra la découverte des techniques de production biodynamique dans l'oasis (mode cultural, les techniques d'irrigation...), et la découverte de la culture locale au contact des autochtones (traditions culinaires, artisanat, musique, poésie, chants traditionnels...).

L'agritourisme pourrait être combiné à des randonnées chamelières dans Hazoua et dans le désert et les autres régions environnantes (Nefta, Tozeur...).

La clientèle susceptible d'être intéressée par cette destination est principalement celle qui consomme les dattes biodynamiques. Elle est à dominante européenne (francophone et germanophone), engagée et sensibilisée à l'agriculture biodynamique et au tourisme solidaire.

La destination pourrait intéresser d'autres niches : les spécialistes (chercheurs, étudiants, experts...) et amateurs du commerce équitable. Néanmoins, la clientèle tunisienne sera certainement modeste et très spécialisée (universitaires et les classes vertes).

Le challenge de ce MUE est de pouvoir attirer une clientèle suffisante permettant de rentabiliser les investissements prévus. Une promotion ciblée est dans ce cas un impératif qu'il convient de maîtriser.

- **2.1.5.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires**

Hazoua est actuellement dépourvue de toute infrastructure d'accueil et d'hébergement des visiteurs. Il est recommandé dans le cadre de ce MUE d'entreprendre quelques aménagements :

Eléments pédagogiques et informationnels et autres aménagements :

- Un centre d'accueil et d'information avec un espace d'exposition des techniques de production biodynamiques et des traditions locales
- Traçage et balisage des circuits et des lieux à visiter

Moyens de déplacement :

Les moyens de transport écologiques sont à préconiser lors des déplacements et des randonnées : des équidés et des camélidés (une vingtaine), et des VTT. Il est préconisé l'aménagement d'une écurie (à 20 stalles) dans le village.

Hébergement et restauration :

La localité pourrait abriter deux maisons d'hôtes d'une capacité chacune de 15 lits. L'une des maisons est déjà prévue dans le cadre du projet PPP³ impliquant le GDAB, la Société Beni Ghrib et les partenaires suisses.

La restauration en tables d'hôtes chez l'habitant (deux) ou dans l'oasis est préconisée dans ce MUE.

Espaces de valorisation des produits du terroir : ateliers -boutiques

Actuellement, les dattes biodynamiques produites localement sont destinées exclusivement à l'exportation. Il convient dans le cadre de ce projet, de permettre aux visiteurs qu'ils soient tunisiens ou étrangers de pouvoir acheter ces dattes et de contribuer ainsi à la rétribution les efforts des agriculteurs. L'aménagement d'une boutique nature dans le village à proximité de l'oasis est préconisé.

D'autres produits propres à la région issus de l'agriculture oasienne ou de l'artisanat y seront également vendus.

- **2.1.5.4. Opérateurs et mode de gestion**

Ce projet écotouristique de Hazoua rassemble des opérateurs de diverses natures : des agriculteurs, des promoteurs, des partenaires étrangers et la population locale. L'initiative en cours (aménagement d'une maison d'hôte) est gérée conjointement par le GDAB, la société Béni Ghrib et les partenaires suisses. Parallèlement, les autres composantes du projet (centre d'accueil, boutique, tables d'hôtes et le gîte) pourraient être initiées par d'autres promoteurs indépendants du groupement pour éviter que les ressources générées soient captées par les mêmes acteurs.

³ Public Private Partnership. Pour plus de détail cf. Rapport de la phase 1.

- **2.1.5.5. Effets socio-économiques sur les populations locales**

Il va sans dire que ce projet écotouristique aura des conséquences positives sur le bien-être des populations locales. Il permettra de désenclaver de la région puisque les flux touristiques au niveau de la région du Sud-ouest s'orientent actuellement vers les centres touristiques connus (Tozeur, oasis de montagne, Douz...).

Il permettra aussi de conférer des compléments de revenus aux autochtones qui sont pour la plupart des agriculteurs dont l'activité est saisonnière.

Postes d'emploi	Effectif
Guide nature / site	3
Accompagnateurs, lads	4
Gérant du centre d'accueil	1
Animateur du centre d'accueil	1
Gérant de la boutique nature	1
Personnel des gîtes	8
Personnel des tables d'hôtes	6
Total	24

Le projet préconise vingt quatre nouveaux postes d'emploi (à titre permanent ou saisonnier), soit un revenu annuel supplémentaire de l'ordre de 138 000 TND.

2.1.6. Modèle 6 : Villages et traditions : cas des ksours et jessours de Béni Kheddache

Le Sud Est tunisien, au vu de ses ressources naturelles, de la spécificité de ses paysages et de sa typicité culturelle constitue un lieu d'attraction écotouristique. Le développement de l'écotourisme se justifie dans ces régions comme une activité complémentaire à l'agriculture, génératrice de revenus supplémentaires et contribuant à la réduction de l'exode par le maintien des jeunes qui migrent vers les grands centres urbains.

Ce MUE portant sur la découverte des villages et des traditions berbères est un tourisme rural pratiqué dans un espace structuré par l'Homme dans le but de s'adapter aux contraintes climatiques, géographiques et socio-économiques.

- **2.1.6.1. Principales caractéristiques de Béni Kheddache**

Béni Kheddache, délégation rurale du gouvernorat de Médenine, illustre ce MUE. Le choix de cette délégation se justifie par l'amorce d'une initiative écotouristique louable sous forme d'un projet pilote s'inscrivant dans le cadre d'un programme IRZOD (Innovation Rurale en Zones Difficiles) sous l'égide de la coopération bilatérale entre le Conseil Régional de Médenine et le Conseil Général du Département de l'Hérault (France).

Cette initiative est pilotée par l'Association de Développement de Béni Kheddache (ADD). Plusieurs actions ont été engagées⁴, d'autres sont planifiées. Dans le cadre de ce modèle d'unité écotouristiques nous tiendrons compte des réalisations constatées et nous proposerons d'autres composantes.

Béni Kheddache se caractérise par un relief accidenté, dominé par la chaîne montagneuse de Matmata et drainée par deux réseaux hydrographiques (artères des réseaux Edhafer et Djefara). La région recèle d'atouts naturels et culturels importants : sites archéologiques dont anciens kssours et vestiges romains ; richesse en biodiversité notamment végétale.

- **2.1.6.2. Principaux produits et activités du MUE**

La région offre plusieurs activités écotouristiques allant de la découverte du paysage pittoresque de la chaîne montagneuse dans le cadre d'un trekking ou de randonnées à la découverte des plantes médicinales et aromatiques et de la faune locale.

Béni Kheddache et les localités avoisinantes offrent aux écotouristes la possibilité de découvrir des techniques agraires ancestrales témoignant de l'ingéniosité de l'Homme pour s'adapter aux contraintes naturelles. Il s'agit des jessours aménagés pour mobiliser les eaux de ruissellement profitant à l'irrigation de la production arboricole.

L'écotouriste peut visiter aussi les kssours (constitués de cellules d'emmagasinement, appelés ghorfas), des greniers d'antan servant de lieu de stockage des denrées alimentaires (céréales, huile d'olive, légumes secs...). Plusieurs kssours de la région viennent d'être restaurés⁵ et aménagés à des fins touristiques.

La région se distingue aussi par ses produits d'artisanat (tapisserie et habillement berbères), sa cuisine typique et ses produits à base de Helfa. Les visiteurs pourront les découvrir et participer à leur fabrication dans le cadre d'ateliers thématiques.

- **2.1.6.3. Infrastructures de services et aménagements nécessaires**

L'essor de l'écotourisme à Béni Kheddache est tributaire de la disponibilité d'un ensemble d'infrastructures et d'aménagement indispensables :

Eléments pédagogiques et informationnels et autres aménagements :

- Un centre d'accueil et d'orientation
- Stations d'interprétations dédiées à la botanique et la géologie (une dizaine), dotées d'une signalétique et équipées en moyens d'observation (jumelles, loupes...)
- Relais de randonnées (une dizaine) : stations d'étape pour se désaltérer

Moyens de déplacement :

La découverte de Béni Kheddache et des régions avoisinantes nécessite des moyens de déplacements écologiques et n'altérant pas le paysage : des chevaux (10), des ânes (10), des charrettes (05), et des VTT (10).

⁴ Pour plus de détails, cf. rapport diagnostic de la phase 1.

⁵ Un fonds de 100 000 à 400 000 TND/ksar est alloué à la restauration par le département de la culture.

Il convient de conférer la gestion et l'organisation de cette logistique à une société locale de transport artisanal et écologique (une entité à créer).

Hébergement et restauration :

L'hébergement est la composante la plus développée à Béni Kheddache, trois maisons d'hôtes (capacités de 11 lits) ont été construites et aménagées en respectant l'architecture et la décoration locales.

Béni Kheddache compte en son sein également un petit hôtel-camping type troglodyte, sur les hauteurs du village disposant de 12 chambres (24 lits voir plus), chaque chambre ouvre sur une ghorfa ou cellule pouvant faire lieu d'anti chambre. Cet hôtel mérite d'être valorisé dans le cadre de ce MUE moyennant des travaux d'aménagement conséquents des chambres et des sanitaires.

Cet hôtel-camping, tenu par un ancien du village et sa famille offre l'opportunité de communier avec la nature. Pour la qualité des services, le gérant de l'hôtel doit s'appuyer sur un personnel formé.

Les trois maisons d'hôtes et l'hôtel-camping présentent une capacité d'accueil de 30 lits, elle est suffisante pour la localité d'autant plus que les régions avoisinantes se sont lancées également dans la rénovation des kssours dans le but d'accueillir les touristes et les écotouristes.

Le MUE prévoit aussi des tables d'hôtes chez l'habitant, au nombre de trois, pour recevoir les écotouristes et partager avec eux des mets typiques à base de miel, de lait de chèvres, de semen, l'huile d'olive vierge, fruits et légumes, pain traditionnel....

Espaces de valorisation des produits du terroir : ateliers -boutiques

Les écotouristes pourront partager aussi les us et coutumes locales en s'initiant au tissage et aux autres activités artisanales dans le cadre d'ateliers spécialisés qui seront aménagés dans le centre d'accueil. Un espace boutique nature y sera également réservé pour exposer et vendre les produits du terroir (huile d'olive, figues sèches, miel, plantes médicinales, tapis berbères...).

- **2.1.6.4. Opérateurs et mode de gestion**

Le projet écotouristique décrit dans ce MUE sera porté par des promoteurs locaux (propriétaires de gîtes, de l'hôtel-camping ...) dont l'action sera coordonnée par l'association ADD. Ces acteurs pourront aussi mutualiser leurs connaissances et efforts dans le cadre d'un GIE (Groupement d'intérêt économique).

L'ADD se chargera de la sensibilisation et de la formation des acteurs impliqués, de veiller aux respects des normes et des cahiers de charge et e la promotion. Le commissariat régional du tourisme aura pour mission de contrôler la conformité des actions et des infrastructures de l'unité écotouristique.

- **2.1.6.5. Effets socio-économiques sur les populations locales**

L'ouverture de la région de Béni Kheddache à l'écotourisme permettra des gains multiples : d'abord une ouverture culturelle puisque les résidents de Béni kheddache ont longtemps été réticents à l'idée de développer le tourisme, puis des gains économiques grâce aux compléments de revenus générés par la vente des produits du terroir ou par la création de postes d'emploi.

Postes d'emploi	Effectif
Guide nature et patrimoine	5
Accompagnateurs, lads	9
Gérant centre d'accueil	1
Animateurs des ateliers	2
Personnel table d'hôte	9
Personnel gîtes et hôtel-camping	12
Total	38

Le projet écotouristique développé dans le cadre de ce MUE prévoit en effet la création de 39 postes d'emplois pour les populations locales, soit près de 220 000 TND de revenus supplémentaires par an pour la région.

2.2. Gestion environnementale des MUE

2.2.1. Objectifs de la gestion environnementale

Les projets écotouristiques, que la stratégie se propose de développer et de promouvoir en Tunisie s'appuient essentiellement sur la valorisation d'un patrimoine naturel et humain. Ce patrimoine est au centre de toute activité, il constitue l'élément déterminant du produit écotouristique.

La viabilité et la durabilité des activités sont conditionnées par la préservation et la valorisation du patrimoine environnemental, d'où l'obligation d'assurer leur pérennité et leur sauvegarde.

Une gestion environnementale adéquate et adaptée doit accompagner tout projet écotouristique, elle se donne pour objectif, à travers un plan spécifique, de préserver les composantes déterminantes et caractéristiques de l'environnement.

La gestion environnementale porte essentiellement sur l'adaptation des activités écotouristiques aux spécificités de l'environnement et particulièrement des ressources naturelles et ceci à travers d'une part la minimisation des pressions sur ce patrimoine dans le cadre de la conception des projets et d'autre part l'élimination de tout effet négatif engendré par les activités humaines.

2.2.2. Principes généraux

La gestion environnementale dans le cadre d'un projet écotouristique prend la dimension d'un plan d'actions, celui-ci est structuré sur la base d'objectifs spécifiques, d'actions précises, de

modalité d'intervention et de responsabilisation d'acteurs et d'intervenants. Une partie tierce validera le plan de gestion et assurera le contrôle de sa bonne exécution.

Les principes généraux d'une gestion environnementale s'articulent comme suit :

- Toute gestion environnementale d'un projet écotouristique débute par une mise en évidence et une caractérisation des spécificités et des atouts de l'environnement naturel du projet, qui constituent en quelque sorte son capital, et sans lesquels le projet est mis en cause. Ce capital doit être préservé et protégé.
- A côté de cette richesse naturelle intrinsèque, le projet se fixe souvent et en vue de promouvoir ses activités et son attractivité, de valoriser une composante donnée de l'environnement. Il s'agit soit d'accroître le développement d'une ressource naturelle quelconque, d'améliorer et d'adapter la gestion d'une autre composante de l'environnement, soit enfin d'apporter des modifications et des réarrangements dans le paysage et l'aménagement d'une manière générale. Ces ajouts dans l'environnement naturel du projet doivent également faire l'objet d'une protection et d'une gestion appropriée.
- La gestion et la protection que ce soit du patrimoine naturel intrinsèque ou bien des apports et des ajouts apportés à l'environnement du projet, doivent être établies sur la base des spécificités et des caractéristiques de ce patrimoine et particulièrement sur la base de sa vulnérabilité à toute pression extérieure. Ces pressions extérieures qui seront engendrées par le projet écotouristique et ses composantes ne doivent en aucun cas dépasser les seuils de tolérance admises par les ressources naturelles environnantes et le milieu d'une manière générale.
- Les activités humaines, dans le cadre des projets écotouristiques, engendrent des nuisances qu'il faudra gérer convenablement, rationnellement et même écologiquement afin d'éviter toute forme de contamination et de dégradation des milieux et des ressources naturelles. Nous pensons particulièrement à toutes les formes d'émissions liquides, gazeuses et solides ainsi qu'à toutes les inconvénients telles le bruit, le trafic routier et l'insécurité engendrée.
- La gestion environnementale, une fois définie, doit prendre la forme d'un plan d'actions structuré dans le cadre d'un protocole avec une mise en évidence totalement transparente des activités et leur échelonnement dans le temps et dans l'espace. La gestion environnementale s'effectuera ainsi suivant un tableau de bord parfaitement visible et auquel les principaux acteurs adhèrent et participent de la manière la plus organisée.
- La participation des acteurs à la mise en œuvre du plan de gestion environnemental doit être parfaitement visible. Le promoteur et en concertation avec le concepteur définira ce plan de gestion, celui-ci sera validé et suivi par l'administration, le gestionnaire du projet ainsi que l'ensemble des parties prenantes y compris la clientèle contribueront à sa mise en œuvre.

2.2.3. Principes spécifiques

- **2.2.3.1. Gestion et préservation des ressources naturelles**

Le plan de gestion environnementale doit garantir la préservation et la pérennité des ressources naturelles environnantes au projet.

Les ressources naturelles, objet de ce plan sont particulièrement les eaux sous leurs différentes formes, les sols, la faune et la flore.

Un projet écotouristique veillera au maintien de ce capital à travers d'une part la limitation des atteintes aux ressources naturelles et d'autre part à travers la mise en œuvre continue d'actions de promotion et de développement.

Les ressources en eau assez vulnérables et fragiles en Tunisie feront l'objet d'une attention particulière, elles ne doivent pas être exploitées au delà de leur taux de renouvellement pour ce qui est des eaux souterraines et ne doivent pas être exposées au risque de dégradation et de pollution pour ce qui est des eaux de surface.

Les sols menacés souvent par l'érosion doivent être gérés de manière respectueuse afin de ne pas accentuer leur fragilité, des aménagements appropriés assureront la stabilité de ce couvert végétal.

La flore et particulièrement les forêts, objet d'une valorisation et d'une exploitation au niveau des projets écotouristiques, seront préservées et protégées. Les abattages d'arbres seront totalement interdits, sauf dans certains cas limites pour des besoins d'aménagement de petite échelle.

La flore sera également préservée en évitant l'installation et la construction d'aménagement sur des habitats particuliers. Les activités écotouristiques doivent être menées de manière à ne pas causer de rupture significative dans les équilibres écologiques des principales espèces.

- **2.2.3.2. Lutte contre les nuisances**

Les activités écotouristiques engendrent certaines nuisances environnementales. Elles se concentrent particulièrement au niveau des unités d'hébergement à travers les rejets liquides et la production d'eaux usées de catégorie urbaine et la production de déchets solides similaires aux déchets ménagers.

Les eaux usées seront collectées et acheminées vers des fosses septiques adaptées aux spécificités du sous sol.

Les déchets solides seront collectés et triés. La composante organique sera valorisée et transformée en compost et les déchets ultimes stockés et acheminés périodiquement vers la décharge municipale la plus proche.

- **2.2.3.3. Réduction et atténuation des inconvénients**

Les inconvénients engendrés par des activités écotouristiques sont a priori minimes, il se peut toutefois que certains désagréments soient causés et particulièrement au voisinage des unités d'hébergement, nous pensons au bruit et au stationnement de véhicules qui peut engendrer des encombrements et nuire à la tranquillité et à la qualité du paysage.

Le stationnement des véhicules doit être effectué en dehors de l'aire de l'unité d'hébergement moyennant une marche à pied de quelques dizaines ou quelques centaines de mètres, préservant ainsi totalement l'espace central de toute intrusion indésirable et favorisant de ce fait le dépaysement total.

- **2.2.3.4. Gestion énergétique rationnelle et écologique**

L'utilisation d'énergie dans le cadre des projets écotouristiques et particulièrement au niveau des unités d'hébergement sera forcément à caractère écologique à travers le développement des procédures économes en énergie et ou la promotion d'énergies renouvelables.

Cette approche constituera d'une part une source supplémentaire d'économie au niveau de l'exploitation des unités d'hébergement ou de restauration et une attraction additionnelle pour la clientèle et particulièrement celle sensible à cet aspect.

- **2.2.3.5. Gestion paysagère adaptée**

Les paysages ne sont pratiquement pas affectés lors de l'installation de projets écotouristiques, il arrive toutefois qu'un aménagement mal approprié cause un désagrément notable dans le paysage. C'est pour cela et afin de préserver cet important capital naturel, qu'il est indispensable de mener une étude paysagère préalable à l'installation de toute unité écotouristique et qui analyse les spécificités de la zone et conçoit et établit l'aménagement le plus adapté au cadre général et le plus intégré possible dans le paysage naturel.

2.2.4. Modes de gestion environnementale

Sur la base de ce que nous avons déjà énuméré comme principes généraux et spécifiques en matière de gestion environnementale et prenant en considération les six propositions de modèles d'unités écotouristiques, nous résumons dans ce qui suit les fondements d'une gestion environnementale au niveau des quatre principaux thèmes suivants qui constituent la synthèse des six unités écotouristiques préalablement identifiées.

- **2.2.4.1 Gestion environnementale des parcs et des sites naturels continentaux**

Les parcs et les sites naturels continentaux renferment souvent une diversité naturelle remarquable qui se trouve souvent soumise à une réglementation de protection contre toutes les formes de dégradation.

Les projets écotouristiques s'intègrent dans cette logique, ils doivent totalement s'imprégner des modalités de gestion des parcs et des réserves naturels qui sont déjà définies dans le cadre de plans de gestion approuvés et dont la mise en œuvre est déjà entamée.

Au niveau des parcs et des réserves naturelles, des inventaires d'espèces animales et végétales sont déjà arrêtés ; une classification est souvent établie mettant en évidence le niveau de vulnérabilité de ces espèces et préconisant par conséquent les modalités de protection et de conservation.

En même temps, toutes les pratiques et les interventions au niveau de tels espaces que ce soit en terme d'aménagement ou de construction d'espaces d'accueil ou de centre d'hébergement, sont réglementées conformément à des cahiers des charges déjà établis.

De ce fait, un projet écotouristique dans un parc naturel ou bien dans un site naturel remarquable doit obéir à certaines considérations spécifiques à l'environnement du projet, il ne constituera pas de ce fait un élément intrus dans l'espace mais au contraire un élément confondu respectueux des exigences du milieu.

Pour cela et au niveau du plan de gestion à mettre en place pour de tel projet, il est indispensable de veiller à l'application de certaines modalités, parmi les quelles nous citons : La gestion rationnelle des principales ressources naturelles, objet d'une exploitation ou d'une occupation par le projet, la gestion de toutes les émissions engendrées par les différentes activités du projet et plus particulièrement les eaux usées et les déchets solides, l'intégration des infrastructures et des aménagements dans le paysage du projet et la gestion rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

- **2.2.4.2 Gestion environnementale du milieu marin**

Le milieu marin et à travers ses innombrables richesses, attire de plus en plus des curieux de tout bord en quête d'observation, de photographie et même d'études et de recherche.

Ce milieu marin est souvent, et là où s'effectuent particulièrement les explorations, d'une richesse biologique remarquable qui dépasse souvent en individus et en espèce les milieux continentaux.

En même temps, cette richesse est considérée par les différents spécialistes d'une grande sensibilité et d'une importante vulnérabilité à toutes les formes d'intrusions. Une attention particulière est souvent accordée à de tels milieux lorsqu'ils font l'objet de projets d'exploration.

Des seuils de tolérance doivent être définis pour chaque site de plongée afin de maintenir les activités dans de telles zones à des niveaux qui ne mettraient pas en cause l'équilibre biologique.

A coté de ces considérations, certaines pratiques doivent être respectées, elles sont en relation essentiellement avec la préservation de la biodiversité du milieu et la qualité des eaux marines.

Aussi bien la pêche que la cueillette des végétaux aquatiques doit être parfaitement réglementée et adaptée aux différents milieux en fonction de leur sensibilité et leur niveau d'équilibre et de préservation.

Les rejets de tout type sont complètement prohibés dans de tels milieux.

- **2.2.4.3 Gestion environnementale du milieu rural et de ses composantes agricoles**

Le milieu rural tel que nous l'envisageons au niveau de ce thème comprend particulièrement les différents aménagements entrepris pour les besoins de ce milieu ainsi que l'ensemble des exploitations agricoles.

Les touristes intéressés par ce type de milieu viennent essentiellement pour la découverte des pratiques humaines les plus harmonieuses avec l'environnement et les plus respectueuses de ses spécificités.

Le plan de gestion environnemental est de ce fait incorporé dans les caractéristiques intrinsèques du projet même, au quel on ajouterait des composantes relatifs à la gestion des nuisances engendrées par les touristes au sein des établissements d'accueil qui seront érigés dans de tels espaces.

- **2.2.4.4 Gestion environnementale du patrimoine humain et culturel**

Le patrimoine humain qui a été retenu au niveau de la stratégie de promotion de l'écotourisme comme produit à valoriser comprend certaines pratiques traditionnelles artisanales ainsi que certains édifices et aménagements typiques adaptés aux milieux et qui ont fait leur preuve à travers les temps.

Une gestion environnementale dans ce domaine suppose une valorisation et un développement de ces pratiques et une gestion appropriée et une maintenance des édifices de valeur et de l'architecture correspondante.

2.3. Faisabilité financière des MUE

2.3.1. Principes communs

Pour les six illustrations (modèles) d'unités écotouristiques décrites dans le chapitre précédent, un certain nombre de principes de base ont été adoptés aux fins de chiffrer et de tester :

- le niveau total des investissements (publics et privés) à prévoir sur une période de 11 années (année 0 de préparation + 10 années d'exploitation) ;
- le montant des investissements revenant à l'exploitant (ou au groupe d'exploitants) privé pour l'année précédant le démarrage effectif du projet ;
- le taux de rentabilité interne (ou intrinsèque) pour l'exploitant ou le groupe d'exploitants) ;
- la valeur actuelle nette (VAN) des composantes privées du projet pour un taux d'opportunité de placement des capitaux de 15 % ;
- la durée de récupération des capitaux investis initialement ;
- le nombre de postes d'emploi créés par le projet, avec une distinction entre emplois spécialisés et emplois non qualifiés accessibles aux populations locales, quel que soit leur niveau de qualification ;
- le nombre d'emplois réels (en équivalent plein temps), pour tenir compte des saisonnalités inévitables de certaines activités (particulièrement hébergement et restauration).

1.1 Il a été admis que les investissements à caractère public (écomusées éventuels, centre d'accueil dans les parcs, aménagements de sites et monuments, ...) seront financés sur fonds publics, et non par le ou les concessionnaires d'exploitation de l'unité écotouristique. D'ailleurs, pour beaucoup de ces modèles (Parc de l'Ichkeul – et autres parcs nationaux, Parc du Jebel Zaghouan, île de Kerkennah), les crédits nécessaires existent, souvent fournis par la coopération multilatérale ou bilatérale. En contrepartie, le ou les concessionnaires assureront l'entretien de ces installations et, si et quand les cash-flow dégagés le permettent, verseront au concédant (cas des parcs nationaux) une redevance annuelle de concession.

1.2 Quand il y a des droits d'accès à percevoir, les tarifs proposés sont de 1 dinar pour les élèves et étudiants, 2 dinars pour les autres visiteurs individuels et, selon le degré d'intérêt et de services assuré, de 4 ou 10 dinars pour les groupes organisés (clientèle étrangère amenée par des agences de voyages). Dans cette dernière

configuration de clientèle, les recettes et dépenses comptabilisées dans les simulations se rapportent exclusivement aux activités et services assurés par l'exploitant de l'unité écotouristique, à l'exclusion des prestations telles que : guides d'accompagnement spécialisés, transports vers le site, hébergement hors site.

- 1.3 Pour l'hébergement en gîtes ruraux ou chez l'habitant, un tarif de 40 dinars par nuitée en LPD a été appliqué partout ; de même, pour les repas principaux (en gîte rural ou en table d'hôte), il a été admis une recette moyenne de 15 dinars. Des recettes accessoires (buvettes et ventes de souvenirs, cartes postales, etc.) de l'ordre de 2 dinars par visiteur sont également comptabilisées sur le même barème dans tous les exemples.
- 1.4 Les prestations facultatives, comme utilisation de chevaux, ânes, charrettes, VTT, ont été mises partout aux mêmes tarifs à la demi-journée de respectivement 15, 10, 20 et 10 dinars. Pour les prestations plus élaborées d'observation, de participation à des ateliers, de plongée sous-marine, de spéléologie, etc. spécifiques de chaque modèle, les hypothèses de prix de vente sont diverses et adaptées à la fois aux prix de revient et à la propension de la clientèle à payer ces prestations. Les tarifs détaillés figurent dans les tableaux de simulation de chaque unité écotouristique.
- 1.5 Les grilles de charges salariales appliquées par catégorie de personnel correspondent, en théorie, aux coûts d'un emploi salarié à plein temps. Dans la pratique, compte tenu de l'importante saisonnalité des activités, et pour une partie des personnels des gîtes ruraux, chambres d'hôte et tables d'hôte, ainsi que pour certains personnels locaux d'accompagnement, il ne s'agira pas d'emplois salariés à plein temps, mais plus de prestations à la journée (saisonniers) ; en ce sens, les charges de personnel figurant dans les simulations sont nettement surestimées, mais cela était nécessaire pour juger de la faisabilité en soi. Un tableau résumé (ci-après) donne les amodiations à apporter à ces prévisions d'emploi, qui deviendront en fait, pour ces personnels, plus des prévisions de revenus complémentaires que des revenus salariaux permanents.

2.3.2. Résultats des simulations

Le tableau « Synthèse des simulations » donné (ci-après) récapitule les principaux indicateurs des six modèles, tels que tirés des six tableaux détaillés donnés en annexe.

- 1.6 Le premier constat est que, pour des investissements globaux – sur 10 ans - allant de 427 000 dinars (Hazoua) à 779 000 dinars (Zaghouan), la mise de fonds initiale pour l'(les) exploitant(s) privé(s) varie relativement moins, de 227 000 dinars à 361 000 dinars. En termes de financement « classique », ceci reviendrait à des mises initiales de fonds propres (~ 40 % de l'investissement) de l'ordre de 100 000 à 160 000 dinars, à répartir - selon les unités - sur 4 à 10 promoteurs individuels (concessionnaire, gîtes ruraux, restaurants, autres prestataires de services), ce qui classe ces projets dans la catégorie des micro ou mini-projets, accessibles à une large tranche d'initiatives individuelles ou familiales.
- 1.7 Le deuxième constat est que l'existence préalable d'un potentiel d'attraction important (clientèle disposée à payer cher des prestations de qualité et relativement rares) et d'une forte clientèle locale potentielle (grandes agglomérations) est un

atout majeur pour le niveau des recettes, pour leur régularité et pour l'obtention de marges nettes d'exploitation substantielles. Les modèles 5 et 6, défavorisés sous ces deux aspects, présentent des marges inférieures à 30 % et, en conséquence, des TRI très faibles - de l'ordre de 3 % - contre 19 à 32 % pour les quatre autres.

- 1.8 Le troisième constat est que, malgré des barèmes relativement généreux pour l'hébergement et la restauration, les unités les plus rentables sont celles où la part des recettes provenant de ces deux composantes est, en proportion des recettes globales, la plus faible. L'intérêt financier de l'écotourisme apparaît résider en priorité dans les prestations autres que le produit touristique de base (hébergement et restauration), ce qui rejoint le constat précédent (prestations rares et de qualité + clientèle locale importante et proche, moins consommatrice de logement et de repas).
- 1.9 Le quatrième constat est que les revenus engendrés (salariaux, sociétaux, compléments occasionnels), bien que nettement substantiels, profitent à un nombre restreint de personnes, en moyenne et par unité de l'ordre de 5 postes d'emploi permanents et qualifiés et 30 postes d'emploi locaux et peu qualifiés – ces derniers correspondant à l'équivalent de seulement 16 emplois à plein temps. Ceci peut paraître très modeste, mais comme il s'agit - pour la plupart des sites concernés - de régions défavorisées, constitue un facteur non négligeable de réduction de la pauvreté et d'amélioration des revenus en zones rurales.

Synthèse des éléments financiers par modèle d'unité écotouristique

		Investissements totaux	dont: an 0 pour les exploitants	Dépenses de gestion	RE: Recettes d'exploitation	Marge nette (en % des RE)	Durée de récupération	TRI calculé sur 10 années	VAN à 15% d'opportunité
Modèle 1	Parc Ichkeul (concession)	550 800 D	275 700 D	501 980 D	795 000 D	36,9%	3,4 ans	32%	297 888 D
Modèle 2	Oasis de montagne	637 600 D	294 200 D	588 660 D	921 000 D	36,1%	6,4 ans	19%	97 688 D
Modèle 3	Archipel de Kerkennah	622 800 D	253 100 D	548 830 D	998 000 D	45,0%	5,3 ans	25%	244 348 D
Modèle 4	Jebel Zaghouan	778 600 D	361 100 D	504 182 D	780 100 D	35,4%	5,7 ans	24%	186 118 D
Modèle 5	Palmeraie de Hazoua	427 400 D	226 700 D	276 190 D	391 500 D	29,5%	9,0 ans	3%	-162 258 D
Modèle 6	Village de Béni Khedache	673 800 D	288 700 D	442 230 D	575 000 D	23,1%	8,8 ans	3%	-222 774 D

Postes d'emplois créés par modèle d'unité écotouristique

		Postes d'emploi créés au total	dont: non spécialisés (local)		~ Emplois permanents	dont: non spécialisés (local)	
Modèle 1	Parc Ichkeul (concession)	29	25	19 000 D/emploi	19	15	29 000 D/emploi
Modèle 2	Oasis de montagne	47	40	13 600 D/emploi	31	24	20 600 D/emploi
Modèle 3	Archipel de Kerkennah	43	38	14 500 D/emploi	27	22	23 100 D/emploi
Modèle 4	Jebel Zaghouan	26	23	29 900 D/emploi	15	12	51 900 D/emploi
Modèle 5	Palmeraie de Hazoua	24	18	17 800 D/emploi	13	7	32 900 D/emploi
Modèle 6	Village de Béni Khedache	38	35	17700	19	16	35500

2.3.3. Commentaires par modèle d'unité écotouristique

2.3.3.1. Parc national de l'Ichkeul

Ce projet, fondé sur l'observation de la nature (essentiellement ornithologie et botanique), bénéficie d'atouts naturels exceptionnels et d'un site classé au patrimoine mondial. Il bénéficie en outre de la proximité de grandes agglomérations et peut attirer diverses clientèles locales et internationales avec des motivations variées. La richesse et la diversité des offres pour la clientèle lui donne des taux de fréquentation importants et réguliers avec une basse saison peu longue.

Les recettes attendues se partagent entre les droits d'accès au parc et les services offerts à l'intérieur (44 %), l'hébergement et la restauration (41 %) et des recettes diverses (15 %). Cet équilibre entre sources de revenus permet des fonctionnements pratiquement sur toute l'année, sans véritable saisonnalité, avec un taux de rendement interne de 32 % et la possibilité, pour les divers promoteurs (concessionnaire du parc, gîtes et restaurants, prestataires divers) de récupérer leur mise de fonds initiale en moins de quatre ans.

Ces résultats permettent même au concessionnaire de l'exploitation du parc de rétribuer le concédant (direction générale des forêts) à raison de 12 000 dinars par an, sans risque de trésorerie.

Ce modèle d'unité écotouristique, adossé aux ressources naturelles d'un parc national d'intérêt majeur, peut être adapté à la plupart des parcs nationaux. Bien entendu, la localisation des autres parcs - sauf exception notoire comme Zaghouan - loin des grandes agglomérations (entre 200 et 500 kilomètres) va limiter les fréquentations de courte durée (excursion d'une journée ou demi-journée, de week-end), et il est probable que la structure et la régularité des recettes en pâtiront. Mais l'ajustement des capacités d'accueil, d'hébergement et de restauration en fonction des contraintes spécifiques de la clientèle « captable » devrait cependant permettre d'assurer à ce genre de projet des rentabilités appréciables ; les droits de concession à verser au concédant en rétribution de l'infrastructure mise à disposition seraient certainement plus faibles que dans le cas de l'Ichkeul, voire symboliques. Mais, en échange, il y aura la garantie d'un entretien régulier (hors budget public) du patrimoine mis en concession.

2.3.3.2. Les oasis de montagne

Cette région, aujourd'hui visitée (ou plus exactement « traversée ») par de très nombreux excursionnistes résidant dans des zones touristiques (proches ou lointaines), présente un potentiel d'écotourisme appréciable, fondé essentiellement sur la randonnée et le trekking entre les trois villages de cette région. Bien que très excentrée par rapport aux grandes agglomérations du pays, la clientèle locale peut être une composante non négligeable, mais saisonnière (vacances non estivales) en raison de l'engouement croissant des Tunisiens pour des destinations dépaysantes.

Les recettes attendues se composent pour près de 70 % des circuits de randonnée (avec hébergement et restauration dans les trois lieux d'étape majeurs), de 20 % de recettes d'activités sédentaires et seulement de 10 % de produits accessoires. Bien que nettement connoté comme « mono produit » avec commercialisation globale par des agences de voyages

spécialisées, il n'en procure pas moins des recettes très appréciables aux populations locales, principales sous-traitants du système.

La rentabilité est bonne (19 %) et permet d'envisager de récupérer les investissements initiaux en un peu plus de six années. Il y a peu d'investissement public dans ce projet, inscrit dans un espace ouvert et non soumis à des réglementations spécifiques contraignantes.

Ce modèle d'unité écotouristique (ou plus exactement de réseaux d'unités écotouristiques de base) peut être appliqué dans de très nombreuses régions, au Nord-ouest, au Nord-est au Centre et au Sud du pays, essentiellement en zones forestières et de montagne (intérêts majeurs pour la randonnée et le trekking). L'image de la petite région où se logeront ces réseaux est essentielle et, comme c'est le cas déjà aujourd'hui pour les oasis de montagne (valeur touristique bien identifiée et déjà promue par les dépliants du Tourisme), faire l'objet d'un référencement clair et attractif fondé sur les spécificités locales.

2.3.3.3. L'archipel des Kerkennah

Le projet se fonde sur un « mix » d'activités de découverte du milieu marin, des traditions – uniques au Monde - de pêche et d'un milieu naturel terrestre riche et rare. Peu équipée en infrastructures de tourisme classiques (malgré l'émergence prochaine du projet balnéaire de Funkhal), l'archipel peut développer, outre le « tourisme » très saisonnier (juillet-août) de visiteurs originaires de la région et de groupes de jeunes en vacances d'été, un écotourisme plus riche et plus diversifié.

Même si les visiteurs à ce titre devraient rester- en nombre - assez modestes, et très saisonniers, les recettes attendues (à plus de 62 % d'hébergement et de restauration) permettent d'assurer une rentabilité globale de ce projet de plus de 25 % et la récupération en un peu plus de 5 ans des mises de fonds initiales. Les risques pour les promoteurs sont faibles, étant donnée l'importance en été d'une clientèle autre qui compléterait, hors saison principale des activités à dominante écologique, la demande pour assurer un remplissage suffisant des gîtes et tables d'hôte.

Ce modèle peut être adapté à plusieurs sites et régions littorales de Tunisie ayant des spécificités et attraits propres (Tabarka, littoral Nord-Est, oasis maritimes de la région de Gabès, côtes Sud, ...) et apporter aux populations locales (pêcheurs principalement) des sources importantes de revenus complémentaires.

2.3.3.4. La montagne de Zaghuan

Il s'agit là d'un modèle d'unité écotouristique relativement rare, car capable de combiner dans un espace très restreint de multiples foyers d'intérêt : agritourisme, spéléologie, escalade, randonnée, trekking, thermalisme, observation de la nature, culture et histoire. Le projet bénéficie, en plus de ses avantages naturels indéniables (dont le climat), de la proximité des grandes agglomérations de Tunis et du Sahel, ce qui lui assure, en plus d'une clientèle d'amateurs spécialisés, la fréquentation sur presque toute l'année de visiteurs locaux (élèves, étudiants et autres).

Les recettes attendues du projet sont à dominante d'hébergement et de restauration (60 %, dont 36 % de restauration – visites à la journée) et, à égalité, de prestations d'activités et de ventes accessoires.

La rentabilité attendue est bonne (25 %) et permet, en moins de six années, la récupération des investissements privés. Les investissements publics sont importants, déjà prévus, pour la plupart, par des projets de mise en valeur à financement national ou en coopération. Le concessionnaire d'exploitation de cette partie des centres d'intérêt (à l'intérieur du parc) serait en mesure de rétribuer le concédant à raison de 20 % des recettes prévues à ce titre.

Il n'y a pas beaucoup, en Tunisie, de sites ou de régions qui permettent d'envisager la duplication d'un tel modèle ; ils sont, ou plus éloignés des grandes agglomérations (perte de clientèle à la journée) ou avec des intérêts plus dispersés. On peut citer cependant la région de Dougga-Thibar, celle d'Aïn-Draham-Ben Métir et, plus difficilement, celles de Bargou et de Nebeur.

2.3.3.5. La palmeraie de Hazoua

Le projet est celui d'une unité écotouristique fondée sur l'agritourisme (agriculture biologique de la datte) et la découverte d'une oasis (en fait, une palmeraie artificielle en grande partie). Les centres d'intérêt et motivations offerts aux visiteurs sont, en ce sens, spécialisés. De plus, la saisonnalité est très forte et limitée à quelques semaines par an.

Les recettes attendues sont, pour 61 %, constituées de l'hébergement, de la restauration et des divertissements de promenade dans l'oasis qui leur sont liées. Le reste (vente de produits locaux et de souvenirs) est important, mais provenant en très grande partie d'autres visiteurs venant des zones touristiques proches du Djérid.

La rentabilité est faible (3 %) et insuffisante pour garantir la récupération des mises de fonds initiales en moins de neuf années. En ce sens, ce projet est un exemple de projets qui se développent en complémentarité avec l'agriculture. Il peut être considéré plus comme un moyen d'augmenter les revenus des populations locales par des activités connexes à leur activité principale qu'un véritable projet touristique.

2.3.3.6. Béni Khéddache

Les sujets d'intérêt de ce projet sont doubles : découverte des villages traditionnels du Sud et de leurs traditions et randonnée. Il s'agit là d'un tourisme de découverte classique fondé sur des paysages et des architectures typiques, justifiant une demi à deux journées d'excursion. L'éloignement de Béni Kheddache des grandes agglomérations fait que la fréquentation sera limitée principalement aux périodes de vacances, plus rarement en week-end, pour les clientèles locales et, pour la clientèle étrangère, limitée à celle provenant des zones touristiques du Sud.

L'essentiel des recettes (plus de 90 %) provient de l'hébergement et de la restauration ; avec prépondérance de celle-ci (halte de déjeuner pour touristes ou visiteurs). Les visites du village ou des villages voisins peuvent très bien se faire sans guide spécialisé et donc sans prestations payantes. Les randonnées d'une demi-journée (limitées, l'essentiel de la clientèle arrivant sur place en autocars ou voitures) et quelques ventes de souvenirs constituent le reste des recettes.

La rentabilité est basse (3 %), compte tenu des faibles taux de fréquentation attendus, et ne permet pas d'espérer un retour sur investissement avant neuf années environ.

Ce modèle de tourisme de halte sur un site ou dans une petite région s'apparente plus à de l'excursion, faute de motivations actives claires. C'est essentiellement dans l'initiative privée (individuelle) pour procurer à des visiteurs de courte durée logement et nourriture que peut se

développer ce genre de projets. C'est également, un modèle qui illustre les projets pouvant se développer en complémentarité avec des activités agricoles ou d'artisanat et permettrait de générer des revenus additionnels aux autochtones.

MISSION DE LA PHASE III : PROPOSITION D'UN PLAN D' ACTIONS

Les orientations stratégiques pour le développement et la promotion de l'écotourisme en Tunisie ainsi définies, il convient dès lors de proposer en phase trois un plan d'actions permettant de rendre les principes et modalités énoncés concrets. Plus exactement, il s'agira de :

- définir les étapes de mise en œuvre de la stratégie ;
- nommer, identifier ou proposer les partenariats pour chaque étape ;
- définir les tâches et les responsabilités de chaque partenaire ;
- esquisser un planning de réalisation et une estimation du budget.

ANNEXES

MODELE 1 : DECOUVERTE DE LA NATURE : LAC ICHKEUL

Tableau des investissements

Promoteur: Concessionnaire de la DGF (parcs)

Sous-traitants: Hébergement gîtes ruraux ; restauration dans les parcs ; boutiques ; guides spécialisés nature.

	Année													
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Taux d'exploitation		50%	60%	70%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%		
	Prix unitaire	Nombre	Montant											
Investissements														
<u>Immobiliers</u>														
Abris d'observation (7)	5 000 D	7	35 000 D	20 000 D		15 000 D								
Restaurant-buvette (1)	3 000 D	1	3 000 D	3 000 D										
Boutiques (2)	1 000 D	2	2 000 D	2 000 D										
Gîte rural (2x10 lits)	10 000 D	20	200 000 D	100 000 D		100 000 D								
Écurie (20 stalles)	200 D	20	4 000 D	2 000 D	2 000 D									
			244 000 D	127 000 D	0 D	0 D	2 000 D	0 D	115 000 D	0 D				
<u>Équipements</u>														
Téléscopes (14)	1 500 D	14	21 000 D	12 000 D		9 000 D								
Minibus (2)	45 000 D	2	90 000 D	45 000 D		45 000 D								
Chevaux (10)	1 400 D	10	14 000 D	7 000 D	7 000 D									
Ânes (10)	500 D	10	5 000 D	2 500 D	2 500 D									
VTT (10)	100 D	10	1 000 D	1 000 D										
Harnachements	300 D	20	6 000 D	3 000 D	3 000 D									
Meubles, cuisine, vaisselle,... R	1 600 D	3	4 800 D	3 200 D		1 600 D								
Meubles, linge, ... G	20 000 D	2	40 000 D	20 000 D		20 000 D								
Divers	5 000 D	1	5 000 D	5 000 D										
			186 800 D	98 700 D	0 D	0 D	12 500 D	0 D	75 600 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D
<u>Aménagements (Concédant)</u>														
Centre d'accueil	25 000 D	1	25 000 D	25 000 D										
Écomusée	45 000 D	1	45 000 D	45 000 D										
Circuits balisés	20 000 D	1	20 000 D	20 000 D										
			90 000 D	90 000 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	
<u>Promotion et commercialisation</u>														
Forfait			30 000 D	30 000 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D	
Investissements de base			550 800 D	345 700 D	0 D	0 D	14 500 D	0 D	190 600 D	0 D	0 D	0 D	0 D	

Tableau des dépenses d'exploitation

Taux d'exploitation	Année											
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
	50%	60%	70%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Dépenses d'exploitation:	Prix unitaire	Nombre	Montant									
<u>Personnel</u>												
Guide nature/site	9 000 D	3	27 000 D	18 000 D	18 000 D	27 000 D						
Guide nature/circuit tiers temps	10 000 D	4	40 000 D	20 000 D	30 000 D	30 000 D	40 000 D					
Accompagnateurs, lads	5 400 D	3	16 200 D	10 800 D	10 800 D	16 200 D						
Chauffeurs	7 200 D	2	14 400 D	7 200 D	7 200 D	7 200 D	7 200 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D
Animateurs	7 200 D	2	14 400 D									
Gérant centre d'accueil	10 000 D	1	10 000 D									
Personnel boutiques	5 000 D	2	10 000 D									
Personnel restaurant	5 000 D	4	20 000 D									
Personnel gîtes	5 000 D	8	40 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	40 000 D				
Total personnel		29	192 000 D	130 400 D	140 400 D	154 800 D	164 800 D	192 000 D				
<u>Consommables</u>												
Nourriture repas	40%	Ventes repas	80 800 D	35 900 D	43 080 D	50 260 D	64 620 D	71 800 D	73 600 D	75 400 D	79 000 D	80 800 D
Nourriture & soins animaux	1 800 D	20	36 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	36 000 D					
Entretien, remplacements	10%	Biens gérés	52 080 D	31 570 D	31 570 D	31 570 D	33 020 D	33 020 D	52 080 D	52 080 D	52 080 D	52 080 D
Carburants	6 000 D	2	12 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D
Produits vendus en boutiques	60%	Ventes produits	75 000 D	18 750 D	22 500 D	26 250 D	33 750 D	37 500 D	45 000 D	52 500 D	67 500 D	75 000 D
Billetterie, documents	0,4 D	Visiteurs	22 000 D	11 000 D	13 200 D	15 400 D	19 800 D	22 000 D				
Total général			277 880 D	121 220 D	134 350 D	147 480 D	193 190 D	212 320 D	240 680 D	249 980 D	268 580 D	277 880 D
<u>Services (hors gîtes, restaurants, buvette)</u>												
Électricité	Forfait		6 000 D									
Eau	0,6 D/m3	100 l/visite	3 300 D	1 050 D	1 260 D	1 890 D	2 430 D	2 700 D	2 820 D	2 940 D	3 180 D	3 300 D
Téléphonie	Forfait		4 800 D									
Promotion	Forfait		6 000 D									
<u>Droit de concession</u>			12 000 D									
Total			32 100 D	29 850 D	30 060 D	30 690 D	31 230 D	31 500 D	31 620 D	31 740 D	31 980 D	32 100 D
Total dépenses			501 980 D	281 470 D	304 810 D	332 970 D	389 220 D	435 820 D	464 300 D	473 720 D	492 560 D	501 980 D

Tableau des recettes et des résultats financiers

Taux d'exploitation	Prix unitaire	Nombre	Montant	Année										
				0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
					50%	60%	70%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Recettes d'exploitation:														
<u>Droits d'accès (visite d'1 journée)</u>														
Scolaires TN	1 D	27 800	28 000 D		14 000 D	16 800 D	19 600 D	25 200 D	28 000 D	28 000 D	28 000 D	28 000 D	28 000 D	28 000 D
Individuels TN+ÉT	2 D	15 200	30 000 D		15 000 D	18 000 D	21 000 D	27 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D
Groupes organisés	10 D	12 000	120 000 D		60 000 D	72 000 D	84 000 D	108 000 D	120 000 D	120 000 D	120 000 D	120 000 D	120 000 D	120 000 D
				<u>178 000 D</u>										
<u>Locations de services (1/2 journée)</u>														
Chevaux	15 D	4 000	60 000 D		15 000 D	18 000 D	42 000 D	54 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D
Ânes	10 D	4 000	40 000 D		10 000 D	12 000 D	28 000 D	36 000 D	40 000 D	40 000 D	40 000 D	40 000 D	40 000 D	40 000 D
VTT	5 D	6 000	30 000 D		15 000 D	18 000 D	21 000 D	27 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D
Transferts minibus	5 D	8 000	40 000 D		10 000 D	12 000 D	14 000 D	18 000 D	20 000 D	24 000 D	28 000 D	36 000 D	40 000 D	40 000 D
				<u>170 000 D</u>										
<u>Hébergement</u>														
Nuitées LPD gîtes ruraux	40 D	3 000	120 000 D		30 000 D	36 000 D	42 000 D	54 000 D	60 000 D	72 000 D	84 000 D	108 000 D	120 000 D	120 000 D
<u>Restauration</u>														
Restaurant du parc	15 D	6 800	102 000 D		51 000 D	61 200 D	71 400 D	91 800 D	102 000 D	102 000 D	102 000 D	102 000 D	102 000 D	102 000 D
Buvette	2 D	27 500	55 000 D		27 500 D	33 000 D	38 500 D	49 500 D	55 000 D	55 000 D	55 000 D	55 000 D	55 000 D	55 000 D
Restauration gîtes ruraux	15 D	3 000	45 000 D		11 250 D	13 500 D	15 750 D	20 250 D	22 500 D	27 000 D	31 500 D	40 500 D	45 000 D	45 000 D
				<u>202 000 D</u>										
<u>Produits divers</u>														
Ventes produits régionaux	10 D	7 000	70 000 D		17 500 D	21 000 D	24 500 D	31 500 D	35 000 D	42 000 D	49 000 D	63 000 D	70 000 D	70 000 D
Ventes souvenirs et divers	2 D	27 500	55 000 D		13 750 D	16 500 D	19 250 D	24 750 D	27 500 D	33 000 D	38 500 D	49 500 D	55 000 D	55 000 D
				<u>125 000 D</u>										
Total recettes			795 000 D		290 000 D	348 000 D	441 000 D	567 000 D	630 000 D	663 000 D	696 000 D	762 000 D	795 000 D	795 000 D
Total Marges nettes					8 530 D	43 190 D	108 030 D	177 780 D	194 180 D	198 700 D	222 280 D	269 440 D	293 020 D	293 020 D
Cash flows UE														
Investissements				-275 700 D	0 D	0 D	-14 500 D	0 D	-190 600 D	0 D	0 D	0 D	0 D	0 D
Marges d'exploitation					8 530 D	43 190 D	108 030 D	177 780 D	194 180 D	198 700 D	222 280 D	269 440 D	293 020 D	293 020 D
Cash flow net	TRI:	32%		-275 700 D	8 530 D	43 190 D	93 530 D	177 780 D	3 580 D	198 700 D	222 280 D	269 440 D	293 020 D	293 020 D
	VAN:	297 888 D		-275 700 D	-267 170 D	-223 980 D	-130 450 D	47 330 D	50 910 D	249 610 D	471 890 D	741 330 D	1 034 350 D	1 327 370 D

MODELE 2 : DECOUVERTE DE LA NATURE : OASIS DE MONTAGNE

Tableau des investissements

Promoteur: Coopérative des opérateurs des 3 villages

Composantes: Hébergement gîtes ruraux (3) ; restauration en tables d'hôtes (6) ; ateliers spécialisés (6)

	Année									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux d'exploitation	40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Prix unitaire	Nombre	Montant							
Investissements										
<u>Immobiliers</u>										
Abris d'observation (4)	5 000 D	4	20 000 D	20 000 D						
Tables d'hôtes (6)	3 000 D	6	18 000 D	6 000 D	6 000 D		6 000 D			
Boutiques-ateliers (3)	2 000 D	3	6 000 D	6 000 D						
Gîte rural (3x10 lits)	10 000 D	30	300 000 D	100 000 D	100 000 D		100 000 D			
Écurie (3x20 stalles)	200 D	60	12 000 D	8 000 D	4 000 D					
			356 000 D	140 000 D	110 000 D		106 000 D			
<u>Équipements</u>										
Téléscopes (8)	1 500 D	8	12 000 D	6 000 D				6 000 D		
Chevaux (30)	1 400 D	30	42 000 D	28 000 D	14 000 D					
Ânes (30)	500 D	30	15 000 D	10 000 D	5 000 D					
Harnachements	300 D	60	18 000 D	12 000 D	6 000 D					
Meubles, cuisine, vaisselle,... TH	1 600 D	6	9 600 D	3 200 D	3 200 D			3 200 D		
Meubles, linge, ... G	20 000 D	3	60 000 D	20 000 D	20 000 D			20 000 D		
Divers	5 000 D	1	5 000 D	5 000 D						
			161 600 D	84 200 D	48 200 D			29 200 D		
<u>Aménagements (Coopérative)</u>										
Centre d'information	50 000 D	1	50 000 D	50 000 D						
Circuits balisés	40 000 D	1	40 000 D	40 000 D						
			90 000 D	90 000 D						
<u>Promotion et commercialisation</u>	Forfait		30 000 D	30 000 D						
Investissements de base			637 600 D	344 200 D	158 200 D		135 200 D			

Tableau des dépenses d'exploitation

Taux d'exploitation	Prix unitaire	Nombre	Montant	Année									
				1 40%	2 60%	3 75%	4 90%	5 100%	6 100%	7 100%	8 100%	9 100%	10 100%
Dépenses d'exploitation:													
<u>Personnel</u>													
Guide nature/site	7 200 D	6	43 200 D	28 800 D	28 800 D	43 200 D							
Accompagnateurs, lads	5 400 D	12	64 800 D	43 200 D	43 200 D	64 800 D							
Gérant centre d'accueil	10 000 D	1	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	
Animateurs d'ateliers et assistant	7 200 D	7	50 400 D	50 400 D	50 400 D	50 400 D	50 400 D	50 400 D	50 400 D	50 400 D	50 400 D	50 400 D	
Personnel tables d'hôtes	5 000 D	12	60 000 D	20 000 D	20 000 D	40 000 D	60 000 D						
Personnel gîtes	5 000 D	9	45 000 D	15 000 D	15 000 D	30 000 D	45 000 D						
Total personnel		47	273 400 D	167 400 D	167 400 D	238 400 D	273 400 D						
<u>Consommables</u>													
Nourriture repas	40%	Ventes repas	97 200 D	31 680 D	47 520 D	59 400 D	71 280 D	79 200 D	82 800 D	88 200 D	93 600 D	97 200 D	
Nourriture & soins animaux	1 800 D	60	108 000 D	54 000 D	54 000 D	54 000 D	108 000 D	108 000 D	108 000 D	108 000 D	108 000 D	108 000 D	
Entretien, remplacements	10%	Biens gérés	60 760 D	31 420 D	31 420 D	47 240 D	47 240 D	60 760 D					
Fournitures ateliers	20%	Droits	24 000 D	9 600 D	14 400 D	18 000 D	21 600 D	24 000 D					
Documents	0,4 D	Visiteurs	3 600 D	1 440 D	2 160 D	2 700 D	3 240 D	3 600 D					
Total général			293 560 D	128 140 D	149 500 D	181 340 D	251 360 D	275 560 D	279 160 D	284 560 D	289 960 D	293 560 D	
<u>Services (hors gîtes, restaurants, buvette)</u>													
Électricité	Forfait		10 000 D	5 200 D	6 800 D	8 000 D	9 200 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	
Eau	0,6 D/m3	250 l/client	900 D	360 D	540 D	675 D	810 D	900 D					
Téléphonie	Forfait		4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	
Promotion	Forfait		6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	
Total			21 700 D	16 360 D	18 140 D	19 475 D	20 810 D	21 700 D					
Total dépenses			588 660 D	311 900 D	335 040 D	439 215 D	545 570 D	570 660 D	574 260 D	579 660 D	585 060 D	588 660 D	

Tableau des recettes d'exploitation et des résultats financiers

				Année									
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux d'exploitation	Prix unitaire	Nombre	Montant										
Recettes d'exploitation:													
<u>Droits de participations</u>													
Ateliers	20 D	6 000	120 000 D	48 000 D	72 000 D	90 000 D	108 000 D	120 000 D	120 000 D	120 000 D	120 000 D	120 000 D	120 000 D
Observations guidées	15 D	4 000	60 000 D	24 000 D	36 000 D	45 000 D	54 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D
<u>Locations de services (1/2 journée)</u>				<u>180 000 D</u>									
Chevaux	15 D	6 000	90 000 D	24 000 D	36 000 D	67 500 D	81 000 D	90 000 D	90 000 D	90 000 D	90 000 D	90 000 D	90 000 D
Ânes	10 D	6 000	60 000 D	16 000 D	24 000 D	45 000 D	54 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D
<u>Hébergement</u>				<u>150 000 D</u>									
Nuitées LPD gîtes ruraux	40 D	6 000	240 000 D	48 000 D	72 000 D	90 000 D	108 000 D	120 000 D	144 000 D	180 000 D	216 000 D	240 000 D	240 000 D
<u>Restauration</u>				<u>240 000 D</u>									
Tables d'hôtes	15 D	9 000	135 000 D	54 000 D	81 000 D	101 250 D	121 500 D	135 000 D	135 000 D	135 000 D	135 000 D	135 000 D	135 000 D
Buvettes	2 D	9 000	18 000 D	7 200 D	10 800 D	13 500 D	16 200 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D
Restauration gîtes ruraux	15 D	6 000	90 000 D	18 000 D	27 000 D	33 750 D	40 500 D	45 000 D	54 000 D	67 500 D	81 000 D	90 000 D	90 000 D
<u>Produits divers</u>				<u>243 000 D</u>									
Ventes produits régionaux	10 D	9 000	90 000 D	18 000 D	27 000 D	33 750 D	40 500 D	45 000 D	54 000 D	67 500 D	81 000 D	90 000 D	90 000 D
Ventes souvenirs et divers	2 D	9 000	18 000 D	3 600 D	5 400 D	6 750 D	8 100 D	9 000 D	10 800 D	13 500 D	16 200 D	18 000 D	18 000 D
				<u>108 000 D</u>									
Total recettes			921 000 D	260 800 D	391 200 D	526 500 D	631 800 D	702 000 D	745 800 D	811 500 D	877 200 D	921 000 D	921 000 D
Total Marges nettes				-51 100 D	56 160 D	87 285 D	86 230 D	131 340 D	171 540 D	231 840 D	292 140 D	332 340 D	332 340 D
Cash flows UE													
Investissements			-294 200 D		-158 200 D		-135 200 D						
Marges d'exploitation				-51 100 D	56 160 D	87 285 D	86 230 D	131 340 D	171 540 D	231 840 D	292 140 D	332 340 D	332 340 D
Cash flow net	TRI:	19%	-294 200 D	-51 100 D	-102 040 D	87 285 D	-48 970 D	131 340 D	171 540 D	231 840 D	292 140 D	332 340 D	332 340 D
	VAN:	97 688 D	-294 200 D	-345 300 D	-447 340 D	-360 055 D	-409 025 D	-277 685 D	-106 145 D	125 695 D	417 835 D	750 175 D	D

MODELE 3 : DECOUVERTE DU MILIEU MARIN : CAS DE L'ARCHIPEL DE KERKENNAH

Tableau des investissements

Promoteur: GIE

Composantes: Hébergement gîtes ruraux (3) ; restauration en tables d'hôtes (3) ; station spécialisée (1) ; relais de randonnées (5) ; clubs de plongée (2).

	Année									
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux d'exploitation	40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

	Prix unitaire	Nombre	Montant							
Investissements										
<u>Immobiliers</u>										
Clubs de plongée (2)	5 000 D	2	10 000 D	10 000 D						
Relais de randonnée	1 200 D	5	6 000 D	6 000 D						
Tables d'hôtes (3)	3 000 D	6	18 000 D	6 000 D	6 000 D		6 000 D			
Stations (3)	2 000 D	6	12 000 D	12 000 D						
Gîte rural (3x10 lits)	10 000 D	30	300 000 D	100 000 D	100 000 D		100 000 D			
Écurie (25 stalles)	200 D	25	5 000 D	3 000 D	2 000 D					
			351 000 D	137 000 D	108 000 D		106 000 D			
<u>Équipements</u>										
Chevaux (15)	1 400 D	15	21 000 D	14 000 D	7 000 D					
Ânes (10)	500 D	10	5 000 D	2 500 D	2 500 D					
Harnachements	300 D	25	7 500 D	4 500 D	3 000 D					
VTT	100 D	10	1 000 D	1 000 D						
Charrettes	1 500 D	5	7 500 D	7 500 D						
Meubles, cuisine, vaisselle,... TH	1 600 D	3	4 800 D	1 600 D	1 600 D		1 600 D		1 600 D	
Meubles, linge, ... G	20 000 D	3	60 000 D	20 000 D	20 000 D		20 000 D		20 000 D	
Divers	5 000 D	1	5 000 D	5 000 D						
			111 800 D	56 100 D	34 100 D		21 600 D			
<u>Aménagements (Communs)</u>										
Centre d'accueil et d'information	20 000 D	1	20 000 D	20 000 D						
Écomusée (Mer+Biodiversité)	80 000 D	1	80 000 D	80 000 D						
Circuits balisés	30 000 D	1	30 000 D	30 000 D						
			130 000 D	130 000 D						
<u>Promotion et commercialisation</u>	Forfait		30 000 D	30 000 D						
Investissements de base			622 800 D	353 100 D	142 100 D		127 600 D			

Tableau des dépenses d'exploitation

Année

Taux d'exploitation	Prix unitaire	Nombre	Montant	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Dépenses d'exploitation:													
<u>Personnel</u>													
Guide nature/site	7 200 D	5	36 000 D	24 000 D	24 000 D	36 000 D							
Gérant centre de plongée	10 000 D	2	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D
Logistique plongée	7 200 D	2	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D
Guide de plongée	7 200 D	4	28 800 D	28 800 D	28 800 D	28 800 D	28 800 D	28 800 D	28 800 D	28 800 D	28 800 D	28 800 D	28 800 D
Accompagnateurs, lads	5 400 D	4	21 600 D	14 400 D	14 400 D	21 600 D							
Conducteurs de charrettes	5 400 D	5	27 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D
Gérant centre d'accueil	10 000 D	1	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D
Animateurs et assistants	7 200 D	5	36 000 D	36 000 D	36 000 D	36 000 D	36 000 D	36 000 D	36 000 D	36 000 D	36 000 D	36 000 D	36 000 D
Personnel tables d'hôtes	5 000 D	6	30 000 D	10 000 D	10 000 D	20 000 D	30 000 D						
Personnel gîtes	5 000 D	9	45 000 D	15 000 D	15 000 D	30 000 D	45 000 D						
Total personnel		43	268 800 D	190 600 D	190 600 D	234 800 D	259 800 D						
<u>Consommables</u>													
Nourriture repas	40%	Ventes repas	153 600 D	47 040 D	70 560 D	88 200 D	105 840 D	117 600 D	124 800 D	135 600 D	146 400 D	153 600 D	153 600 D
Nourriture & soins animaux	1 800 D	25	45 000 D	22 500 D	22 500 D	22 500 D	45 000 D						
Entretien, remplacements	10%	Biens gérés	59 280 D	32 310 D	43 110 D	46 520 D	57 120 D	59 280 D					
Fournitures stations	10%	Droits	400 D	160 D	240 D	300 D	360 D	400 D					
Documents	0,4 D	Visiteurs	3 600 D	1 440 D	2 160 D	2 700 D	3 240 D	3 600 D					
Total général			261 880 D	103 450 D	138 570 D	160 220 D	211 560 D	225 880 D	233 080 D	243 880 D	254 680 D	261 880 D	261 880 D
<u>Services (hors gîtes, restaurants, buvette)</u>													
Électricité	Forfait		6 000 D	3 600 D	4 400 D	5 000 D	5 600 D	6 000 D					
Eau	0,6 D/m3	150 l/client	1 350 D	540 D	810 D	1 013 D	1 215 D	1 350 D					
Téléphonie	Forfait		4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D
Promotion	Forfait		6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D
Total			18 150 D	14 940 D	16 010 D	16 813 D	17 615 D	18 150 D					
Total dépenses			548 830 D	308 990 D	345 180 D	411 833 D	488 975 D	503 830 D	511 030 D	521 830 D	532 630 D	539 830 D	539 830 D

Tableau des recettes d'exploitation et des résultats financiers

	Prix unitaire	Nombre	Montant	Année										
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Taux d'exploitation				40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Recettes d'exploitation:														
<u>Droits de participations</u>														
Musées	2 D	2 000	4 000 D	1 600 D	2 400 D	3 000 D	3 600 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D
Plongées et accompagnement pêcheurs	50 D	2 000	100 000 D	40 000 D	60 000 D	75 000 D	90 000 D	100 000 D	100 000 D	100 000 D	100 000 D	100 000 D	100 000 D	100 000 D
Observations guidées	15 D	2 000	30 000 D	12 000 D	18 000 D	22 500 D	27 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D	30 000 D
<u>Locations de services (1/2 journée)</u>				<u>34 000 D</u>										
Visites en charrettes	20 D	4 000	80 000 D											
Chevaux	15 D	4 000	60 000 D	16 000 D	24 000 D	45 000 D	54 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D	60 000 D
Ânes	10 D	4 000	40 000 D	10 667 D	16 000 D	30 000 D	36 000 D	40 000 D	40 000 D	40 000 D	40 000 D	40 000 D	40 000 D	40 000 D
<u>Hébergement</u>				<u>100 000 D</u>										
Nuitées LPD gîtes ruraux	40 D	6 000	240 000 D	48 000 D	72 000 D	90 000 D	108 000 D	120 000 D	144 000 D	180 000 D	216 000 D	240 000 D	240 000 D	240 000 D
<u>Restauration</u>				<u>240 000 D</u>										
Tables d'hôtes	20 D	9 000	180 000 D	72 000 D	108 000 D	135 000 D	162 000 D	180 000 D	180 000 D	180 000 D	180 000 D	180 000 D	180 000 D	180 000 D
Buvettes	2 D	12 000	24 000 D	9 600 D	14 400 D	18 000 D	21 600 D	24 000 D	24 000 D	24 000 D	24 000 D	24 000 D	24 000 D	24 000 D
Restauration gîtes ruraux	20 D	9 000	180 000 D	36 000 D	54 000 D	67 500 D	81 000 D	90 000 D	108 000 D	135 000 D	162 000 D	180 000 D	180 000 D	180 000 D
<u>Produits divers</u>				<u>384 000 D</u>										
Ventes produits régionaux	10 D	5 000	50 000 D	10 000 D	15 000 D	18 750 D	22 500 D	25 000 D	30 000 D	37 500 D	45 000 D	50 000 D	50 000 D	50 000 D
Ventes souvenirs et divers	2 D	5 000	10 000 D	2 000 D	3 000 D	3 750 D	4 500 D	5 000 D	6 000 D	7 500 D	9 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D
				<u>60 000 D</u>										
Total recettes			998 000 D	257 867 D	386 800 D	508 500 D	610 200 D	678 000 D	726 000 D	798 000 D	870 000 D	918 000 D	918 000 D	918 000 D
Total Marges nettes				-51 123 D	41 620 D	96 668 D	121 225 D	174 170 D	214 970 D	276 170 D	337 370 D	378 170 D	378 170 D	378 170 D
Cash flows UE														
Investissements			-253 100 D		-142 100 D		-127 600 D							
Marges d'exploitation				-51 123 D	41 620 D	96 668 D	121 225 D	174 170 D	214 970 D	276 170 D	337 370 D	378 170 D	378 170 D	378 170 D
Cash flow net	TRI:	25%	-253 100 D	-51 123 D	D	96 668 D	-6 375 D	174 170 D	214 970 D	276 170 D	337 370 D	378 170 D	378 170 D	378 170 D
	VAN:	244 348 D	-253 100 D	-304 223 D	-404 703 D	-308 036 D	-314 411 D	-140 241 D		74 729 D	350 899 D	688 269 D	1 066 439 D	1 444 609 D

MODELE 4: RANDONNEES, TREKKING ET SPELEOLOGIE : CAS DE ZAGHOUAN

Tableau des investissements

Promoteur:	GIE (ex association)													
Sous-traitants:	Hébergement gîtes ruraux ; restauration dans le parc ; boutiques ; guides spécialisés nature													
				Année										
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Taux d'exploitation				50%	60%	70%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
	Prix unitaire	Nombre	Montant											
Investissements														
<u>Immobiliers</u>														
Miradors d'observation rapaces (3)	5 000 D	3	15 000 D	15 000 D										
Relais randonnées (5)	2 000 D	5	10 000 D	10 000 D										
Restaurant-buvette (1)	3 000 D	1	3 000 D	3 000 D										
Boutiques Sidi Bougrine (2)	1 000 D	2	2 000 D	2 000 D										
Gîtes d'étape (3x15 lits)	10 000 D	45	450 000 D	225 000 D				225 000 D						
Écurie (20 stalles)	200 D	20	4 000 D	4 000 D										
			484 000 D	259 000 D					225 000 D					
<u>Équipements</u>														
Téléscopes (6)	1 500 D	6	9 000 D	4 500 D				4 500 D						
Chevaux (10)	1 400 D	10	14 000 D	14 000 D										
Ânes (10)	500 D	10	5 000 D	5 000 D										
VTT (10)	100 D	10	1 000 D	1 000 D										
Harnachements	300 D	20	6 000 D	6 000 D										
Meubles, cuisine, vaisselle,... R	1 600 D	1	1 600 D	1 600 D										
Meubles, linge, ... G	20 000 D	2	40 000 D	20 000 D					20 000 D					
Divers	5 000 D	1	5 000 D	5 000 D										
			81 600 D	57 100 D					24 500 D					
<u>Aménagements (Public)</u>														
Centre d'accueil et de vente	15 000 D	1	15 000 D	15 000 D										
Écomusée	45 000 D	1	45 000 D	45 000 D										
Aménagement + Son Lumière (Temple)	70 000 D	1	70 000 D	70 000 D										
Aménagements accès des gouffres	38 000 D	1	38 000 D	38 000 D										
Circuits (balisage, signalétique)	15 000 D	1	15 000 D	15 000 D										
			183 000 D	183 000 D										
<u>Promotion et commercialisation</u>														
	Forfait		30 000 D	30 000 D										
Investissements de base			778 600 D	529 100 D					249 500 D					

Tableau des dépenses d'exploitation

Taux d'exploitation	Prix unitaire	Nombre	Montant	Année									
				1 50%	2 60%	3 70%	4 90%	5 100%	6 100%	7 100%	8 100%	9 100%	10 100%
Dépenses d'exploitation:													
<u>Personnel</u>													
Guide nature/site	9 000 D	3	27 000 D	18 000 D	18 000 D	27 000 D							
Guide nature/circuit à quart temps	10 000 D	1	10 000 D	2 500 D	2 500 D	2 500 D	2 500 D	2 500 D	2 500 D	2 500 D	2 500 D	2 500 D	2 500 D
Accompagnateurs, lads	5 400 D	3	16 200 D	10 800 D	10 800 D	16 200 D							
Guide spéléologie	9 000 D	1	9 000 D	3 000 D	3 000 D	3 000 D	3 000 D	3 000 D	3 000 D	3 000 D	3 000 D	3 000 D	3 000 D
Animateurs	7 200 D	2	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D
Gérant centre d'accueil	10 000 D	1	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D
Personnel boutiques	5 000 D	2	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D
Personnel restaurant	5 000 D	3	15 000 D	15 000 D	15 000 D	15 000 D	15 000 D	15 000 D	15 000 D	15 000 D	15 000 D	15 000 D	15 000 D
Personnel gîtes	5 000 D	10	50 000 D	25 000 D	25 000 D	25 000 D	25 000 D	50 000 D					
Total personnel		26	161 600 D	103 200 D	103 200 D	117 600 D	117 600 D	142 600 D					
<u>Consommables</u>													
Nourriture repas	40%	Ventes repas	112 000 D	48 800 D	58 560 D	68 320 D	87 840 D	97 600 D	100 480 D	103 360 D	109 120 D	112 000 D	112 000 D
Nourriture & soins animaux	1 800 D	20	36 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	36 000 D						
Entretien, remplacements	10%	Biens gérés	64 060 D	39 110 D	39 110 D	39 110 D	39 110 D	39 110 D	64 060 D				
Produits vendus en boutiques	60%	Ventes produits	86 400 D	21 600 D	25 920 D	30 240 D	38 880 D	43 200 D	51 840 D	60 480 D	77 760 D	86 400 D	86 400 D
Billetterie, documents	0,4 D	Visiteurs	13 300 D	6 650 D	7 980 D	9 310 D	11 970 D	13 300 D					
Total général			311 760 D	134 160 D	149 570 D	164 980 D	213 800 D	229 210 D	265 680 D	277 200 D	300 240 D	311 760 D	311 760 D
<u>Services (hors gîtes, restaurants, buvette)</u>													
Électricité	Forfait		6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D
Eau	0,6 D/m3	100 l/visite	2 022 D	1 011 D	1 213 D	1 415 D	1 820 D	2 022 D					
Téléphonie	Forfait		4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D	4 800 D
Promotion	Forfait		6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D	6 000 D
<u>Droit de concession</u>			12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D	12 000 D
Total			30 822 D	29 811 D	30 013 D	30 215 D	30 620 D	30 822 D					
Total dépenses			504 182 D	267 171 D	282 783 D	312 795 D	362 020 D	402 632 D	439 102 D	450 622 D	473 662 D	485 182 D	485 182 D

Tableau des recettes d'exploitation et des résultats financiers

Taux d'exploitation	Prix unitaire	Nombre	Montant	Année									
				1 50%	2 60%	3 70%	4 90%	5 100%	6 100%	7 100%	8 100%	9 100%	10 100%
Recettes d'exploitation:													
<u>Droits d'accès (1 journée)</u>													
Scolaires TN	1 D	20 800	20 800 D	10 400 D	12 480 D	14 560 D	18 720 D	20 800 D	20 800 D	20 800 D	20 800 D	20 800 D	20 800 D
Individuels TN+ÉT	2 D	10 400	20 800 D	10 400 D	12 480 D	14 560 D	18 720 D	20 800 D	20 800 D	20 800 D	20 800 D	20 800 D	20 800 D
Descentes spéléologiques	15 D	500	7 500 D	3 750 D	4 500 D	5 250 D	6 750 D	7 500 D	7 500 D	7 500 D	7 500 D	7 500 D	7 500 D
Groupes d'observation	10 D	2 000	20 000 D	10 000 D	12 000 D	14 000 D	18 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D
<u>Locations de services (1/2 journée)</u>				<u>61 600 D</u>									
Chevaux	15 D	3 400	51 000 D	25 500 D	30 600 D	35 700 D	45 900 D	51 000 D	51 000 D	51 000 D	51 000 D	51 000 D	51 000 D
Ânes	10 D	3 400	34 000 D	17 000 D	20 400 D	23 800 D	30 600 D	34 000 D	34 000 D	34 000 D	34 000 D	34 000 D	34 000 D
VTT	5 D	2 000	10 000 D	5 000 D	6 000 D	7 000 D	9 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D
<u>Hébergement</u>				<u>95 000 D</u>									
Nuitées LPD gîtes ruraux	40 D	4 800	192 000 D	48 000 D	57 600 D	67 200 D	86 400 D	96 000 D	115 200 D	134 400 D	172 800 D	192 000 D	192 000 D
<u>Restauration</u>				<u>192 000 D</u>									
Restaurant du parc	15 D	9 600	144 000 D	72 000 D	86 400 D	100 800 D	129 600 D	144 000 D	144 000 D	144 000 D	144 000 D	144 000 D	144 000 D
Buvette	2 D	32 000	64 000 D	32 000 D	38 400 D	44 800 D	57 600 D	64 000 D	64 000 D	64 000 D	64 000 D	64 000 D	64 000 D
Restauration gîtes ruraux	15 D	4 800	72 000 D	18 000 D	21 600 D	25 200 D	32 400 D	36 000 D	43 200 D	50 400 D	64 800 D	72 000 D	72 000 D
<u>Produits divers</u>				<u>280 000 D</u>									
Ventes produits régionaux	10 D	8 000	80 000 D	20 000 D	24 000 D	28 000 D	36 000 D	40 000 D	48 000 D	56 000 D	72 000 D	80 000 D	80 000 D
Ventes souvenirs et divers	2 D	32 000	64 000 D	16 000 D	19 200 D	22 400 D	28 800 D	32 000 D	38 400 D	44 800 D	57 600 D	64 000 D	64 000 D
				<u>144 000 D</u>									
Total recettes			780 100 D	288 050 D	345 660 D	403 270 D	518 490 D	576 100 D	616 900 D	657 700 D	739 300 D	780 100 D	780 100 D
Total Marges nettes				20 879 D	62 877 D	90 475 D	156 470 D	173 468 D	177 798 D	207 078 D	265 638 D	294 918 D	294 918 D
Cash flows UE													
Investissements			-361 100 D						-249 500 D				
Marges d'exploitation				20 879 D	62 877 D	90 475 D	156 470 D	173 468 D	177 798 D	207 078 D	265 638 D	294 918 D	294 918 D
Cash flow net	TRI:	24%	-361 100 D	20 879 D	62 877 D	90 475 D	156 470 D	-76 032 D	177 798 D	207 078 D	265 638 D	294 918 D	294 918 D
	VAN:	186 118 D	-361 100 D	-340 221 D	-277 344 D	-186 870 D	-30 399 D	-106 431 D	71 367 D	278 445 D	544 083 D	839 001 D	1 133 919 D

MODELE 5: TOURISME RURAL : CAS DE L'AGRITOURISME A HAZOUA

Tableau des investissements

Promoteur:		Coopérative									
Composantes:		Hébergement gîtes ruraux (2) ; restauration en tables d'hôtes (4)									
		Année									
		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux d'exploitation		40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Prix unitaire	Nombre	Montant								
Investissements											
<u>Immobiliers</u>											
Tables d'hôtes (2)	3 000 D	2	6 000 D	3 000 D	1 500 D						
Boutique (1)	2 000 D	1	2 000 D	2 000 D							
Gîte rural (2x15 lits)	10 000 D	30	300 000 D	150 000 D							150 000 D
Écurie (20 stalles)	200 D	20	4 000 D	2 000 D	2 000 D						
			312 000 D	157 000 D	3 500 D						151 500 D
<u>Équipements</u>											
Chevaux (10)	1 400 D	10	14 000 D	7 000 D	7 000 D						
Ânes et chameaux (10)	500 D	10	5 000 D	2 500 D	2 500 D						
VTT	100 D	10	1 000 D	1 000 D							
Harnachements	300 D	20	6 000 D	3 000 D	3 000 D						
Meubles, cuisine, vaisselle,... TH	1 600 D	4	6 400 D	3 200 D	1 600 D						1 600 D
Meubles, linge, ... G	30 000 D	2	60 000 D	30 000 D							30 000 D
Divers	5 000 D	1	5 000 D	5 000 D							
			97 400 D	51 700 D	14 100 D						31 600 D
<u>Aménagements (Coopérative)</u>											
Centre d'accueil	3 000 D	1	3 000 D	3 000 D							
Circuits balisés	5 000 D	1	5 000 D	5 000 D							
			8 000 D	8 000 D							
<u>Promotion et commercialisation</u>	Forfait		10 000 D	10 000 D							
Investissements de base			427 400 D	226 700 D	17 600 D						183 100 D

Tableau des dépenses d'exploitation

				Année									
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux d'exploitation	Prix unitaire	Nombre	Montant										
Dépenses d'exploitation:													
<u>Personnel</u>													
Guide nature/site	7 200 D	3	21 600 D	14 400 D	14 400 D	21 600 D							
Accompagnateurs, lads	5 400 D	4	21 600 D	14 400 D	14 400 D	21 600 D							
Gérant centre d'accueil	10 000 D	1	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D
Animateurs du centre d'accueil	7 200 D	2	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D
Personnel tables d'hôtes	5 000 D	6	30 000 D	15 000 D	22 500 D	22 500 D	30 000 D						
Personnel gîtes	5 000 D	8	40 000 D	20 000 D	20 000 D	20 000 D	40 000 D						
Total personnel		24	137 600 D	88 200 D	95 700 D	110 100 D	137 600 D						
<u>Consommables</u>													
Nourriture repas	40%	Ventes repas	48 600 D	14 040 D	25 110 D	36 450 D	43 740 D	48 600 D					
Nourriture & soins animaux	1 800 D	20	36 000 D	18 000 D	18 000 D	18 000 D	36 000 D						
Entretien, remplacements	10%	Biens gérés	41 740 D	21 670 D	22 020 D	23 430 D	38 580 D	41 740 D					
Documents	0,4 D	Visiteurs	1 800 D	720 D	1 080 D	1 350 D	1 620 D	1 800 D					
Total général			128 140 D	54 430 D	66 210 D	79 230 D	119 940 D	128 140 D					
<u>Services (hors gîtes, restaurants, buvette)</u>													
Électricité	Forfait		4 000 D	2 800 D	3 200 D	3 500 D	3 800 D	4 000 D					
Eau	0,6 D/m3	250 l/client	450 D	180 D	270 D	338 D	405 D	450 D					
Téléphonie	Forfait		2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D
Promotion	Forfait		4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D
Total			10 450 D	8 980 D	9 470 D	9 838 D	10 205 D	10 450 D					
Total dépenses			276 190 D	151 610 D	171 380 D	199 168 D	267 745 D	276 190 D					

Tableau des recettes d'exploitation et des résultats financiers

				Année									
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
				40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Taux d'exploitation	Prix unitaire	Nombre	Montant										
Recettes d'exploitation:													
<u>Locations de services (1/2 journée)</u>													
Chevaux	15 D	600	9 000 D	2 400 D	3 600 D	6 750 D	8 100 D	9 000 D	9 000 D				
Ânes, chameaux	10 D	600	6 000 D	1 600 D	2 400 D	4 500 D	5 400 D	6 000 D	6 000 D				
VTT	10 D	1 200	12 000 D	3 200 D	4 800 D	9 000 D	10 800 D	12 000 D	12 000 D				
			<u>21 000 D</u>										
<u>Hébergement</u>													
Nuitées LPD gîtes ruraux	40 D	2 400	96 000 D	19 200 D	28 800 D	36 000 D	43 200 D	48 000 D	57 600 D	72 000 D	86 400 D	96 000 D	96 000 D
			<u>96 000 D</u>										
<u>Restauration</u>													
Tables d'hôtes	15 D	4 500	67 500 D	13 500 D	30 375 D	50 625 D	60 750 D	67 500 D	67 500 D				
Restauration gîtes ruraux	15 D	3 600	54 000 D	21 600 D	32 400 D	40 500 D	48 600 D	54 000 D	54 000 D				
			<u>121 500 D</u>										
<u>Produits divers</u>													
Ventes produits régionaux	15 D	9 000	135 000 D	27 000 D	40 500 D	75 938 D	121 500 D	135 000 D	135 000 D				
Ventes souvenirs et divers	2 D	6 000	12 000 D	2 400 D	3 600 D	4 500 D	5 400 D	6 000 D	7 200 D	9 000 D	10 800 D	12 000 D	12 000 D
			<u>147 000 D</u>										
Total recettes			391 500 D	90 900 D	146 475 D	227 813 D	303 750 D	337 500 D	348 300 D	364 500 D	380 700 D	391 500 D	391 500 D
Total Marges nettes				-60 710 D	-24 905 D	28 645 D	36 005 D	61 310 D	72 110 D	88 310 D	104 510 D	115 310 D	115 310 D
Cash flows UE													
Investissements			-226 700 D		-17 600 D		-183 100 D				104 510 D	115 310 D	115 310 D
Marges d'exploitation				-60 710 D	-24 905 D	28 645 D	36 005 D	61 310 D	72 110 D	88 310 D	104 510 D	115 310 D	115 310 D
Cash flow net	TRI:	3%	-226 700 D	-60 710 D	-42 505 D	28 645 D	-147 095 D	61 310 D	72 110 D	88 310 D	104 510 D	115 310 D	115 310 D
	VAN:	-162 258 D	-226 700 D	-287 410 D	-329 915 D	-301 270 D	-448 365 D	-387 055 D	-314 945 D	-226 635 D	-122 125 D	-6 815 D	108 495 D

MODELE 6 : VILLAGE ET TRADITIONS : CAS DE KSOURS

Tableau des investissements

Promoteur:	Association ou GIE												
Composantes:	Hébergement gîtes ruraux (3) ; restauration en tables d'hôtes (3)												
				Année									
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux d'exploitation				40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Prix unitaire	Nombre	Montant										
Investissements													
<u>Immobiliers</u>													
Tables d'hôtes (3)	3 000 D	3	9 000 D	3 000 D	3 000 D		3 000 D						
Gîte rural (3x15 lits)	10 000 D	45	450 000 D	150 000 D	150 000 D		150 000 D						
Écurie (25 stalles)	200 D	25	5 000 D	3 000 D	2 000 D								
			464 000 D	156 000 D	155 000 D								153 000 D
<u>Équipements</u>													
Chevaux (10)	1 400 D	15	21 000 D	12 600 D	8 400 D								
Ânes (10)	500 D	10	5 000 D	2 500 D	2 500 D								
VTT	100 D	10	1 000 D	1 000 D									
Harnachements	300 D	25	7 500 D	4 500 D	3 000 D								
Charrettes	1 500 D	5	7 500 D	7 500 D									
Meubles, cuisine, vaisselle,... TH	1 600 D	3	4 800 D	1 600 D	1 600 D			1 600 D					1 600 D
Meubles, linge, ... G	30 000 D	3	90 000 D	30 000 D	30 000 D			30 000 D					30 000 D
Divers	5 000 D	1	5 000 D	5 000 D									
			141 800 D	64 700 D	45 500 D								31 600 D
<u>Aménagements (Publics)</u>													
Centre d'accueil	3 000 D	1	3 000 D	3 000 D									
Écomusée	20 000 D	1	20 000 D	20 000 D									
Stations d'interprétation	500 D	10	5 000 D	5 000 D									
Relais de randonnée	1 000 D	10	10 000 D	10 000 D									
Circuits balisés	20 000 D	1	20 000 D	20 000 D									
			58 000 D	58 000 D									
<u>Promotion et commercialisation</u>	Forfait		10 000 D	10 000 D									
Investissements de base			673 800 D	288 700 D	200 500 D								184 600 D

Tableau des dépenses d'exploitation

Taux d'exploitation	Prix unitaire	Nombre	Montant	Année									
				1 40%	2 60%	3 75%	4 90%	5 100%	6 100%	7 100%	8 100%	9 100%	10 100%
Dépenses d'exploitation:													
<u>Personnel</u>													
Guide nature et patrimoine	7 200 D	5	36 000 D	21 600 D	21 600 D	36 000 D							
Accompagnateurs, lads	5 400 D	9	48 600 D	32 400 D	32 400 D	48 600 D							
Gérant centre d'accueil	10 000 D	1	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D	10 000 D
Animateurs de l'écomusée	7 200 D	2	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D	14 400 D
Personnel tables d'hôtes	5 000 D	9	45 000 D	15 000 D	15 000 D	30 000 D	30 000 D	45 000 D					
Personnel gîtes	5 000 D	12	60 000 D	20 000 D	20 000 D	40 000 D	40 000 D	60 000 D					
Total personnel		38	214 000 D	113 400 D	113 400 D	179 000 D	179 000 D	214 000 D					
<u>Consommables</u>													
Nourriture repas	40%	Ventes repas	100 800 D	18 720 D	37 440 D	70 200 D	84 240 D	93 600 D					
Nourriture & soins animaux	1 800 D	25	45 000 D	27 000 D	27 000 D	45 000 D							
Entretien, remplacements	10%	Biens gérés	66 380 D	27 870 D	43 370 D	47 920 D	63 220 D	66 380 D					
Documents	0,4 D	Visiteurs	3 600 D	1 440 D	2 160 D	2 700 D	3 240 D	3 600 D					
Total général			215 780 D	75 030 D	109 970 D	165 820 D	195 700 D	208 580 D					
<u>Services (hors gîtes, restaurants, buvette)</u>													
Électricité	Forfait		6 000 D	3 600 D	4 400 D	5 000 D	5 600 D	6 000 D					
Eau	0,6 D/m3	250 l/client	450 D	180 D	270 D	338 D	405 D	450 D					
Téléphonie	Forfait		2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D	2 000 D
Promotion	Forfait		4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D	4 000 D
Total			12 450 D	9 780 D	10 670 D	11 338 D	12 005 D	12 450 D					
Total dépenses			442 230 D	198 210 D	234 040 D	356 158 D	386 705 D	435 030 D					

Tableau des recettes d'exploitation et des résultats financiers

				Année									
				1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Taux d'exploitation				40%	60%	75%	90%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
	Prix unitaire	Nombre	Montant										
Recettes d'exploitation:													
<u>Droits de participations</u>													
Entrées écomusée	1 D	5 000	5 000 D	2 000 D	3 000 D	3 750 D	4 500 D	5 000 D					
<u>Locations de services (1/2 journée)</u>				<u>5 000 D</u>									
Chevaux	15 D	800	12 000 D	3 200 D	4 800 D	9 000 D	10 800 D	12 000 D					
Ânes	10 D	800	8 000 D	2 133 D	3 200 D	6 000 D	7 200 D	8 000 D					
Charrettes	20 D	400	8 000 D	2 133 D	3 200 D	6 000 D	7 200 D	8 000 D					
VTT	10 D	800	8 000 D	2 133 D	3 200 D	6 000 D	7 200 D	8 000 D					
<u>Hébergement</u>				<u>20 000 D</u>									
Nuitées LPD gîtes ruraux	40 D	6 600	264 000 D	52 800 D	105 600 D	198 000 D	237 600 D	264 000 D					
<u>Restauration</u>				<u>264 000 D</u>									
Tables d'hôtes	15 D	9 000	135 000 D	27 000 D	54 000 D	101 250 D	121 500 D	135 000 D					
Buvettes des haltes	2 D	9 000	18 000 D										
Restauration gîtes ruraux	15 D	6 600	99 000 D	19 800 D	39 600 D	74 250 D	89 100 D	99 000 D					
<u>Produits divers</u>				<u>252 000 D</u>									
Ventes souvenirs et divers	2 D	9 000	18 000 D	3 600 D	7 200 D	13 500 D	16 200 D	18 000 D					
				<u>18 000 D</u>									
Total recettes			575 000 D	114 800 D	223 800 D	417 750 D	501 300 D	557 000 D					
Total Marges nettes				-83 410 D	-10 240 D	61 593 D	114 595 D	121 970 D					
Cash flows UE													
Investissements				-288 700 D	-200 500 D		-184 600 D						
Marges d'exploitation													
				-288 700 D	-83 410 D	-10 240 D	61 593 D	114 595 D	121 970 D				
Cash flows net	TRI:	3%		-288 700 D	-83 410 D	D	61 593 D	-70 005 D	121 970 D				
	VAN:	-222 774 D		-288 700 D	-372 110 D	-582 850 D	-521 258 D	-591 263 D	-469 293 D	-347 323 D	-225 353 D	-103 383 D	18 588 D
				D	D	D	D	D	D	D	D	D	140 558 D